RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2008 B 05115
Numéro SIREN : 484 918 123
Nom ou dénomination : HOLDING D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Ce dépôt a été enregistré le 16/10/2018 sous le numéro de dépôt 40168

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre : dépôt N°40168 en date du 16/10/2018

HOLDING D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (HIT)

Société par Actions Simplifiée

30, boulevard Gallieni
92130 Issy- les-Moulineaux

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

PHM-AEC
21, rue du Cirque
75008 Paris

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

HOLDING D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (HIT)

Société par Actions Simplifiée

30, boulevard Galliéni
92 130 Issy-Les-Moulineaux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Associé unique de la société Holding d'Infrastructure de Transport,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les Assemblées générales de votre société, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Holding d'Infrastructures de Transport (HIT) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit de la société Abertis Infraestructuras, S.A..

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "*Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés*" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires lié aux recettes de « Péages »
(Notes 2.18 et 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Le chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2017 s'élève à 1 806 millions d'euros, dont 1 581 millions d'euros au titre des recettes de Péages.

Ces recettes sont comptabilisées en chiffre d'affaires, au fur et à mesure de la réalisation des prestations correspondantes.

Nous avons considéré que le processus de comptabilisation du chiffre d'affaires au titre des recettes de Péages et des encaissements associés constituait un point clé de l'audit, compte tenu du fait que :

- les transactions liées aux Péages sont caractérisées par un volume important avec des montants individuellement faibles ;
- ce processus s'appuie sur un système d'information complexe, nécessitant de porter une attention particulière à l'alimentation et à la transmission des informations dans les systèmes et aux interfaces entre les applications successives conformément aux règles de gestion définies par le Groupe.

Notre Réponse

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne, ainsi que des contrôles clés, mis en place par le Groupe, en ce qui concerne l'enregistrement en chiffre d'affaires des recettes de Péages et des encaissements associés.

Dans ce cadre, nous avons procédé avec le support de nos experts informatiques aux travaux suivant ;

- vérification des contrôles clefs et des interfaces permettant à la société de s'assurer de la remontée exhaustivite et correcte du chiffre d'affaires journalier dans les systèmes supportant la comptabilité ;
- contrôle par tests, pour une barrière de péage et une période sélectionnées, de la remontée exhaustive et correcte des transactions entre les différentes applications constitutives des systèmes de gestion et de comptabilisation du chiffre d'affaires Péages ;
- examen le cas échéant des écritures manuelles entre les applicatifs et la comptabilité ;
- vérification de la reprise exhaustive et correcte en comptabilité du chiffre d'affaires mensuel enregistré, pour chacune des gares de péage dans le back-office, et rapprochement, pour une période sélectionnée et pour l'intégralité des gares de péage, entre le chiffre d'affaires journalier enregistré dans le back-office et les encaissements comptabilisés.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société HIT par l'Assemblée générale du 16 avril 2012 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 16 décembre 2014 pour le cabinet PHM-AEC.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 6ème année de sa mission sans interruption et le cabinet PHM-AEC dans la 4ème année, dont 4 années pour les deux cabinets, depuis que des titres de créance de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de la société Abertis Infraestructuras, S.A. de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit de la société Abertis Infraestructuras

Nous remettons un rapport au comité d'audit de la société Abertis Infraestructuras, S.A. qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit de la société Abertis Infraestructuras, S.A., figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit de la société Abertis Infraestructuras, S.A. la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit de la société Abertis Infraestructuras, S.A. des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 23 février 2018

Les Commissaires aux comptes

PHM-AEC	Deloitte & Associés
Philippe MOURARET	Laurent ODOBEZ

hit holding d'infrastructures de transport S.A.S.

Groupe HIT

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2017

SOMMAIRE

ETATS DE SYNTHESE 4
1. ETAT DU RESULTAT GLOBAL 4
2. BILAN CONSOLIDE 6
3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES 7
4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE 8
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS 9
1 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE - 9
1.1 INFORMATION SUR LA SOCIETE MERE HIT 9
1.2 INFORMATION SUR LE SOUS-GROUPE SANEF 9
2 METHODES COMPTABLES 12
2.1 REFERENTIEL COMPTABLE 12
2.2 ARRETE DES COMPTES CONSOLIDES 13
2.3 METHODE DE CONSOLIDATION 13
2.4 METHODE DE CONVERSION 13
2.5 INFORMATION SECTORIELLE 14
2.6 ECART D'ACQUISITION 14
2.7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 14
2.7.1 Immobilisations incorporelles du domaine concédé 14
2.7.2 Autres immobilisations incorporelles 15
2.8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES 15
2.9 INSTRUMENTS FINANCIERS 15
2.9.1 Actifs financiers non dérivés 15
2.9.2 Passifs financiers non dérivés 16
2.1.3 Instruments financiers dérivés 16
2.10 STOCKS 17
2.11 CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS 17
2.12 COMPTABILISATION DES IMPOTS SUR LES BENEFICES 17
2.13 CAPITAUX PROPRES 17
2.14 REMUNERATION DU PERSONNEL EN ACTIONS 17
2.15 CHARGES D'INTERETS 17
2.16 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES 18
2.17 ENGAGEMENTS SOCIAUX A PRESTATIONS DEFINIES 18
2.18 RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES 18
2.19 ELEMENTS FINANCIERS EN PRODUITS ET EN CHARGES 19
2.20 DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS 19
2.21 NORMES ET INTERPRETATIONS NON ENCORE EN VIGUEUR 19
3 EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE 21
3.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION 21
3.1.1 Participations dans les sociétés mises en équivalence 22
3.2 CHIFFRE D'AFFAIRES 23
3.3 ACHATS ET CHARGES EXTERNES 23
3.4 CHARGES DE PERSONNEL 24
3.5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES 24
3.6 IMPOTS ET TAXES 25
3.7 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS 25
3.8 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS 26
3.9 IMPOTS SUR LES BENEFICES 27
3.10 RESULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES 28
3.11 ECART D'ACQUISITION 28
3.12 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 29

3.13 IMMOBILISATIONS CORPORELLES 30
3.14 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET COURANTS 31
3.14.1 Valeur comptable des actifs financiers par catégories comptables 31
3.14.2 Analyse des titres de participation non consolidés 33
3.14.3 Instruments dérivés 34
3.14.4 Informations sur les prêts et créances en actifs financiers non courants 34
3.15 CLIENTS ET AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION 35
3.16 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE 35
3.17 CAPITAL ET PRIMES D'EMISSION 36
3.18 PROVISIONS 36
3.19 ENGAGEMENTS SOCIAUX DIFFERES 37
3.19.1 Régimes post-emploi à prestations définies 38
3.19.2 Autres avantages long-terme 39
3.20 PASSIFS FINANCIERS PAR CATEGORIES COMPTABLES 40
3.21 FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES 41
3.22 PASSIFS EVENTUELS 42
3.23 GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES 43
3.23.1 Risques de marché 43
3.23.2 Risques de crédit 45
3.23.3 Risques de liquidité 46
3.24 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES 47
3.25 INFORMATION SECTORIELLE 48
3.26 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 48
3.27 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 49

ETATS DE SYNTHESE

1. *ETAT DU RESULTAT GLOBAL*

(en milliers d'euros)	Notes	2017	2016
Produits opérationnels		**1 832 476**	**1 768 187**
Chiffre d'affaires	3.2	1 806 311	1 733 837
dont chiffre d'affaires hors construction		*1 664 894*	*1 624 433*
dont chiffre d'affaires construction		*141 417*	*109 404*
Autres produits	3.5	26 164	34 351
Charges opérationnelles		**(1 040 542)**	**(1 004 502)**
Achats et charges externes	3.3	(239 014)	(202 707)
dont charges de construction		*(141 417)*	*(109 404)*
Charges de personnel	3.4	(168 296)	(170 051)
Autres charges	3.5	(1 521)	1 491
Impôts et taxes	3.6	(223 245)	(244 915)
Dotations aux amortissements et provisions	3.7	(408 466)	(388 320)
Bénéfice opérationnel		**791 933**	**763 686**
Charges d'intérêts	3.8	(244 182)	(243 760)
Autres charges financières	3.8	(50 086)	(24 955)
Produits financiers	3.8	16 614	14 187
Bénéfice avant impôt		**514 280**	**509 158**
Impôt sur les résultats	3.9	(125 544)	(127 347)
Quote-part du résultat net des mises en équivalence	3.1	2 979	4 441
Bénéfice de l'exercice		**391 716**	**386 252**
Part revenant aux intérêts non contrôlants		36	41
Dont part attribuable aux actionnaires de HIT		**391 680**	**386 211**

Résultat par action *(en euros)*	3.10	0,26	0,26
Nombre moyen pondéré d'actions		1 512 267 743	1 512 267 743
Résultat dilué par action *(en euros)*		0,26	0,26
Nombre moyen pondéré d'actions		1 512 267 743	1 512 267 743

Autres éléments du résultat global :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Bénéfice de l'exercice	**391 716**	**386 252**
Gains et pertes actuariels sur régimes à prestations définies post-emploi	6 741	(13 440)
Effet impôts	(2 321)	4 627
Effet régularisation taux d'impôts nouvelle loi de finance	(663)	(370)
Sous-total des éléments ne pouvant pas être ultérieurement reclassés en résultat	***3 757***	***(9 183)***
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	5 674	(12 302)
Recyclage en autres charges financières des pertes sur swaps de couverture de flux de trésorerie ayant fait l'objet d'une résiliation (note 3.8)	1 316	2 605
Amortissement suite à la vente de la réévaluation de la juste valeur des swaps de taux s à l'acquisition du groupe Sanef par HIT	(102)	(1 242)
Effet impôts (34,43%)	(2 371)	3 766
Effet régularisation taux d'impôts nouvelle loi de finance	(1 651)	(2 982)
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie des sociétés mises en équivalence - nette d'impôts	1 213	(559)
Sous-total des éléments pouvant être ultérieurement reclassés en résultat	***4 078***	***(10 714)***
Total produits et charges comptabilisés dans les capitaux propres	**7 835**	**(19 896)**
Total des produits et charges comptabilisés dans l'exercice	**399 551**	**366 356**
Part attribuable aux actionnaires de HIT	399 515	366 315
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	36	41

2. *BILAN CONSOLIDE*

ACTIF *(en milliers d'euros)*	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Ecarts d'acquisition	3.11	2 820 166	2 820 166
Immobilisations incorporelles	3.12	4 791 610	4 982 874
Immobilisations corporelles	3.13	181 397	181 324
Titres des sociétés mises en équivalence	3.1	57 596	54 799
Actifs financiers non courants	3.14	14 311	17 731
Impôts différés actif			
Total actifs non courants		**7 865 081**	**8 056 895**
Stocks		5 168	5 764
Créances clients et autres créances	3.15	232 770	204 692
Actifs financiers courants	3.14	535	976
Créance d'impôt exigible		12 179	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.16	1 357 517	643 696
Groupe d'actifs détenus en vue de la vente			111 510
Total actifs courants		**1 608 169**	**966 637**
TOTAL DE L'ACTIF		**9 473 250**	**9 023 532**

PASSIF *(en milliers d'euros)*	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Capital	3.17	1 512 268	1 512 268
Primes	3.17		73 434
Réserves consolidées et résultat		525 089	313 498
Capitaux propres part du groupe		**2 037 357**	**1 899 199**
Intérêts minoritaires		**276**	**273**
Total capitaux propres		**2 037 633**	**1 899 473**
Provisions non courantes	3.18	403 223	416 900
Engagements sociaux différés	3.19	56 895	67 738
Dettes financières non courantes	3.20	5 737 104	5 505 916
Provision pour impôts différés		221 833	269 081
Total dettes non courantes		**6 419 055**	**6 259 635**
Provisions courantes	3.18	39 867	81 718
Dettes financières courantes	3.20	726 981	362 744
Dettes fournisseurs et autres dettes	3.21	249 714	276 467
Dette d'impôt exigible		0	38 264
Passifs liés au groupe d'actifs détenus en vue de la vente			105 231
Total dettes courantes	-	**1 016 562**	**864 424**
TOTAL DU PASSIF		**9 473 250**	**9 023 532**

3. *ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES*

(en milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées et résultat	Capitaux propres - Part attribuable aux actionnaires de HIT	Part attribuable aux intérêts non contrôlants	Total capitaux propres
1er janvier 2017	**1 512 268**	**73 434**	**313 498**	**1 899 200**	**273**	**1 899 473**
Distribution de dividendes		(73 434)	(187 880)	(261 314)	(29)	(261 343)
Charges et produits comptabilisés			399 515	399 515	36	399 551
Autres			(44)	(44)	(3)	(47)
31 décembre 2017	**1 512 268**	0	**525 089**	**2 037 357**	**276**	**2 037 633**

(en milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées et résultat	Capitaux propres - Part attribuable aux actionnaires de HIT	Part attribuable aux intérêts non contrôlants	Total capitaux propres
1er janvier 2016	**1 512 268**	**108 796**	**111 959**	**1 733 023**	**260**	**1 733 283**
Distribution de dividendes		(35 362)	(164 638)	(200 000)	(21)	(200 021)
Charges et produits comptabilisés			366 315	366 315	41	366 356
Autres			(138)	(138)	(7)	(145)
31 décembre 2016	**1 512 268**	**73 434**	**313 498**	**1 899 200**	**273**	**1 899 473**

4. *TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE*

	2017	2016
ACTIVITES OPERATIONELLES		
Bénéfice opérationnel	**791 933**	**763 686**
Dotations aux amortissements et provisions	401 440	414 002
Reprises des amortissements et provisions	(36 813)	(13 723)
Plus et moins values de cession		
Variation des stocks	(595)	(815)
Transferts de charges à répartir		
Variation des clients et autres créances	28 542	(6 089)
Variation des fournisseurs et autres dettes	(61 832)	(19 247)
Impôt payé	(263 978)	(227 145)
	858 698	**910 669**
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Paiement d'immobilisations corporelles	(41 810)	(35 973)
Paiement d'immobilisations incorporelles	(210 986)	(158 483)
Produits de cession immobilisations corporelles et incorporelles	1 382	1 977
Paiement des immobilisations financières	(30)	(30)
Encaissement lié à la vente d'immobilisations financières		
Trésorerie nette sur acquisitions & cessions de filiales	23 000	
Intérêts perçus	2 922	4 196
	(225 522)	**(188 313)**
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Dividendes versés à l'actionnaire de HIT	(261 300)	(200 076)
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants	(29)	(21)
Encaissements provenant d'emprunts	985 770	439 123
Remboursement d'emprunts	(385 450)	(304 850)
Subventions d'investissement (brut)	8 522	
Intérêts payés	(239 802)	(242 038)
Prime payée sur refinancement de la dette 2017	(27 066)	
	80 645	**(307 862)**
VARIATION DE TRESORERIE	**713 821**	**414 494**
TRESORERIE A L'OUVERTURE	**643 696**	**229 202**
TRESORERIE A LA CLOTURE	**1 357 517**	**643 696**

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1 *INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE -*

1.1 Information sur la société Mère HIT

La société HIT a été constituée le 2 novembre 2005, en vue de se porter acquéreur des titres de Sanef, dans le cadre de l'appel d'offres lancé par le gouvernement français pour la cession de ses participations dans trois sociétés concessionnaires d'autoroutes.

HIT a été retenue et a acquis la participation de l'Etat français le 3 février 2006. Elle a ensuite lancé une garantie de cours puis une offre publique de retrait obligatoire, lui permettant, à l'issue de ces différentes opérations, d'être l'actionnaire unique de Sanef.

Elle a comme actionnaire majoritaire le groupe Abertis dont le siège est en Espagne à Barcelone. Les comptes consolidés de HIT sont inclus dans les comptes consolidés d'Abertis.

HIT ne détient pas d'autre actif que les titres de la société Sanef.

Le siège social de la société HIT est situé 30, boulevard Gallieni, à Issy-les-Moulineaux (92130).

1.2 Information sur le sous-groupe Sanef

Le groupe Sanef est titulaire de deux concessions lui ayant été attribuées par l'Etat, portant sur la construction et l'exploitation de 1 785 km d'autoroutes, ouvrages et installations annexes, dont 1 406 km pour Sanef et 379 km pour Sapn. Au 31 décembre 2017 comme au 31 décembre 2016, le réseau en service du groupe est de 1 773 km.

Depuis la signature avec l'Etat en 2010 d'un engagement d'investissements pour le développement durable, les termes des contrats de concession de Sanef et Sapn étaient fixés au 31 décembre 2029.

Le Gouvernement français a signé avec les principaux concessionnaires autoroutiers un plan de relance autoroutier d'un total de 3,2 milliards d'euros pour l'ensemble du secteur en 2015. Ce plan de relance s'inscrit dans le cadre de négociations achevées en avril 2015 par la conclusion d'un Protocole d'accord entre l'Etat et les groupes Vinci, APRR-AREA et Sanef (et Sapn).

Le protocole établit la volonté commune de l'Etat et des SCA de poursuivre durablement la relation contractuelle et de l'aménager sur la base des principes suivants :

1. Développement de l'investissement dans le domaine des infrastructures :
   - i) Investissements directs via le Plan de Relance :
     - a) Pour Sanef, le Plan de Relance représente un plan d'investissements de 330 M€ environ et une extension de durée de la concession de 2 ans.
     - b) Pour Sapn, le Plan de Relance représente un plan d'investissements de 260 M€ et une extension de durée de la concession de 3 ans et 8 mois.
   - ii) Investissements indirects via :
     - a) Le versement des SCA à l'AFITF d'une Contribution Volontaire Exceptionnelle (« CVE »). La CVE, d'un montant de 60 millions d'euros par an, sera versée par l'ensemble des SCA signataires de l'accord jusqu'à la fin de concession de chaque société. La quote-part du Groupe Sanef (Sanef et Sapn) représente 17 % du montant total de la CVE.

b) La création par Vinci, APRR et les actionnaires de Sanef d'un Fonds de Modernisation Ecologique des Transports (« FMET ») de 200 millions d'euros. La contribution des actionnaires du groupe Sanef étant de 50 millions d'euros.

2. Stabilisation de la relation contractuelle avec Sanef et Sapn et de l'équilibre économique des concessions :

   i) Mise en place d'une clause dite de « stabilité fiscale » par modification de l'article 32

   ii) Mise en œuvre d'une mesure de plafonnement de la rentabilité des concessions : retranscrite par la modification de l'article 36 des contrats de concession Sanef et Sapn.

3. Compensation de la hausse de la redevance domaniale de 2013 par une hausse additionnelle des tarifs de péage de 2016 à 2018 inclus et compensation du gel des tarifs en 2015 par une hausse additionnelle des tarifs de péage de 2019 à 2023 inclus.

4. Renforcement de la politique commerciale des SCA en matière de développement durable (favorisant notamment le covoiturage, les véhicules écologiques et les jeunes et/ou étudiants)

5. Création d'une autorité de régulation indépendante du secteur autoroutier : le 15 octobre 2015, l'ARAF est devenue l'ARAFER (Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires et Routières) et prend en charge la régulation du secteur autoroutier (i.e. consultation pour les projets de modification d'un contrat de concession, ou de tout autre contrat, lorsqu'ils ont une incidence sur les tarifs de péage ou sur la durée de la concession).

Le Décret n° 2015-1046 du 21 août 2015 approuvant des avenants aux conventions passées entre l'Etat et Sanef et entre l'Etat et Sapn a été publié le 23 août 2015 au Journal Officiel.

Les contrats de concession sont ainsi portés pour Sanef à échéance 31 décembre 2031 et pour Sapn à échéance 31 août 2033.

Les conventions de concession principales, analogues pour les deux sociétés, et les cahiers des charges annexés constituent les instruments fondamentaux définissant les relations entre l'Etat concédant et les deux sociétés concessionnaires. Ces documents régissent notamment la construction et l'exploitation des autoroutes, les dispositions financières applicables, la durée de la concession et les modalités de reprise des installations en fin de concession.

Parmi les principales dispositions susceptibles d'influencer les perspectives d'exploitation figurent notamment :

- L'obligation de maintenir en bon état l'ensemble des ouvrages et d'assurer la continuité de la circulation dans de bonnes conditions de sécurité et de commodité ;

- Les dispositions fixant les taux de péages et les règles d'évolution ;

- Les clauses prévoyant les dispositions applicables en cas d'évolution des règlementations techniques et fiscales applicables aux sociétés d'autoroutes : si une telle évolution était susceptible de remettre en cause gravement l'équilibre des concessions, l'Etat et les sociétés concessionnaires arrêteraient d'un commun accord les compensations à envisager ;

- Les dispositions susceptibles de garantir la remise en bon état des ouvrages de la concession à l'expiration du contrat ;

- Les conditions de retour des actifs à l'Etat en fin de concession et les restrictions grevant les actifs ;

- La faculté pour l'Etat de racheter les contrats de concessions pour motif d'intérêt général.

Dans le cadre du processus de privatisation du groupe Sanef, l'Etat français a procédé à des ajustements des contrats de concession au moyen d'avenants qui ont été approuvés par les Conseils d'Administration de Sanef et de Sapn, respectivement les 27 avril et 4 mai 2006.

Enfin, des contrats de plan sont signés entre les sociétés du groupe Sanef et l'Etat, qui définissent les programmes d'investissements complémentaires et la politique tarifaire : le contrat de plan entre Sanef et l'Etat s'est achevé en 2015 alors que celui de SAPN est toujours en cours de négociation.

L'Etat et le Groupe Sanef ont signé en janvier 2017 un protocole concernant le Plan d'Investissement Autoroutier (PIA) d'un montant de près de 140 millions d'euros.
Ce plan prévoit l'aménagement d'échangeurs pour améliorer la desserte des territoires et la réalisation d'aménagements en faveur de l'environnement (places de covoiturage et mesures de protection des milieux naturels).
Ce plan sera financé par une hausse complémentaire des tarifs de péage entre 2019 et 2021 et par les collectivités territoriales pour certaines opérations.

Les projets d'avenants au cahier des charges ont été arrêtés avec les services de l'État courant 2017 et ont été soumis pour avis consultatif à l'ARAFER en mars 2017. L'avis a été rendu en juin 2017.

L'entrée en vigueur du PIA est désormais subordonnée à l'avis du Conseil d'Etat sur le projet de décret approuvant les avenants aux contrats de concessions de Sanef et Sapn.

Le siège social de la société Sanef est situé : 30, boulevard Gallieni, à Issy-les-Moulineaux (92130).

2 METHODES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'exercice 2017 du Groupe HIT ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales publiées par l'IASB telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2017.
Les textes publiés par l'IASB et non adoptés au niveau européen ne sont pas applicables au groupe.

Ils sont établis selon le principe des coûts historiques, sauf exception indiquée ci-après. L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de faire des choix sur la manière d'appliquer les normes à certaines opérations.

Les normes et interprétations applicables à compter de l'exercice 2017 ont été les suivantes :

- Procédure annuelle d'amélioration des IFRS (cycle 2010-2012) de décembre 2013 : les amendements inclus dans cette procédure d'amélioration annuelle des IFRS sont applicables aux exercices annuels ouverts à compter du 1er février 2015 et concernent 6 normes. Ces derniers n'ont pas eu d'impact matériel sur les états financiers consolidés du groupe.

- Procédure annuelle d'amélioration des IFRS (cycle 2012-2014) de septembre 2014 : les amendements inclus dans cette procédure d'amélioration annuelle des IFRS sont applicables aux exercices annuels ouverts à compter du 1er janvier 2016 et concernent 4 normes. Ces derniers n'ont pas eu d'impact matériel sur les états financiers consolidés du groupe.

- Amendements à IAS19 « régimes à prestations définies », à IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptable », à IAS1 « présentation des états financiers », ces derniers n'ont pas eu d'impacts matériels sur les états financiers du groupe

- Amendement à IFRS 11 « acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe » ne trouve pas à s'appliquer dans le Groupe et n'a pas d'impact sur ses états financiers.

Le groupe n'a pas anticipé dans ses états financiers intermédiaires les normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2017 (leur impact éventuel sur les états financiers du groupe est en cours d'étude).

Par ailleurs, les principales évolutions réglementaires sur 2017 sont les suivantes :

- La validation de la loi relative au « Devoir de Vigilance » par le Conseil Constitutionnel en mars 2017. Celle-ci contraint les sociétés à prévenir les risques sociaux, environnementaux et de gouvernance par le biais d'un « plan de vigilance » à partir de l'exercice 2017 puis d'un « compte rendu » à compter de 2018.
- L'entrée en vigueur au 1er juin 2017, de la loi Sapin 2 qui prévoit notamment la mise en place de 8 mesures clés destinées à prévenir et lutter contre les risques de corruption. Dès 2018 l'Agence anti-corruption, créée par cette loi, initiera des contrôles envers les sociétés concernées.
  Le groupe HIT conformément au contexte réglementaire a bien pris les dispositions nécessaires pour se conformer à ces évolutions.

Estimations et jugements :

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement, rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables

d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les principales estimations effectuées par le groupe portent sur l'évaluation des actifs incorporels du domaine concédé, dans la perspective d'une dépréciation éventuelle, sur les durées d'amortissement des immobilisations renouvelables, sur les provisions et notamment les provisions pour remise en état des infrastructures, et sur des dépréciations de créances.

2.2 Arrêté des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe HIT ont été arrêtés le 23 février 2018 par son Président.

2.3 Méthode de consolidation

Les états financiers incluent les états financiers de HIT et des filiales contrôlées et sociétés mises en équivalence, établis à chaque clôture. Les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence sont préparés pour le même exercice que la société mère.

Les filiales sont consolidées par intégration globale lorsque le groupe en détient le contrôle. Celui-ci est acquis au groupe lorsqu'il a le pouvoir directement ou indirectement, de prendre les décisions d'ordre financier et opérationnel, de manière à obtenir des avantages de la filiale.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte des capitaux propres. La part des actionnaires minoritaires dans les résultats est présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les filiales sont consolidées par mise en équivalence lorsque le groupe y exerce une influence notable. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage de détention des titres est supérieur à 20 %. En l'absence d'une telle détention, d'autres éléments d'appréciation, telle que la participation du groupe au conseil d'administration de la filiale, sont de nature à consolider celle-ci par équivalence. Les filiales sous contrôle conjoint sont également consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées à partir de la date effective de prise de contrôle. Leurs actifs et passifs sont évalués à cette date selon la méthode de l'acquisition.

2.4 Méthode de conversion

Dans les sociétés du groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites dans l'état du résultat global en autres produits et charges financiers.

Les filiales et participations hors zone euro ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au cours de clôture ; leur compte de résultat au cours moyen annuel. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales et participations sont enregistrées dans les capitaux propres consolidés au poste « Réserve de conversion ». Les écarts d'acquisition sur ces filiales sont comptabilisés dans leur monnaie de fonctionnement.

2.5 Information sectorielle

Le groupe n'est pas astreint à l'information sectorielle telle que définie dans IFRS 8 « Information sectorielle ». Cependant quelques indicateurs présentant séparément les concessions, les autres activités (essentiellement la télématique) et la holding sont présentés en note 3.26.

2.6 Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes avant la révision d'IFRS 3, des titres des sociétés contrôlées et la part du groupe dans la juste valeur de leur actif net à la date de prise de contrôle. Il correspond à des éléments non identifiables des sociétés acquises. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

Le groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Un test de dépréciation est effectué dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, les écarts d'acquisitions sont affectés aux unités génératrices de trésorerie, qui correspondent aux ensembles d'actifs les plus petits générant des flux de trésorerie autonomes par rapport aux flux du groupe dans son ensemble.

2.7 Immobilisations incorporelles

2.7.1 Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Conformément à IFRIC 12, les immobilisations incorporelles du domaine concédé représentent le droit d'exploiter les infrastructures de service public mises à disposition par l'Etat dans le cadre du contrat de concession, et de facturer l'utilisateur du service public. Ces infrastructures devront être restituées gratuitement à l'Etat à l'échéance du contrat de concession.

La concession s'étend à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, l'entretien et exploitation de l'autoroute et ses annexes, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et autres au service des usagers ou réalisés en vue d'améliorer l'exploitation. Il peut s'agir d'immobilisations correspondant à la construction initiale ou à des immobilisations complémentaires sur autoroutes en service.

Les immobilisations concédées sont initialement entrées au bilan sur la base de la juste valeur des prestations de construction ou d'amélioration des infrastructures, en contrepartie de la constatation d'un chiffre d'affaires au titre des prestations rendues à l'Etat concédant. En pratique, cette juste valeur est égale au coût de revient des constructions confiées à des tiers et comptabilisées en autres charges externes. Les immobilisations incorporelles du domaine concédé sont amorties sur la durée du contrat de concession (expirant en décembre 2031 pour Sanef et août 2033 pour Sapn, les principales concessions du groupe) selon un rythme reflétant la consommation des avantages économiques attendus du droit incorporel concédé (linéairement sur les concessions « matures », selon les prévisions de trafic pour les concessions « nouvelles »).

L'accord entre le gouvernement français et les Sociétés Sanef et Sapn étant finalisé (voir note 1.2 - Informations sur le sous-groupe Sanef), il a été décidé de comptabiliser en immobilisation incorporelle des concessions la CVE (Contribution Volontaire Exceptionnelle) par application de la norme IFRIC 12, la CVE étant considérée comme un droit complémentaire d'exploiter les infrastructures de service public mises à disposition par l'Etat dans le cadre du contrat de concession, avec une contrepartie en provision au passif.

2.7.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées notamment par les logiciels acquis par le groupe. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis selon le mode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 5 ans en fonction de leur durée d'utilité.

Les frais de développement sont actuellement pour l'essentiel intégralement inscrits dans l'Etat du résultat global de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus dans la mesure où ces frais ne remplissent pas les conditions pour être immobilisés.

2.8 Immobilisations corporelles

Suite à l'application d'IFRIC 12, seules les immobilisations corporelles « renouvelables » non contrôlées par le concédant comme le matériel de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, ainsi que les matériels informatiques, de transport, les matériels et outillages) restent des immobilisations corporelles dans les états financiers du groupe HIT et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation.

Durées d'utilité	**Nombre d'années**
Matériels et outillages	5 à 8 ans
Matériels informatiques	3
Matériels de transport	5
Agencement et installations	8

2.9 Instruments financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

2.9.1 Actifs financiers non dérivés

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont inscrits au bilan à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction.
A la date d'acquisition, le groupe HIT détermine, en fonction de la finalité de l'acquisition, la classification de l'actif financier dans l'une des trois catégories comptables prévues par la norme IAS 39 pour les actifs financiers. Cette classification détermine la méthode d'évaluation de l'actif financier aux clôtures ultérieures : coût amorti ou juste valeur.

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le résultat net sur les actifs détenus jusqu'à l'échéance correspond aux produits d'intérêt et aux pertes de valeur. Le groupe ne détient aucun actif entrant dans cette catégorie.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché réglementé. Ces actifs sont évalués selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Cette catégorie inclut les créances clients, les créances rattachées à des participations, les dépôts de garantie, les avances financières, les cautionnements et autres prêts et créances. Les prêts et les créances sont comptabilisés sous déduction des dépréciations pour pertes de valeur en cas de risque de non recouvrement. Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et aux pertes de valeur.

Les actifs disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées directement en capitaux propres. Cette catégorie inclut principalement les titres de participation non consolidés.

Ces actifs sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition en l'absence d'un marché actif.
Les gains ou pertes nets des actifs disponibles à la vente constatés en produits et charges correspondent aux dividendes, pertes de valeur et plus ou moins-values de cession.

Les actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du résultat comprennent d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, que le groupe a, dès l'origine, l'intention de revendre à court terme et, d'autre part, les actifs désignés à la juste valeur sur option. Le groupe HIT n'a pas vocation à détenir et ne détient pas des actifs financiers de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées dans les charges et les produits de l'état du résultat global. Les actifs financiers en juste valeur en contrepartie du résultat, désignés comme tel sur option, incluent la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le résultat net sur les actifs évalués à la juste valeur par le résultat correspond aux produits d'intérêt, variations de juste valeur et plus ou moins-values de cession.

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie sont des placements très liquides, de maturité inférieure à trois mois, qui ne représentent pas de risque significatif de perte de valeur. Les équivalents de trésorerie ont été désignés dans la catégorie des actifs évalués à la juste valeur par le résultat.

2.9.2 Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres dettes liées à l'exploitation.

A l'exception des passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat, les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif qui intègre un amortissement actuariel des coûts de transaction directement rattachables à l'émission du passif financier. Compte tenu de leur maturité courte, les dettes fournisseurs et les autres dettes d'exploitation figurent au bilan à leur coût historique, la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif aboutissant à des montants très voisins.

2.9.3 Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, que celle-ci soit positive ou négative.

Les instruments dérivés mis en place en conformité avec la politique de gestion de risque de taux du groupe mais ne remplissant pas les conditions pour être qualifiés de couverture, ou pour lesquels le groupe n'a pas choisi la comptabilité de couverture, sont comptabilisés au bilan à la juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en résultat.

Lorsqu'ils remplissent les conditions pour être qualifiés d'instruments de couverture de juste valeur, la variation de leur juste valeur est enregistrée en résultat. La variation de juste valeur de sens inverse de la position couverte, liée au risque couvert, donne lieu à un enregistrement en résultat en contrepartie de l'ajustement de la valeur au bilan de cette position. Compte tenu des caractéristiques des dérivés mis en place par le groupe, l'incidence de ce mode de comptabilisation est non significative pour le compte de résultat.
En présence de dérivés ne remplissant pas les conditions pour être qualifiés de couverture, la variation de valeur des dérivés est enregistrée en résultat.

La couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et qui affecterait le résultat net présenté. Lorsque des instruments dérivés remplissent les conditions pour être qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie, leur variation de juste valeur est enregistrée directement en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat pour la part inefficace de la variation.

2.10 Stocks

Les stocks se composent du carburant et du sel. Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils font l'objet de dépréciations lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure au coût.

2.11 Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti. Les créances d'exploitation à court terme sont comptabilisées sur la base de leur valeur nominale car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer tout ou partie des montants dus.

2.12 Comptabilisation des impôts sur les bénéfices

Les impôts comprennent les impôts sur les bénéfices exigibles et les impôts différés.

Les créances et les dettes d'impôt exigible nées au cours de l'exercice sont classées en actifs et passifs courants.

Les impôts différés sont enregistrés sur les différences temporaires entre la valeur au bilan des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'impôts attendus au moment du dénouement des différences temporaires, dans la mesure où ces taux sont votés à la clôture de l'exercice. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés qu'en fonction de leur probabilité de récupération future. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, quelle que soit leur échéance, lorsqu'ils concernent les entités du groupe d'intégration fiscale. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation. Ils figurent au bilan dans les actifs et passifs non courants.

2.13 Capitaux propres

Les coûts directement imputables aux augmentations de capital sont portés en déduction des primes d'émission.

Les distributions de dividendes aux actionnaires de HIT sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du groupe à la date d'approbation des dividendes par les actionnaires.

2.14 Rémunération du personnel en actions

Les rémunérations du personnel versées en instruments de capitaux propres sont portées en charges en contrepartie des primes d'émission dans les capitaux propres. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », elles sont évaluées à la juste valeur des instruments attribués et la charge est étalée sur la durée nécessaire pour que les droits conférés au personnel soient définitivement acquis.

2.15 Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts supportées pendant la période de construction des ouvrages concédés sont incluses dans le coût de construction des ouvrages.

2.16 Provisions courantes et non courantes

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers provenant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions non courantes correspondent principalement aux obligations contractuelles de maintenance, de remise en état des infrastructures concédées (à l'exclusion de tout élément d'amélioration) ainsi que la CVE. Ces provisions sont évaluées sur la base de la meilleure estimation des dépenses futures de renouvellement des couches de roulement des chaussées et de maintien en l'état des ouvrages d'art et sont constituées au fur et à mesure de l'usage des infrastructures. La provision pour la CVE est constituée des paiements futurs prévisionnels. Ces provisions sont actualisées sur la base d'un taux représentatif de la valeur temps de l'argent. L'effet de la désactualisation des provisions à long terme est constaté en « autres charges financières ».

2.17 Engagements sociaux à prestations définies

Les salariés du groupe HIT bénéficient d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées au moment du départ à la retraite à condition que le salarié soit encore en fonction dans le groupe à cette date. Par ailleurs, le personnel retraité avant 2017 de la filiale Sapn bénéficie d'une prise en charge partielle de son régime complémentaire de prévoyance. Enfin, un régime de retraite supplémentaire à prestations définies au bénéfice des dirigeants du groupe HIT a été mis en place en 2005, ce régime a été dénoncé fin 2016.

En matière d'avantages à prestations définies payés avant le départ à la retraite, le groupe verse des gratifications au titre de l'attribution des médailles d'honneur du travail.

Ces engagements à prestations définies sont comptabilisés au bilan et évalués selon la méthode des unités de crédit projetées en estimant les salaires qui serviront de base au calcul des prestations. Les charges comptabilisées au cours d'un exercice comprennent le coût des services rendus au cours de l'exercice présentés en charges de personnel et le coût financier correspondant à la désactualisation de la dette actuarielle classé en charges financières; sur ce coût financier sont imputés les rendements attendus des actifs de couverture.

Les écarts actuariels résultant de l'évaluation des engagements post-emploi sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ». Les écarts actuariels générés sur les autres avantages long terme sont comptabilisés immédiatement en résultat.

2.18 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provient essentiellement de l'activité péages et est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation des prestations correspondantes.

Conformément à l'interprétation IFRIC 12, le groupe HIT comptabilise en chiffre d'affaires la juste valeur des prestations rendues au concédant au titre des travaux de construction ou d'amélioration des ouvrages concédés, en contrepartie de la constatation d'un actif incorporel reçu (voir note 2.7). Cette juste valeur est égale au coût des prestations de construction sous-traitées à des tiers et enregistrées en « achats et charges externes ». Chiffre d'affaires et coûts de construction sont reconnus selon la norme IAS 11 en fonction du degré d'avancement des travaux.

Les contrats à long terme de prestations de service réalisées par le groupe sont constatés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires » en fonction du degré d'avancement des prestations.

2.19 Eléments financiers en produits et en charges

Les charges d'intérêt incluent les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du coût amorti au taux effectif.

Le résultat sur dérivé de couverture inclut les variations de juste valeur et les flux échangés.

Les autres produits et charges financiers incluent les revenus des prêts et créances calculés selon la méthode du coût amorti au taux effectif, les gains sur les placements de trésorerie et équivalents de trésorerie, les pertes de valeur sur actifs financiers, les dividendes et les résultats de change.

2.20 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.
La majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, collars…) est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers qui s'appuient sur les conditions de marché existantes à la date de clôture.

Les techniques de valorisations, relevant toutes du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs selon IFRS 7, retenues pour la détermination des justes valeurs des instruments financiers dérivés sont les suivantes :

- Les swaps de taux sont valorisés selon la méthode d'actualisation des cash-flows futurs contractuels.
- La valorisation des produits optionnels est opérée à partir de modèles de valorisation (type Black & Scholes) utilisant des cotations publiées sur un marché actif et / ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.
- Les instruments dérivés de change et de taux ont été évalués par actualisation du différentiel de flux d'intérêt.

La juste valeur des emprunts cotés est la valeur de marché à la date de clôture alors que la juste valeur des emprunts non cotés est calculée en actualisant les flux contractuels, emprunt par emprunt, à un taux correspondant au taux auquel le groupe HIT contracterait en fin d'exercice des emprunts similaires.
Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement utilisés par le groupe HIT.

Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte de l'évolution du risque de crédit du groupe HIT.

2.21 Normes et interprétations non encore en vigueur

Certaines normes et interprétations, définitivement adoptées par l'IASB et l'IFRIC, qui pour certaines sont en cours de validation par les autorités européennes et donc non encore applicables, n'ont pas été mises en œuvre par anticipation par le groupe HIT dans ses comptes consolidés 2017

Entrées en vigueur des normes IFRS15, 9 et 16

Les normes IFRS15, relative à la reconnaissance du chiffre d'affaires, et IFRS 9, relative aux instruments financiers, sont applicables au 1er janvier 2018 et ont fait l'objet d'une étude d'impact anticipée au niveau du Groupe Abertis.

La norme IFRS 16 relative aux contrats de location et applicable au 1 janvier 2019, a elle aussi fait l'objet d'une analyse par Abertis.

L'amendement à IAS 19 « Avantages au personnel » relatif aux contributions des salariés n'est pas applicable aux régimes mis en place dans le groupe HIT.

3 EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE

3.1 Périmètre de consolidation

Le groupe HIT est composé de la société mère HIT et des filiales suivantes :

Sociétés	Activité	Méthode de consolidation
Sanef	Concession autoroutière	Intégration globale
Sapn	Concession autoroutière	Intégration globale
Bip&Go	Distribution (Télématique)	Intégration globale
SE BPNL	Exploitation d'autoroutes	Intégration globale
Léonord Exploitation	Exploitation d'autoroutes	Intégration globale
Léonord	Concession autoroutière	Mise en équivalence
Alis	Concession autoroutière	Mise en équivalence
Routalis	Exploitation d'autoroutes	Mise en équivalence
A'Lienor	Concession autoroutière	Mise en équivalence
Sanef Aquitaine	Exploitation d'autoroutes	Intégration globale

Absorption de SEA14 par SAPN en date d'effet du 1er janvier 2017

Un traité de fusion avec effet rétroactif au 1 janvier 2017 a été signé le 17 janvier 2017 entre SEA14 et SAPN. En conséquence, depuis le 1er janvier 2017 l'ensemble des activités de SEA14 a été absorbé par SAPN.

Cession des filiales Eurotoll et Eurotoll ZRT à Abertis en date d'effet du 1er mai 2017

Un accord de cession concernant les filiales Eurotoll et Eurotoll ZRT a été signé le 16 mai 2017 avec effet rétroactif au 1 mai 2017 entre Sanef SA et Abertis ; ainsi les comptes 2017 du groupe Sanef n'incluent que 4 mois d'activité pour ces deux filiales (janvier 2017- avril 2017).

La société Sanef Saba Parking France a été liquidée en date d'effet du 10 mars 2017.

Il n'y a pas eu d'autres évolutions de périmètre entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017.

3.1.1 Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les principaux agrégats financiers des sociétés mises en équivalence sont :

2017 (en milliers d'euros)	A'LIENOR	ALIS	ROUTALIS	LEONORD(*)
Quote-part de capital détenue	*35,00%*	*19,67%*	*30,00%*	*35,00%*
devise	*Euro*	*Euro*	*Euro*	*Euro*
Actifs	1 106 863	1 138 818	3 581	73 374
Passifs hors capitaux propres	851 454	938 455	2 444	73 334
Capitaux propres	255 409	200 363	1 137	40
Chiffre d'affaires	58 675	81 204	10 928	13 947
Bénéfice (perte) opérationnel	26 851	46 728	1 874	0
Bénéfice (perte) avant impôt	9 957	14 799	1 635	0
Bénéfice (perte) de l'exercice	8 475	8 827	1 093	0

2016 (en milliers d'euros)	A'LIENOR	ALIS	ROUTALIS	SSPF	LEONORD
Quote-part de capital détenue	*35,00%*	*19,67%*	*30,00%*	*50,00%*	*35,00%*
devise	*Euro*	*Euro*	*Euro*	*Euro*	*Euro*
Actifs	1 173 598	1 120 721	2 812	181	73 374
Passifs hors capitaux propres	747 062	963 871	1 934	8	73 334
Capitaux propres	426 536	156 850	878	173	40
Chiffre d'affaires	58 000	90 481	10 466	4	13 947
Bénéfice (perte) opérationnel	25 382	38 363	1 402	-4	0
Bénéfice (perte) avant impôt	10 194	3 289	1 223	-4	0
Bénéfice (perte) de l'exercice	8 822	2 505	834	-4	0

*Comptes 2016

Le groupe HIT applique le §29 de la norme IAS 28 selon lequel : « Si la quote-part de l'investisseur dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, l'investisseur cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir. La participation dans une entreprise associée est la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence ainsi que toute part d'intérêt à long terme qui, en substance, constitue une part de la participation dans l'investisseur dans l'entreprise associée. Par exemple, un élément dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une extension de la participation nette de l'investisseur dans cette entreprise associée. »

La direction de HIT considère que le remboursement de la créance détenue par Sanef et Sapn sur Alis est planifié et probable, compte tenu de la durée très longue de la concession. Il n'y a donc pas lieu d'étendre la participation du groupe Sanef pour appréhender les pertes d'Alis.

Le groupe HIT a ainsi cessé de comptabiliser sa quote-part des pertes d'Alis, ces pertes dépassant la valeur de sa participation de 4,2 millions d'euros. Le résultat d'Alis étant bénéficiaire de 8,8 millions d'euros en 2017, la quote-part non comptabilisée en cumulé est de 25,5 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Les sociétés du groupe HIT détiennent par ailleurs des créances sur Alis à hauteur de 11 M€ (voir note 3.24).

3.2 Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	2017 (*)	2016
Péages	1 580 764	1 537 904
Abonnements et prestations télématiques	*20 341*	*29 781*
Redevances des installations commerciales	*32 278*	*29 943*
Services télécom	*7 084*	*6 634*
Prestations d'ingénierie et autres	*24 428*	*20 170*
Chiffre d'affaires hors péages	84 130	86 529
Chiffre d'affaires construction sur travaux confiés à des tiers	141 417	109 404
Chiffre d'affaires	**1 806 311**	**1 733 837**

(*) Les données 2017 comprennent 4 mois du sous-groupe Eurotoll

Les ventes d'abonnement et de services télématiques comprennent la facturation des frais de gestion sur abonnement.

Les redevances des installations commerciales sont versées par les tiers exploitant les installations commerciales situées sur les aires de service.

Les services télécom correspondent aux locations de fibres optiques ou de pylônes à des opérateurs de télécommunications.

Les prestations d'ingénierie et divers comprennent les ventes de carburants, les divers services réalisés sur le réseau ou à proximité immédiate et les prestations des filiales hors concession autoroutière

3.3 Achats et charges externes

(en milliers d'euros)	2017 (*)	2016
Maintenance des infrastructures	(11 360)	(12 060)
Entretiens et réparations	(20 540)	(20 645)
Consommations et charges liées aux opérations	(21 785)	(20 281)
Autres achats et charges externes	(43 912)	(40 316)
Chiffre d'affaires construction sur travaux confiés à des tiers	(141 417)	(109 404)
Achats et charges externes	**(239 014)**	**(202 707)**

(*) Les données 2017 comprennent 4 mois du sous-groupe Eurotoll

3.4 Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2017 (*)	2016
Rémunération du personnel	(93 036)	(97 292)
Charges sociales	(48 791)	(51 363)
Intéressement	(7 942)	(5 426)
Participation des salariés	(13 303)	(13 776)
Autres charges de personnel	(2 786)	(2 601)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	(2 438)	408
Charges de personnel	**(168 296)**	**(170 051)**

(*) Les données 2017 comprennent 4 mois du sous-groupe Eurotoll

En vigueur depuis le 1er janvier 2013, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), qui se présente sous la forme d'une réduction de l'impôt à acquitter, équivaut à une baisse de cotisations sociales ; il est donc classé comme telle dans les charges de personnel.

3.5 Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	2017 (*)	2016
Gains sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 382	1 977
Production immobilisée	4 929	4 272
Subventions d'exploitation	127	89
Autres produits divers	19 726	28 014
Autres produits	**26 164**	**34 351**
Charges diverses	(1 127)	(957)
Dotations nettes aux provisions	(394)	2 448
Autres charges	**(1 521)**	**1 491**

(*) Les données 2017 comprennent 4 mois du sous-groupe Eurotoll

Les charges diverses en 2017 incluent des pertes sur cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles et les dotations nettes des provisions pour litiges.

Les autres produits divers en 2017 incluent les produits de Leonord Exploitation provenant du contrat d'exploitation du périphérique Nord de Lyon (voir note 3.1).

3.6 Impôts et taxes

(en milliers d'euros)	2017 (*)	2016
Taxe d'aménagement du territoire	(108 926)	(107 621)
Contribution économique territoriale	(46 986)	(47 243)
Redevance domaniale	(59 145)	(80 076)
Autres impôts et taxes	(8 189)	(9 974)
Impôts et taxes	**(223 245)**	**(244 915)**

(*) Les données 2017 comprennent 4 mois du sous-groupe Eurotoll

La taxe d'aménagement du territoire est un impôt calculé en fonction du nombre de kilomètres payants parcourus sur l'ensemble du réseau au cours de l'année. Elle est versée mensuellement et fait l'objet d'une régularisation en fin d'année. Le tarif de base de la taxe d'aménagement du territoire applicable est de 7,32 € par millier de kilomètres parcourus.

La redevance domaniale ou redevance annuelle pour occupation du domaine public, instituée par l'article 1 du décret n°97-606 du 31 mai 1997 (codifié à l'article R.122-27 du Code de la voirie routière), est assimilable à une taxe calculée en fonction du chiffre d'affaires du concessionnaire au titre de son activité de concessionnaire d'autoroutes sur le domaine public national et du nombre de kilomètres de voies exploitées au 31 décembre de l'année précédente. Elle est payée en juillet de chaque année pour la période du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante. Cette obligation n'existe ainsi qu'au 1er juillet de chaque année et est passée intégralement lors du 2nd semestre.

L'évolution de ce poste « impôts et taxes » est donc très directement liée à l'évolution du chiffre d'affaires, essentiellement des sociétés concessionnaires.

3.7 Dotations aux amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	2017 (*)	2016
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	(326 296)	(310 157)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles des concessions	(42 129)	(35 578)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles des autres sociétés	(439)	(2 689)
Total des dotations aux amortissements	**(368 865)**	**(348 424)**
Dotations nettes aux provisions sur domaine concédé	(39 601)	(39 896)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des immobilisations des autres sociétés		
Dotations aux amortissements et provisions	**(408 466)**	**(388 320)**

(*) Les données 2017 comprennent 4 mois du sous-groupe Eurotoll

3.8 Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Charges d'intérêts provenant de dettes évaluées au coût amorti	(244 182)	(243 760)
Total des charges d'intérêts	**(244 182)**	**(243 760)**

(en milliers d'euros)	2017	2016
Autres charges financières		
Charges d'intérêts provenant des dérivés de taux		
Amortissement des soultes payées sur annulation partielles de swap	(1 316)	(2 605)
Effet de la désactualisation des provisions à long terme	(21 460)	(21 954)
Soulte payée	(27 066)	
Autres charges financières	(244)	(395)
Total des autres charges financières	**(50 086)**	**(24 955)**

En 2017 les autres charges financières sont essentiellement constituées d'un montant de 27 066 milliers d'euros au titre de la soulte versée dans le cadre du refinancement opéré en novembre 2017 (voir note 3.20) ainsi que des effets de la désactualisation des provisions (Chaussés, Ouvrages d'art et CVE).

(en milliers d'euros)	2017	2016
Produits financiers		
Produits de participation	119	48
Revenus des autres créances et valeurs mobilières de placement	16 039	11 896
Plus value sur cession des titres ITS		
Autres produits financiers	455	2 243
Total des produits financiers	**16 614**	**14 187**

Les produits financiers incluent au 31 décembre 2017 un amortissement de 455 milliers d'euros relatifs à la vente au 1er semestre 2013 des swaps de couverture de Sanef et Sapn (voir note 3.14.3) ; cet amortissement s'élevait à 5 556 milliers d'euros pour l'année 2016.

Les produits financiers au 31 décembre 2017 sont essentiellement constitués du produit consolidé de la sortie du sous-groupe Eurotoll pour un montant de 11 513 milliers d'euros.

3.9 Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	2017	2016
Impôts dus sur les bénéfices et assimilés	(179 471)	(222 430)
Impôts différés	53 927	95 083
Impôts	**(125 544)**	**(127 347)**

La preuve d'impôt pour les exercices 2017 et 2016 est présentée ci-après :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Résultat net part du groupe	**391 680**	**386 211**
Charge d'impôt	125 544	127 347
A exclure : quote-part des sociétés mises en équivalence/Plus value de consolidation	8 534	(4 441)
Intérêts minoritaires	36	41
Résultat avant impôt	**525 793**	**509 158**
Charge d'impôt théorique 39,43% (34,43% en 2016)	(207 320)	(175 303)
Charges non déductibles – différences permanentes	11 366	7 634
Différence de taux sur impôts différés	20 831	45 768
Différences de taux d'imposition sociétés étrangères		(32)
Effet des déficits sans comptabilisation d'actif d'impôt		
Impôts sur les dividendes		(4 940)
Crédits d'impôts et autres, provisions dont limitation de la déductibilité des intérêts	49 579	(474)
Charge d'impôt effective	**(125 544)**	**(127 347)**

La ventilation de l'impôt différé par grandes rubriques du bilan est la suivante :

	Au 31 décembre 2017		Au 31 décembre 2016	
(en milliers d'euros)	**Assiette**	**Impôts**	**Assiette**	**Impôts**
Immobilisations corporelles et incorporelles	(1 238 468)	336 682	(1 336 512)	413 653
Provisions pour risques et charges	378 879	(120 718)	380 402	(123 688)
Endettement, instruments dérivés et autres	(27 082)	5 869	26 835	(20 884)
TOTAL	**(886 671)**	**221 833**	**(929 275)**	**269 081**

Comme au 31 décembre 2016, il n'y a pas d'actif d'impôt non comptabilisé au 31 décembre 2017.

3.10 Résultat par action et dividendes

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action s'identifie au résultat de base par action.

3.11 Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition est de 2 820 166 milliers d'euros au 31 décembre 2017 comme au 31 décembre 2016.

Affectation de la différence de consolidation relative à l'acquisition des titres Sanef

La différence de consolidation, entre le prix d'acquisition des titres (pour 5 324 millions d'euros) et les capitaux propres consolidés de Sanef au moment de l'acquisition (pour 1 360 millions d'euros) soit 3 964 millions d'euros, a été affectée de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	Juste valeur	Valeur comptable	Ecart d'évaluation
Immobilisations	7 478 313	5 219 893	2 258 420
Dette nette	(4 216 571)	(3 701 023)	(515 548)
Ecart d'évaluation	3 261 742	1 518 870	1 742 872
Impôt différé			(600 071)
Ecart d'acquisition initial			**2 820 749**
Total de la différence de consolidation initiale			**3 963 550**
Ecart d'acquisition après ajustements divers constatés en 2009			**2 820 166**

Le test de dépréciation réalisé en 2017 (comme chaque année) n'a pas fait apparaître de perte de valeur.

Le business plan du groupe, utilisé pour effectuer ce test, comprend la projection des cash-flows des concessionnaires Sanef et Sapn jusqu'à la fin de leur concession, ainsi que les flux de dividendes provenant des autres concessions Alis et A'Liénor, respectivement jusqu'en 2067 et 2065. Les flux de trésorerie ont été actualisés au coût moyen pondéré du capital reflétant la répartition prévisionnelle entre les capitaux propres et la dette financière sur l'ensemble de la période prise en compte.

Le groupe a réalisé des tests de sensibilité sur les hypothèses de taux d'actualisation et de niveau de flux de trésorerie. Ainsi, une hausse du taux d'actualisation de 50 points de base ou une baisse de 3% des flux annuels de trésorerie ne conduirait pas à constater une dépréciation de l'écart d'acquisition.

3.12 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2017**	**Acquisitions**	**Cessions**	**Variations de périmètres et autres (*)**	**Au 31 décembre 2017**
Logiciels acquis	83 426	6 469		(5 793)	84 102
Autres immobilisations incorporelles	3 843				3 843
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	11 142 787	141 417	(6 969)	(253)	11 276 982
TOTAL	**11 230 057**	**147 886**	**(6 969)**	**(6 046)**	**11 364 928**

Valeurs brutes *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2016**	**Acquisitions**	**Cessions**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2016**
Logiciels acquis	81 012	6 140		(3 726)	83 426
Autres immobilisations incorporelles	3 866			(23)	3 843
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	11 033 672	109 404		(288)	11 142 787
TOTAL	**11 118 550**	**115 544**		**(4 037)**	**11 230 057**

(*) La colonne « variations de périmètre et autres » inclut notamment en 2017 la sortie du sous-groupe Eurotoll.

Amortissements *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2017**	**Dotations**	**Reprises sur cessions**	**Variations de périmètres et autres (*)**	**Au 31 décembre 2017**
Logiciels acquis	(65 856)	(5 200)		607	(70 449)
Autres immobilisations incorporelles	(3 838)	(3)			(3 841)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(6 177 489)	(321 550)		10	(6 499 029)
TOTAL	**(6 247 183)**	**(326 752)**		**617**	**(6 573 318)**

Amortissements *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2016**	**Dotations**	**Reprises sur cessions**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2016**
Logiciels acquis	(63 111)	(5 119)		2 374	(65 856)
Autres immobilisations incorporelles	(3 852)	(8)		22	(3 838)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(5 872 459)	(305 030)			(6 177 489)
TOTAL	**(5 939 422)**	**(310 157)**		**2 397**	**(6 247 183)**

(*) La colonne « variations de périmètre et autres » inclut notamment en 2017 la sortie du sous-groupe Eurotoll.

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2017	Au 31 décembre 2017
Logiciels acquis	17 570	13 654
Autres immobilisations incorporelles	5	2
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	4 965 298	4 777 954
TOTAL	**4 982 874**	**4 791 610**

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2016	Au 31 décembre 2016
Logiciels acquis	17 901	17 570
Autres immobilisations incorporelles	14	5
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	5 161 213	4 965 298
TOTAL	**5 179 128**	**4 982 874**

Les marchés sur travaux, signés et non exécutés, s'élèvent à 151 921 milliers d'euros au 31 décembre 2017 et à 169 884 milliers d'euros au 31 décembre 2016. Ces travaux correspondent essentiellement à des immobilisations incorporelles.

3.13 Immobilisations corporelles

Valeur brute *(en milliers d'euros)*	Au 1er janvier 2017	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2017
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	723 896	41 288	(12 416)	1 817	754 585
Immobilisations des autres sociétés	3 198	522	(49)	(320)	3 351
TOTAL	**727 094**	**41 810**	**(12 465)**	**1 497**	**757 936**

Valeur brute *(en milliers d'euros)*	Au 1er janvier 2016	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2016
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	703 826	35 076	(14 948)	(58)	723 896
Immobilisations des autres sociétés	8 257	897	(84)	(5 872)	3 198
TOTAL	**712 083**	**35 973**	**(15 032)**	**(5 930)**	**727 094**

Amortissements *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2017**	**Dotations**	**Reprises**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2017**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(543 740)	(42 129)	11 681		(574 188)
Immobilisations des autres sociétés	(2 030)	(1 039)	48	670	(2 351)
TOTAL	**(545 770)**	**(43 168)**	**11 729**	**670**	**(576 539)**

Amortissements *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2016**	**Dotations**	**Reprises**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2016**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(520 401)	(37 796)	14 457		(543 740)
Immobilisations des autres sociétés	(6 751)	(471)		5 192	(2 030)
TOTAL	**(527 152)**	**(38 267)**	**14 457**	**5 192**	**(545 770)**

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	**Au 1er janvier 2017**	**Au 31 décembre 2017**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	180 156	180 398
Immobilisations des autres sociétés	1 168	999
TOTAL	**181 324**	**181 397**

Valeurs nettes *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2016**	**Au 31 décembre 2016**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	183 424	180 156
Immobilisations des autres sociétés	1 506	1 168
TOTAL	**184 931**	**181 324**

3.14 Actifs financiers non courants et courants

3.14.1 Valeur comptable des actifs financiers par catégories comptables

Les actifs financiers présentés dans les tableaux ci-après excluent les « créances clients et autres créances d'exploitation » (note 3.15) et la « trésorerie et équivalents de trésorerie » (note 3.16).

Actifs financiers non courants

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2017, en valeur comptable			Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Valeur nette comptable	
Titres de participation	921		921	921
Créances rattachées à des participations		10 878	10 878	10 878
Prêts		1 940	1 940	1 940
Dépôts et cautionnements		572	572	572
Instruments financiers dérivés				
Autres actifs financiers				
Total des actifs financiers non courants	**921**	**13 390**	**14 311**	**14 311**

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2016, en valeur comptable			Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Valeur nette comptable	
Titres de participation	922		922	922
Créances rattachées à des participations		15 392	15 392	15 392
Prêts		1 976	1 976	1 976
Dépôts et cautionnements		430	430	430
Instruments financiers dérivés				
Autres actifs financiers		(988)	(988)	(988)
Total des actifs financiers non courants	**922**	**16 810**	**17 731**	**17 731**

Les créances rattachées à des participations de 10 878 milliers d'euros au 31 décembre 2017 (15 392 milliers d'euros au 31 décembre 2016) concernent essentiellement la société Alis.

Actifs financiers courants

Actifs financiers courants (En milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2017, en valeur comptable**			**Juste valeur**
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	**Valeur nette comptable**	
Autres créances financières		535	535	535
Total des actifs financiers courants		**535**	**535**	**535**

Actifs financiers courants *(en milliers d'euros)*	**Au 31 décembre 2016, en valeur comptable**			**Juste valeur**
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Valeur nette comptable	
Autres créances financières		976	976	976
Total des actifs financiers courants		**976**	**976**	**976**

Au 31 décembre 2017 comme au 31 décembre 2016, le groupe HIT n'est pas prêteur auprès de sa maison-mère Abertis.

3.14.2 Analyse des titres de participation non consolidés

Les titres de participation non consolidés concernent :

(en milliers d'euros)	**Quote-part capital détenue au 31 décembre 2017**	**Valeur comptable nette**	
		31-déc.-17	**31-déc.-16**
- Sanef 107.7	99,99	15	15
- Centaure Pas de Calais	34,00	259	259
- Centaure Paris Normandie	49,00	343	343
- Centaure Grand-est	14,44	131	131
- Autoroutes Trafic SNC	20,63	72	72
- Sogarel	5,00	100	100
- Emetteur Groupe Sanef (EGS)	100,00	0	1
Total titres de participation non consolidés		**921**	**922**

Les titres de participation classés en actifs financiers disponibles à la vente comprennent des filiales contrôlées qui ne sont pas consolidées, mais dont la consolidation aurait un impact immatériel.

3.14.3 Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont constitués de swaps de taux considérés comme des opérations de couverture de flux de trésorerie pour une valeur de 48 272 milliers d'euros au passif au 31 décembre 2017 (53 946 milliers d'euros au passif au31 décembre 2016),

Les swaps qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont affectés à la couverture du risque de variabilité des charges d'intérêt relatives aux emprunts futurs à émettre pour satisfaire les besoins de refinancement hautement probables. HIT avait procédé en 2011 et 2012 au refinancement d'une partie de sa dette au travers de l'émission 'emprunts obligataires à taux fixe - pour un total de 1 150 millions d'euros - sur le marché réglementé luxembourgeois via sa filiale à 100% HIT Finance BV, fusionnée en 2014 avec HIT SAS. HIT ayant par ailleurs effectué le remboursement du solde du crédit bancaire syndiqué à taux variable, les débouclages partiels du swap en résultant ont entraîné le paiement de soultes de 50,1 million d'euros en 2011 et 26,4 millions d'euros en 2012 aux contreparties du swap.

Les pertes correspondantes avaient initialement été comptabilisées en réduction des capitaux propres (parmi les autres éléments du résultat global) et sont recyclées en résultat au même rythme que celui auquel les cash-flows des éléments couverts affectent le résultat, c'est-à-dire sur la durée de vie des nouveaux emprunts obligataires à taux fixe. Le montant enregistré à ce titre en autres charges financières en 2017 est de1,3 millions d'euros (2,6 millions d'euros sur l'exercice 2016).

Le solde de la perte, soit 0,6 millions d'euros, figurant en réduction des capitaux propres (en autres éléments du résultat global), sera recyclé en résultat sur les exercices futurs, jusqu'en 2018.

Les swaps de taux considérés comme des opérations de couverture de juste valeur (dont la juste valeur représentait 33 118 milliers d'euros à l'actif au 31 décembre 2012) ont été cédés au cours du 1er semestre 2013 pour un montant net de 33 495 milliers d'euros. Cette soulte reçue est étalée sur la durée de vie restante des emprunts couverts, soit jusqu'en janvier 2017 au maximum. En 2017, le montant enregistré en produit financier s'élève à 455 milliers d'euros (5 556 milliers d'euros sur l'exercice 2016). Le montant restant à amortir au 31 décembre 2017 est nul..

3.14.4 Informations sur les prêts et créances en actifs financiers non courants

Les prêts consentis au titre de l'effort construction inscrits au bilan (prêts) pour un montant actualisé de 1 572 milliers d'euros au 31 décembre 2017 (1 510 milliers d'euros au 31 décembre 2016), sont à échéance à 20 ans à la date de leur versement et ne portent pas intérêts. Ils ont été consentis dans le cadre de l'obligation légale faite aux employeurs de contribuer à l'effort construction. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser ces prêts s'élève à 4% et est utilisé pour déterminer les produits financiers enregistrés en résultat.

3.15 Clients et autres créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Avances et acomptes versés sur commandes	668	601
Clients et comptes rattachés : péages	117 224	95 764
Clients et comptes rattachés autres activités	8 391	11 695
Clients douteux	5 769	3 124
Clients, factures à émettre	37 220	19 347
Autres créances diverses	9 817	15 091
Provision pour dépréciation des créances clients	(8 673)	(6 874)
Total clients et autres créances financières (1)	**170 417**	**138 747**
Autres créances non financières	62 354	65 945
Total clients et autres créances	**232 770**	**204 692**

Les créances clients et les autres créances d'exploitation font partie de la catégorie comptable « prêts et créances » selon la norme IAS 39. Elles figurent au bilan à leur valeur nominale, éventuellement dépréciée.

Compte tenu de leurs échéances à très court terme, ce mode de valorisation est très voisin du coût amorti au taux d'intérêt effectif et de la juste valeur.

Les autres créances diverses d'un montant de 9 817 milliers d'euros au 31 décembre 2017 regroupent notamment les autres débiteurs divers (dont mandats TIS chez Sanef et Sapn pour 1 574 milliers d'euros) et les comptes courants et associés groupe.

Les créances non financières regroupent les créances sociales et fiscales, à l'exception, le cas échéant, des créances d'impôt courant sur les bénéfices.

3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le traitement comptable des équivalents de trésorerie choisi par le groupe est celui des actifs à la juste valeur par le compte de résultat. La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la juste valeur.

La ventilation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est présentée dans le tableau ci-après :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Equivalents de trésorerie : SICAV	672 311	313 835
Disponibilités	685 206	329 861
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	**1 357 517**	**643 696**

La politique d'investissement du groupe HIT en matière de liquidité excédentaire consiste à investir en SICAV monétaires auprès d'établissement financiers dont la notation S&P est au moins de A+.

3.17 Capital et primes d'émission

Le capital social de la société HIT au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 est composé de 1 512 267 743 titres d'une valeur nominale de 1 euro chacun. Toutes les actions donnent droit au paiement du dividende. Les primes d'émission, correspondant à des apports des actionnaires excédant la valeur nominale des actions, s'élevaient à 73 434 milliers d'euros au 31 décembre 2016 ; elles ont été diminuées de 73 434 milliers d'euros au cours du 1er semestre 2017 au travers d'une distribution exceptionnelle décidée par la Collectivité des Associés le 12 juin 2017 et s'établissent au 31 décembre 2017 à 0 millier d'euros.

3.18 Provisions

Au 31 décembre 2017 :

Non courant	Au 1er janvier 2017	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2017
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	416,900	39,601	(74,120)		20,842		403,223
TOTAL	**416,900**	**39,601**	**(74,120)**		**20,842**		**403,223**

Courant	Au 1er janvier 2017	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2017
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Litiges	7,243	732	(313)	(1,677)			5,985
Autres	74,475	9,399	(1,982)	(48,010)			33,882
TOTAL	**81,719**	**10,131**	**(2,295)**	**(49,687)**			**39,867**

TOTAL	Au 1er janvier 2017	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2017
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	416,900	39,601	(74,120)		20,842		403,223
Litiges	7,243	732	(313)	(1,677)			5,985
Autres	74,475	9,399	(1,982)	(48,010)			33,882
TOTAL	**498,619**	**49,732**	**(76,415)**	**(49,687)**	**20,842**		**443,090**

Au 31 décembre 2016 :

Non courant	Au 1er janvier 2016	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2016
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	413 723	39 896	(49 606)		14 035	(1 148)	416 900
Autres							
TOTAL	**413 723**	**39 896**	**(49 606)**		**14 035**	**(1 148)**	**416 900**

Courant	Au 1er janvier 2016	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2016
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	10 030		(17 200)		18-août		
Litiges	7 303	3 982	(341)	(2 983)		(718)	7 243
Impôts							
Autres	60 778	32 000	(6 261)	(12 760)		718	74 475
TOTAL	**78 111**	**35 983**	**(23 802)**	**(15 743)**	**7 170**		**81 718**

TOTAL	Au 1er janvier 2016	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2016
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	423 753	39 896	(66 806)		21 205	(1 148)	416 900
Litiges	7 303	3 982	(341)	(2 983)		(718)	7 243
Impôts							
Autres	60 778	32 000	(6 261)	(12 760)		718	74 475
TOTAL	**491 834**	**75 879**	**(73 408)**	**(15 743)**	**21 205**	**(1 148)**	**498 619**

L'ensemble des provisions sur domaine autoroutier concédé (provisions pour renouvellement futur des couches de roulement des chaussées, maintien en l'état des ouvrages d'art et CVE) est classé en non courant.

3.19 Engagements sociaux différés

Les engagements sociaux différés comprennent des régimes à prestations définies post-emploi (indemnités de fin de carrière, mutuelle des retraités) et d'autres types d'avantages (médailles du travail, mesures d'accompagnement de la GEPP).

Leur montant global au bilan s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	2017	2016
Régimes post-emploi à prestations définies	46 511	52 279
autres avantages	10 384	15 459
Total	**56 895**	**67 738**

3.19.1 Régimes post-emploi à prestations définies

Les régimes à prestations définies s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	2017	2016
Engagement et droits	46 511	52 279
Juste valeur des actifs		
Total	**46 511**	**52 279**
Montant net figurant au bilan	**46 511**	**52 279**

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les montants ci-dessus ont été les suivantes :

	31/12/2017	**31/12/2017**
Taux d'actualisation	1,50%	1,25%
Taux de progression des salaires	2,75%	2,75%

La sensibilité de l'engagement à une évolution de ces deux principales hypothèses au 31 décembre 2016 est la suivante :

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2017**			
	Taux d'actualisation		**Taux de progression des salaires**	
	Hausse de 50 bp : 2,0%	Baisse de 50 bp :1 %	Hausse de 50 bp : 3,25%	Baisse de 50 bp : 2,25%
Total des engagements et droits	**43 936**	**49 335**	**49 042**	**44 174**

Au 31 décembre 2015, la sensibilité de ces deux hypothèses se présentait ainsi :

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2016**			
	Taux d'actualisation		**Taux de progression des salaires**	
	Hausse de 50 bp : 1,75%	Baisse de 50 bp : 0,75%	Hausse de 50 bp : 3,25%	Baisse de 50 bp : 2,25%
Total des engagements et droits	**49 072**	**55 873**	**54 991**	**49 774**

Les tableaux ci-après détaillent les droits dus par le groupe au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, ainsi que la juste valeur des actifs financés, pour chaque catégorie d'engagement retraites (indemnités de fin de carrière) et mutuelle des retraités de la société Sapn (prestations médicales).

Engagements sociaux à prestations définies	IFC		Retraites complémentaires		Mutuelle		TOTAL	
(en milliers d'euros)	**31-déc.-17**	**31-déc.-16**	**31-déc.-17**	**31-déc.-16**	**31-déc.-17**	**31-déc.-16**	**31-déc.-17**	**31-déc.-16**
Engagements et droits en début de période	42 550	34 438		3 131	9 729	4 176	**52 279**	**41 745**
Nouveaux engagements & modifications de régime				(2 744)				**(2 744)**
Coût des services	2 239	1 754		377	382	10	**2 621**	**2 141**
Charge d'intérêts financiers	496	631		63	122	84	**618**	**778**
Pertes (gains) actuariels	(1 956)	7 859			(4 785)	5 581	**(6 742)**	**13 440**
Prestations payées	(2 149)	(1 649)			(117)	(122)	**(2 266)**	**(1 771)**
Mouvement de périmètre		(483)		(827)				**(1 310)**
Engagements et droits en fin de période	**41 180**	**42 550**			**5 331**	**9 729**	**46 511**	**52 279**

Le total des gains actuariels engendrés par les engagements sociaux à prestations définies post-emploi au cours de l'exercice 2017 est 6 742 milliers d'euros (13 440 milliers d'euros de pertes actuarielles au cours de l'exercice 2016). Ces gains actuariels sont constitués de 4 133 milliers d'euros de gains liés aux modifications d'hypothèses démographiques, à 2 373 milliers d'euros dues aux modifications d'hypothèses financières (taux d'actualisation passant de 1,25% à 1,50%) et à 235 milliers d'euros d'effet d'expérience (contre en 2016 une perte de 4 676 milliers d'euros lié aux hypothèses financières et ;de 2 417 milliers d'euros de gains d'expérience).

Les gains actuariels de 6 742 milliers d'euros (pertes actuarielles en 2016 de 13 440 milliers d'euros) se répartissent selon leur origine de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	**2017**	**2016**
Pertes / (gains) actuarielles générées durant l'exercice	**(6 742)**	**13 440**
provenant d'écarts d'hypothèses financières	(2 373)	4 676
provenant d'écarts d'hypothèses démographiques	(4 133)	11 181
provenant d'écarts d'expérience générés sur l'engagement	(235)	(2 417)
provenant d'écarts d'expérience générés sur les actifs de couverture		

3.19.2 Autres avantages long-terme

Les autres avantages long terme regroupent les médailles du travail et autres provisions.

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2017**			**Au 31 décembre 2016**			
	Médailles	Provisions	**TOTAL**	CATS	Médailles	Provisions	**TOTAL**
Au 1er janvier	1 371	14 088	**15 459**	158	1 164	16 556	**17 878**
Entrée de périmètre							
Dotation							
Utilisation	(187)	(4 907)	**(5 094)**	(161)	(183)	(2 468)	**(2 812)**
Reprise sans utilisation							
Actualisation financière			**0**	3			**3**
Pertes et gains actuariels	19		**19**		390		**390**
Au 31 décembre	**1 203**	**9 181**	**10 384**	**0**	**1 371**	**14 088**	**15 459**

3.20 Passifs financiers par catégories comptables

Dettes financières courantes et non courantes :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2017				
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	**Valeur nette comptable à la clôture**	**Juste valeur à la clôture**
Emprunts courants et non courants	6 309 035			6 309 035	7 168 476
Instruments dérivés de couverture			48 272	48 272	48 272
Avances de l'Etat	17 318			17 318	17 318
Dépôts et cautionnements reçus	21 132			21 132	21 132
Intérêts courus et non échus	68 328			68 328	68 328
Total dettes financières hors fournisseurs	**6 415 813**	**0**	**48 272**	**6 464 085**	**7 323 526**
Fournisseurs et autres dettes financières (voir note 3.21)	112 738			112 738	112 738
Total dettes financières selon IAS 39	**6 528 551**	**0**	**48 272**	**6 576 823**	**7 436 264**

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2016				
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	**Valeur nette comptable à la clôture**	**Juste valeur à la clôture**
Emprunts courants et non courants	5 697 569			5 697 569	6 657 912
Instruments dérivés de couverture			53 946	53 946	53 946
Avances de l'Etat	17 318			17 318	17 318
Dépôts et cautionnements reçus	20 769			20 769	20 769
Concours bancaires courants	94			94	94
Intérêts courus et non échus	78 965			78 965	78 965
Total dettes financières hors fournisseurs	**5 814 715**	**0**	**53 946**	**5 868 661**	**6 829 004**
Fournisseurs et autres dettes financières (voir note 3.21)	128 950			128 950	128 950
Total dettes financières selon IAS 39	**5 943 665**	**0**	**53 946**	**5 997 611**	**6 957 954**

Les dépôts et cautionnements reçus correspondent principalement aux cautionnements versés par les porteurs de cartes et de badges ; ils sont restitués en cas de résiliation de l'abonnement et après retour de la carte ou du badge. Ils sont assimilables à des dépôts à vue et de ce fait ne requièrent pas d'être actualisés.

Les dettes financières autres que les emprunts ont une juste valeur correspondant à leur valeur comptable.

Le groupe HIT a procédé en septembre 2015 à une opération de refinancement de sa dette obligataire (opération de « Liability Management »).

Le groupe a racheté une partie de sa dette obligataire émise en 2011 et 2012 à un taux de 5,75% d'échéance 2018 d'un total de 1 150 millions d'euros, dont le nominal avait été ramené à 750 millions d'euros en 2014 lors d'une première opération de rachat d'obligation financé par une émission de 450 millions d'euros de maturité 2025 et portant un taux intérêt de 2,25%. Le rachat effectué en 2015 porte sur un montant de 250 millions d'euros. Afin de permettre ce rachat, une prime de 33,3 millions d'euros (la « prime de rachat ») a été versée aux obligataires apportant leurs titres à l'opération de refinancement. Cette prime a été entièrement constatée en charges de l'exercice 2015.

La société HIT SAS a concomitamment émis une dette obligataire pour 200 millions d'euros en abondant la souche mars 2025 offrant un coupon de 2,25% émise en septembre 2014 pour 450 millions d'euros.

Cette opération de refinancement a permis au groupe HIT de s'assurer un financement complémentaire de 200 millions d'euros à un taux coupon de 2,25%.

Par ailleurs, le groupe HIT, au travers de ses filiales Sanef et Sapn, a procédé au refinancement d'une partie de sa dette qui était portée par la « CNA » (Caisses Nationales des Autoroutes) lors du dernier trimestre de l'exercice 2015. Cette opération a permis de réduire les besoins de refinancement du court terme (notamment la maturité CNA 2018) à un coût inferieur et à diversifier les sources de financement du groupe.

Le 19 octobre 2016 Sanef a émis une nouvelle obligation de 300 millions d'euros à échéance 12 ans (19 octobre 2028) avec un coupon de 0,950%.

En novembre 2017, HIT a levé un milliard d'euros sur les marchés obligataires principalement destinés au refinancement d'une partie de la dette existante. HIT a émis deux obligations de 500 millions d'euros chacune avec une date de maturité à 2023 et 2027 et dont les coupons s'élèvent respectivement à 0,625% et 1,625%. Cette nouvelle émission obligataire a permis le rachat d'une partie de l'émission obligataire arrivant à échéance en 2021, pour 140 millions d'euros et permettra le remboursement de l'émission obligataire de 500 millions d'euros qui arrive à échéance en 2018.

3.21 Fournisseurs et autres dettes

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2017**	**Au 31 décembre 2016**
Avances et acomptes reçus sur commandes	(1 205)	9 535
Fournisseurs	31 060	29 558
Dettes sur immobilisations	82 815	89 848
Autres dettes financières	68	9
Total Fournisseurs et autres dettes financières (1)	***112 738***	***128 950***
Dettes fiscales et sociales	125 468	132 642
Produits constatés d'avance	11 508	14 874
Total dettes non financières	***136 976***	***147 516***
Total dettes fournisseurs et autres dettes	**249 714**	**276 466**

(1) Passifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti

Les dettes fournisseurs et autres dettes étant à très court terme, leur valeur comptable est très voisine de leur juste valeur.

3.22 Passifs éventuels

Litiges

Les sociétés du groupe sont parties à un certain nombre de litiges dans le cours normal de leurs activités. Le groupe HIT considère qu'au 31 décembre 2017 aucun de ces litiges n'est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son résultat opérationnel ou sur sa situation financière (en dehors des risques effectivement provisionnés dans les comptes).

Engagement 1% paysage

Dans le cadre de la politique gouvernementale du 1% Paysage et Développement, pour les sections à construire ou en cours de construction, le groupe contribue sous réserve d'une participation des collectivités locales concernées à hauteur d'un même montant, aux dépenses nécessaires à la bonne insertion de l'autoroute dans le paysage environnant.

(en milliers d'euros)	**31/12/2017**	**31/12/2016**
Engagement 1% paysage	3	124

Les dépenses dites du 1% paysage s'inscrivent dans la politique définie par les pouvoirs publics dans une note du 12 décembre 1995 sur l'environnement et le développement économique des régions traversées par les autoroutes et grands itinéraires interrégionaux, et sont ainsi définies dans le cahier des charges de la concession : « Pour les autoroutes à construire ou en cours de construction, la société concessionnaire contribue aux dépenses nécessaires à la bonne insertion de l'autoroute dans le paysage environnant, dans l'intérêt tant des habitants du voisinage que des usagers de l'autoroute y compris les dépenses d'entretien des aménagements paysagers ainsi réalisés. Ces dépenses peuvent éventuellement concerner des interventions en dehors de l'emprise concédée. Le montant des dépenses à la charge de la société concessionnaire ne pourra dépasser 0,5% du coût des ouvrages, sous réserve que les collectivités publiques contribuent, dans les conditions précisées par l'Etat au financement de ces dépenses pour un même montant. » *(Article 12.10).*

Pour pouvoir être utilement invoqué, l'exercice de ce droit par les collectivités publiques est cependant subordonné à l'inscription par décret des travaux autoroutiers prévus sur une liste ; la demande de subventions sur la base de cette liste rend les travaux en cause éligible au 1 % et crée alors une obligation de la société de participer aux aménagements qui seront effectués à ce titre.

Cautions données :

Les cautions données par le groupe HIT sont les suivantes :

Sanef a accordé deux garanties maison-mère en faveur de A'Lienor dans le cadre du contrat d'exploitation de l'A65 pour un total de 2 367 milliers d'euros.

Sanef a accordé trois garanties bancaires en 2016 à la société Ages en pour un montant total de 4 000 milliers d'euros.

Sanef a fait émettre deux garanties bancaires dans le cadre du contrat d'exploitation du Périphérique nord de Lyon pour un montant cumulé de 7 801 milliers d'euro.

Sanef a fait émettre une garantie pour un montant total de 900 milliers d'euros en faveur d'Albea dans le cadre du projet A150.

Le montant total des cautions au 31 décembre 2017 est de 15 541 milliers d'euros (20 811 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

Cautions reçues :

Les sociétés du groupe HIT ont reçu des cautions et garanties sur marchés pour un total de 22 450 milliers d'euros au 31 décembre 2017 (15 726 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

3.23 Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés

3.23.1 Risques de marché

En matière de risque de marchés (taux d'intérêt, changes et valeurs cotées), HIT encourt principalement un risque de taux d'intérêt.

La partie de l'endettement à taux fixe est soumise à un risque de variation de juste valeur en cas de rachat de celle-ci sur le marché alors que les dettes à taux variable impactent les résultats financiers futurs.

Comme mentionné dans la note 3.20, une partie significative de la dette financière du groupe HIT a été contractée à taux fixe.

Au total, HIT n'encourt qu'un risque limité d'augmentation de ses charges financières en cas de hausse des taux d'intérêts (voir l'analyse de sensibilité ci-après).

L'emprunt syndiqué à taux variable émis dans le cadre de l'acquisition de Sanef, pour un montant initial de 1 150 millions est couvert en totalité par trois swaps prêteurs taux variables – emprunteurs taux fixe (voir ci-après). Suite au remboursement partiel de cet emprunt pour 750 millions d'euros en 2011 et du solde de 334 millions en 2012, les couvertures ont été révisées des mêmes montants. Au 31 décembre 2017 comme au 31 décembre 2016, l'encours de la dette, et le nominal des swaps, est nul. Le profil des swaps a été modifié au cours de l'exercice par l'annulation des positions du 19/12/2018 au 19/06/2019 représentant un nominal de 150 millions d'euros. Les swaps deviendront actifs le 21 juin 2021 pour 750 millions d'euros. Ces swaps sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

La structure de taux des emprunts est la suivante :

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2017**	**Au 31 décembre 2016**
Taux fixe ou révisable	6 107 303	5 476 107
Taux variable	201 732	221 462
Total	**6 309 036**	**5 697 569**

Les emprunts à taux variable non capés représentent un montant de 201 millions d'euros au 31 décembre 2017 (221 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Aucune inefficacité n'a été constatée en résultat sur les relations de couverture de flux de trésorerie.

Les caractéristiques des swaps qualifiés de couverture au 31 décembre 2017 sont les suivants :

- Swaps qualifiés de couverture de flux de trésorerie :

(en milliers d'euros) ***Echéance***	**Valeur de marché au 31/12/2017**	**HIT paie le taux fixe**	**HIT reçoit le taux variable**	**Montant nominal**
A fin 2024	**(48 272)**	4,11 %	Euribor 3 mois	**0**

Ce swap, dont la valeur nominale est nulle au 31 décembre 2017 comme au 31 décembre 2016, a été modifié au cours de l'exercice par l'annulation des positions du 19/12/2018 au 19/06/2019 représentant un nominal de 150 millions d'euros. Il deviendra actif le 21 juin 2021 pour 750 millions d'euros et verra sa valeur nominale atteindre un maximum de 750 millions d'euros au cours de l'année 2021 pour s'éteindre en 2024.

Au 31 décembre 2016 :

(en milliers d'euros) ***Echéance***	**Valeur de marché au 31/12/2016**	**HIT paie le taux fixe**	**HIT reçoit le taux variable**	**Montant nominal**
A fin 2024	**(53 946)**	4,11 %	Euribor 3 mois	**0**

La variation au bilan des swaps qualifiés de couverture de flux de trésorerie avant effet d'impôts s'explique de la façon suivante :

Actif (passif) en milliers d'euros :

Juste valeur à l'ouverture	(53 946)
Variation de juste valeur	5 674
Juste valeur à la clôture	**(48 272)**

Par ailleurs, afin de couvrir le risque de remonté des taux d'intérêts lors de l'opération de Liability Management (voir note 3.20), deux swaps de couverture de flux de trésorerie ont été mis en place dont le débouclage en septembre 2014 a entraîné une soulte payée nette de 7 616 milliers d'euros maintenue en capitaux propres jusqu'en mars 2018, date de début de son amortissement.

Au 31 décembre 2017, le solde figurant en capitaux propres (parmi les autres éléments du résultat global) au titre des instruments dérivés qualifiés en couverture de flux de trésorerie se décompose comme suit :

Perte cumulée sur swaps vivants	(48 272)	
Perte restant à recycler en résultat sur swaps résiliés	(573)	cf. note 3.14.3
Perte sur swaps à recycler à partir de 2018	(7 616)	cf. note 3.20
Total	**(56 461)**	

Au 31 décembre 2015, le solde se décomposait ainsi :

Perte cumulée sur swaps vivants	(53 946)	
Perte restant à recycler en résultat sur swaps résiliés	(1 889)	cf. note 3.145.3
Perte sur swaps à recycler à partir de 2018	(7 616)	cf. note 3.20
Total	**(63 451)**	

Le fait qu'une partie de la dette financière de HIT est à taux fixe a pour effet de rendre sensible la juste valeur de cette dette à l'évolution des taux d'intérêt. Une réduction des taux d'intérêts augmente la juste valeur, une augmentation des taux réduit cette juste valeur. L'écart entre la juste valeur des dettes à taux fixe et leur valeur

comptable ne serait constaté en perte ou en profit que si HIT décidait de procéder à des remboursements anticipés, en fonction des possibilités offertes par le marché.

Sensibilité du compte de résultat et des capitaux propres aux variations de taux d'intérêt :

L'analyse de sensibilité sur les flux d'intérêt pour les instruments à taux variables a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments non dérivés et des instruments dérivés. L'analyse est préparée en supposant que les montants de dettes et d'instruments financiers au bilan au 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016 restent constants sur une année.

(en milliers d'euros)	31-déc.-2017				31-déc.-2016			
	Résultat		Capitaux propres		Résultat		Capitaux propres	
	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp
Dette à taux variable	(515)	515	-	-	(705)	705	-	-
Dérivés de taux qualifiés de couverture	-	-	8 132	(8 489)	-	-	7 547	(7 575)
Dérivés de taux (cap et certains collars) non qualifiés de couverture d'un point de vue comptable	-	-	-	-	-	-	-	-

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessus mais n'aurait pas eu d'impact sur les capitaux propres en 2017. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.

Par ailleurs, le groupe HIT a assez peu de risques de change ; en effet le groupe est peu exposé au risque transactionnel dans le cadre de son activité.

3.23.2 Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le groupe HIT dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La valeur comptable de ses actifs financiers (présentée ci-après) représente l'exposition maximale au risque de crédit.

(en milliers d'euros)	Note	31-déc.-2017	31-déc.-2016
Créances rattachées à des participations	3.14	10 878	15 392
Prêts	3.14	1 940	1 976
Dépôts et cautionnements	3.14	572	430
Créances clients et autres créances financières	3.15	170 417	138 747
Actifs financiers courants	3.14	535	976
Trésorerie et équivalent trésorerie	3.16	1 357 517	643 696
	Total	**1 541 859**	**801 217**

Au 31 décembre 2017, les créances clients et autres créances représentent 170 millions d'euros d'actifs (139 millions d'euros d'actifs au 31 décembre 2016) et la trésorerie se situe à environ 1 358 millions d'euros (644 millions d'euros au 31 décembre 2016) : ces montants traduisent en fait un risque négligeable en matière de crédit au vue de la qualité des contreparties du groupe et des conditions d'encaissement des créances clients majoritairement en vigueur dans le groupe (règlement au comptant ou à très court terme).

Les placements financiers des liquidités excédentaires sont effectués auprès d'établissements financiers de premier plan. Ceux-ci sont également les contreparties aux contrats des dérivés.

3.23.3 Risques de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme celui lié aux difficultés susceptibles d'être encourues pour faire face aux échéances de paiement d'emprunts ou d'autres engagements.

Les besoins de financement, hors investissements de développement, ne sont pas suffisamment significatifs pour laisser entrevoir des difficultés à emprunter.

La dette financière principale de HIT (emprunts CNA et BNP/Dexia) est soumise à deux covenants :
- le ratio dette nette/EBITDA
- le ratio EBITDA/charges financières nettes.

Au 31 décembre 2017 comme au 31 décembre 2016, le groupe HIT respecte ces covenants.

La répartition des emprunts par échéance est la suivante :

Année	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
2018	620 203						**620 203**
2019		318 529					**318 529**
2020			255 895				**255 895**
2021				1 573 649			**1 573 649**
2022					262 878		**262 878**
2023						854 608	**854 608**
2024						453 039	**453 039**
2025						591 099	**591 099**
2026						592 900	**592 900**
2027						490 852	**490 852**
2028						295 383	**295 383**
31 décembre 2017	620 203	318 529	255 895	1 573 649	262 878	3 277 881	**6 309 036**
31 décembre 2016	245 599	621 300	318 724	254 371	1 711 330	2 546 245	**5 697 569**

L'endettement du groupe HIT ayant une durée plus courte que le contrat de concession, le groupe devra se refinancer selon un calendrier que le groupe maîtrise grâce à la prévisibilité des flux de trésorerie d'exploitation et d'investissement. Le groupe n'anticipe à ce jour aucune difficulté de refinancement.

(en millions d'euros)	Note	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractu	6 mois ou moins	6 à 12 mois	1-2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés								
Emprunts financiers	**3.21**	6 309	7 539	612	234	516	2 566	3 612
Avances de l'Etat et collectivités	**3.21**	17	17	17				
Dépôts, cautionnements et autres dettes fina	**3.21**	21	21	21				
Dettes fournisseurs	**3.22**	113	113	113				
Autres dettes courantes	**3.22**	0	0	0				
Passifs financiers dérivés								
Instruments dérivés de taux d'intérêts	**3.21**	0,0	0,0					
			Total des flux	**7 691**	**763**	**234**	**516**	**2 566**	**3 612**
			Flux des dérivés de taux actifs	0					
			Total des flux après prise en compte des couvertures	**7 691**	**763**	**234**	**516**	**2 566**	**3 612**

3.24 Transactions avec les parties liées

Le groupe HIT n'est pas prêteur à sa société mère Abertis au 31 décembre 2017 comme au 31 décembre 2016. Aucune autre information n'est donnée au titre des transactions conclues entre les parties liées dans la mesure où ces transactions ont été jugées non significatives au regard de la norme IAS24.

La Caixa, principal actionnaire d'Abertis, est contrepartie d'un swap (flux de trésorerie) d'une valeur nominale nulle au 31 décembre 2017 comme au 31 décembre 2016 mais dont le profil entraînera de nouveau une valeur nominale à partir de l'année 2018.

La Caixa est également contrepartie de la soulte payée sur le dénouement partiel de ce swap survenu en 2011 à hauteur de 9,5 millions d'euros. La part de la Caixa dans l'amortissement constaté en 2017 est de 0,2 millions d'euros, celle restant à amortir à ce titre en résultat au 31 décembre 2017 étant désormais de 0,1 millions d'euros.

Les sociétés mises en équivalences sont présentées dans la note 3.1.

Au 31 décembre 2017, le groupe a une créance totale de 10,8 millions d'euros avec la société Alis (15 millions d'euros au 31 décembre 2016): le montant du prêt accordé par le groupe à la société Alis s'élève, intérêts capitalisés compris, à 4,6 millions dont 0,5 millions d'euros de TVA (9,6 millions d'euros au 31 décembre 2016) au taux d'intérêt de 6%. Le groupe a également une avance actionnaire de 3,8 millions d'euros au taux d'intérêt de 12 % (2,8 millions d'euros au 31 décembre 2016 au taux de 2,08%) ainsi que des créances d'exploitation pour 2 millions d'euros hors taxe, soit 2,4 millions TTC au 31 décembre 2017 (contre 2,1 millions d'euros HT et 2,6 millions d'euros TTC au 31 décembre 2016) remboursable par montant fixe de 179 milliers d'euros par an jusqu'en 2028.

Le tableau ci-dessous présente pour l'année les montants comptabilisés en charge des rémunérations et avantages assimilés accordés par HIT et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui ont été au cours de l'année 2017 ou qui sont à la clôture membre du Comité de Direction ou du conseil d'administration du groupe.

(en millions d'euros)	31-déc.-2017
Rémunérations	2,6
Charges sociales patronales	1,1
Avantages postérieurs à l'emploi	-
Autres avantages à long terme	-
Indemnités de fin de contrat de travail	0,7
Paiements en actions *(*)*	

(*) Charge de l'année constatée conformément à la norme IFRS 2 « Paiements fondé sur des actions » - cf note 2.14.

Le total de ces charges de personnel s'élève à 4,4 millions d'euros en 2017.

Au cours de l'exercice 2017 un montant de 365 milliers d'euros a été alloué au titre des jetons de présence (380 milliers d'euros pour l'exercice 2016).

3.25 Information sectorielle

Les secteurs opérationnels, tels que les suit le management opérationnel du groupe, sont les concessions autoroutières et l'activité Holding de la société HIT SAS.

Les autres activités opérationnelles sont constituées des filiales hors concessions (SE BPNL, Sanef Aquitaine) du groupe et des sociétés intégrées par équivalence (Alis, Routalis,Leonord et A'Lienor).

Les principaux produits et services des autres activités sont l'exploitation du Boulevard Périphérique Nord de Lyon et l'exploitation de l'A65.

Le secteur Holding porte le financement du rachat du sous-groupe Sanef par HIT SAS ainsi que les impacts de l'affectation de la survaleur engendrée lors de ce rachat.

Le management effectue un suivi des secteurs selon leur contribution aux résultats consolidés.

Les principaux indicateurs par activité en 2017 sont les suivants :

2017, en millions d'euros	Concessions autoroutières	Holding	Autres activités	Groupe Eurotoll (*)	**Total groupe HIT**
Chiffre d'affaires	**1 794,9**		**8,5**	**2,9**	**1 806,3**
dont chiffre d'affaires construction	*141,4*				*141,4*
EBITDA	**1 201,2**	**(2,7)**	**1,4**	**0,5**	**1 200,4**
Amortissements d'actifs corporels	(42,1)		(0,3)	(0,1)	(42,6)
Amortissements d'actifs incorporels	(245,3)	(80,8)	(0,0)	(0,2)	(326,3)
Dotations nettes aux provisions	(39,6)				(39,6)
Bénéfice opérationnel	**874,2**	**(83,5)**	**1,1**	**0,2**	**791,9**
Produits d'intérêts	15,1	1,5		(0,0)	16,6
Charges d'intérêts	(135,6)	(158,7)	0,0	(0,0)	(294,3)
Bénéfice avant impôts	**753,7**	**(240,7)**	**1,1**	**0,2**	**514,3**
Quote-part du secteur dans les résultats des sociétés mises en équivalences			3,0		3,0
Charge d'impôt sur le résultat	(293,3)	168,1	(,3)	(0,0)	(125,5)
Résultat net	**460,4**	**(72,5)**	**3,7**		**391,7**
Acquisitions d'actifs corporels et incorporels	182,7		7,0		189,7
Total des Actifs	**4 525,0**	**4 887,7**	**60,6**		**9 473,2**

(*) Comprend 4 mois sur 2017

L'EBITDA correspond au bénéfice opérationnel avant dotations aux amortissements et provisions.

3.26 Honoraires des commissaires aux comptes

Les cabinets Deloitte & Associés et PHM-Audit Expertise et Conseil, ainsi que les membres de leurs réseaux agissent en tant que commissaires aux comptes du groupe HIT au 31 décembre 2017.

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus au titre du contrôle légal des comptes et au titre des services autres que la certification des comptes (« SACC »), pour les entités du périmètre de consolidation HIT, se montent au total à 375 milliers d'euros en 2017, dont 100 milliers d'euros au titre des « SACC » qui correspondent pour l'essentiel à l'émission de lettres de confort, l'établissement du rapport de l'OTI sur les informations RSE, …

3.27 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement de portée significative n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

HOLDING D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Société par actions simplifiée au capital de EUR 1.512.267.743

Siège social : 30, boulevard Galliéni 92130 ISSY LES MOULINEAUX

RCS NANTERRE B 484 918 123

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT EN VUE DE L'APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES ET SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Issy-les-Moulineaux, le 23 février 2018

Cher Actionnaire,

Le présent rapport est établi afin de vous exposer notamment l'activité du Groupe HIT au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les résultats de cette activité, les progrès réalisés, les difficultés rencontrées, l'évolution prévisible de la situation du Groupe et ses perspectives d'avenir, les événements importants survenus depuis la date de la clôture de l'exercice et ses activités en matière de recherche et de développement.

Tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1. SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 - PERSPECTIVES D'AVENIR :

1.1 Activités du Groupe au cours de l'exercice :

Le chiffre d'affaires du Groupe HIT se situe à 1 664 894 milliers d'euros hors construction en augmentation de 2,5 % par rapport à 2016, en lien essentiellement avec l'augmentation du trafic et des tarifs de péage. L'année 2017 comprend 4 mois du sous-groupe Eurotoll, celui-ci ayant cédé à Abertis au 1er mai 2017.

Les comptes consolidés qui vous sont présentés sont relatifs à la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 et sont comparés à ceux de l'exercice antérieur. Le bilan du Groupe est principalement composé d'immobilisations incorporelles pour 4 791 610 milliers d'euros, d'écarts d'acquisition pour 2 820 166 milliers d'euros et, au passif, du financement nécessaire à ces investissements.

Le résultat opérationnel du Groupe reflète principalement l'activité de Sanef SA et de ses filiales. Le résultat net du Groupe est positif pour un montant de 391 680 milliers d'euros, en augmentation de 1,4 % par rapport au résultat de l'exercice 2016.

Le financement externe du Groupe est libellé quasi-exclusivement en euros et principalement à taux fixe. Il n'encoure aucun risque significatif de hausse des taux d'intérêt.

1.2 Activités de la Société au cours de l'exercice :

Les comptes sociaux de la Société qui vous sont présentés sont relatifs à la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 et sont comparés à ceux de l'exercice antérieur. Le bilan de la Société est principalement composé, à l'actif, des titres de participation des sociétés Sanef pour un montant total de 4 443 678 milliers d'euros et, au passif, du financement nécessaire à ces acquisitions grâce aux capitaux propres et à l'endettement bancaire.

Le compte de résultat de la Société reflète principalement des charges financières correspondant à la dette liée à l'acquisition de Sanef, des produits financiers comprenant les dividendes versés par Sanef pour 432 747 milliers d'euros, des produits exceptionnels pour 33 969 milliers d'euros correspondants à des reprises de provisions constituées en couverture de risque liée à son activité, un produit de 17 506 milliers d'euros lié à la restitution par l'état de la contribution de 3% sur les distributions de dividendes et un produit d'impôt de 52 701 milliers d'euros liée à l'intégration fiscale. Le résultat net de HIT est positif pour un montant de 373 120 milliers d'euros, en hausse de 89 % par rapport au résultat de l'exercice 2016.

1.3 Méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'a été constaté en 2017 par rapport aux comptes de 2016.

1.4 Charges non fiscalement déductibles

La Société n'a pas engagé, au cours de l'exercice écoulé, de dépenses ou de charges non déductibles fiscalement telles que visées à l'article 39-4 du Code général des Impôts.

1.5 Résultats - Affectation du résultat

Les comptes de la Société à la clôture de l'exercice font apparaître un bénéfice d'un montant de 373 120 046,98 € que je vous propose d'affecter de la façon suivante :

- la somme de 18 656 002,35 EUR à la réserve légale, de sorte que cette dernière atteindra 91 397 818,40 EUR	EUR	18 656 002,35
- la somme de 354 000 000 EUR à titre de dividende à l'associé, soit un montant arrondi à 0,23 EUR pour chacune des 1.512.267.743 actions composant le capital social	EUR	354 000 000,00
Le solde, soit 464 044,63 EUR au compte report à nouveau	EUR	464 044,63
Total égal au bénéfice distribuable de	EUR	373 120 046,98

Je vous rappelle qu'un acompte sur dividende de 354 000 000 € vous a été versé le 18 janvier 2018. Il vous sera demandé d'en prendre acte dans votre décision d'approbation des comptes.

Enfin, je vous précise qu'en application de l'article 243 bis du code général des impôts, que les sommes suivantes ont été distribuées au cours des trois derniers exercices :

Exercice social clos le :	Nombre d'actions :	Distribution aux associés (en euros)			Distribution nette par action (montant arrondi en euros) :
		Montant total :	Montant éligible à l'abattement de 40 % :	Montant non éligible à l'abattement de 40 % :	
31/12/14	1.512.267.743	156.076.461,42	Néant	156.076.461,42	0,1032
31/12/15	1.512.267.743	164.637.876,62	Néant	164.637.876,62	0,1089
31/12/16	1.512.267.743	187.879.799,41	Néant	187.879.799,41	0,1242

1.6 Information sur les délais de paiements

En application des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, figure ci-après la décomposition à la clôture de l'exercice du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

Fournisseurs - Achats biens et services		
Echéance	2017	2016
- 30 jours	(50)	30 175
- 60 jours		(263 250)
+ 60 jours		
Total	(50)	(233 075)

Fournisseurs - Achats d'immobilisations		
échéance	2017	2016
- 30 jours	0	0
- 60 jours	0	0
+ 60 jours	0	0
Total	0	0

2. FILIALES ET PARTICIPATIONS

2.1 Liste des filiales et participations détenues au 31 décembre 2017

Liste des filiales et participations (montants en milliers d'euros)	Capital	Autres capitaux propres (1)	Quote part capital	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances Valeur nette	Chiffre d'affaires HT	Résultat
				Brute	nette			
Filiales (plus de 50 % des titres)								
- Sanef	53 090	998 549	100 %	4 443 678	4 443 678		1 228 425	445 751
- SAPN	14 000	332 699	99,97 %	599 909	599 909	160 000	408 420	121 601
- Sanef 107.7	15	687	99,90 %	15	15		1 641	125
- Bip & Go	1	312	100 %	1	1		24 097	6 031
- Sanef Aquitaine	500	50	100 %	500	500		7 259	249
- SE Bd Périphérique Nord Lyon	40	4	100 %	53	53		12 693	711
- Leonord Exploitation	40	12	85,00 %	34	34		12 844	14
Participations								
- A'Liénor	275 632	(25 698)	35,00 %	96 471	96 471	38	58 675	8 475
- Leonord (2)	40	-	35,00 %	14	14		13 947	-
- CENTAURE NORD P-d-C (2)	320	1 144	34,00 %	259	259		865	86
- CENTAURE Paris-Normandie (2)	700	1 067	49,99 %	343	343		1 065	32
- CENTAURE GRAND EST (2)	450	719	14,44 %	131	131		1 236	38
- Autoroutes Trafic (2)	349	325	20,63 %	72	72		1759	117
- ALIS	2 850	188 686	19,67 %	2 258	2 258	10 840	80 648	8 827
- ROUTALIS	40	4	30 %	12	12		10 928	1 093
- SOGAREL (2)	2 000	5 547	5,00 %	100	100		27 020	747

(1) Non compris le résultat de l'année.
(2) Eléments chiffrés connus au 31 décembre 2016.

2.2 Activité et résultats des sociétés contrôlées

La Société étant une société holding détenant l'intégralité du capital de la société Sanef SA, l'activité et les résultats des sociétés contrôlées directement ou indirectement sont décrits en détail dans le rapport de gestion du Groupe Sanef auquel je vous invite à vous reporter.

2.3 Prises de participation et de contrôle, sociétés contrôlées :

La Société n'a pris aucune participation ni aucun contrôle dans une autre société ayant son siège social en France au cours de l'exercice écoulé.

La Société détient 100 % du capital de la société concessionnaire d'autoroutes Sanef SA.

Aucune participation réciproque n'existe au sein des sociétés du Groupe HIT.

3. INFORMATION SUR L'ACTIONNARIAT

3.1 Au 31 décembre 2017, le capital de la Société était réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	%
Abertis Infraestructuras	1 512 267 743	100,00 %

L'ensemble des actionnaires minoritaires se sont retirés au cours du 1er semestre 2017, Abertis détenant dorénavant 100 % du capital de la Société.

Ajustement en cas d'émission de titres donnant accès au capital : néant.

3.2 Renseignements relatifs aux acquisitions d'actions de la société faites au bénéfice des salariés

La Société n'employant aucun salarié, il n'a été procédé à aucun rachat d'actions, ni dans le cadre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise, ni dans le cadre d'options d'achat d'actions.

3.3 Plan d'actions

Aucun plan d'attribution ou de souscription d'action de la société n'a été autorisé dans les conditions des articles L225-197-1 II et L225-185 du Code de commerce.

4. ACTIVITES DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT :

Les activités du Groupe HIT en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé l'ont été au sein du groupe Sanef.

5. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Je vous demande de bien vouloir vous référer au rapport spécial de vos commissaires aux comptes qui vous donne toutes précisions à ce sujet.

6. PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

L'activité du Groupe HIT au cours de l'année 2017 a été marquée par la mise à jour du programme Euro Medium Term Note (EMTN) de 3 milliards d'euros lui permettant de bénéficier d'une plus grande réactivité lors de la mise en place des futures émissions obligataires.

La Société a ainsi procédé dans ce cadre à l'émission obligataire de deux souches de 500 millions d'euros chacune venant à échéance respectivement en mars 2023 et en novembre 2027, portant intérêts au taux de 0.625% et 1.625%.

Le produit de ces deux émissions a permis notamment de rembourser par anticipation à hauteur de 140,2 millions d'euros une partie de l'emprunt obligataire de 1.500 millions émis en 2006 d'échéance octobre 2021 et portant intérêt au taux de 4.875%.

La Société a également souscrit une ouverture de crédit renouvelable de 800 millions d'euros au cours de l'exercice.

La Société a été notifiée en 2017 d'un contrôle fiscal portant sur la période 2014-2016.

7. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

La Société n'a pas connu d'événement important sur le début d'exercice.

Les autres événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice concernent les sociétés concessionnaires Sanef et SAPN pour lesquelles je vous invite à vous reporter à leur rapport de gestion respectif.

8. MANDATS

Commissaires aux comptes

Il est rappelé que les mandats des commissaires aux comptes :

- Cabinet Deloitte (titulaire) et Cabinet BEAS (suppléant) expireront à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2017 ; il vous sera proposé de les renouveler.

- PHM-AEC (titulaire) et Monsieur Vincent Molinié (suppléant) expireront à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2019.

9. EVOLUTION PREVISIBLE

En s'appuyant sur son actionnaire financièrement solide et puissant, le Groupe poursuivra en 2018 sa vision stratégique de valorisation des actifs du groupe Sanef.

Le Président,
Lluís Deulofeu

HOLDING D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (HIT)

Société par Actions Simplifiée

30, boulevard Gallieni
92130 Issy- les-Moulineaux

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

PHM-AEC
21, rue du Cirque
75008 Paris

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

HOLDING D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (HIT)

Société par Actions Simplifiée

30, boulevard Galliéni
92 130 Issy-Les-Moulineaux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Associé unique de la société Holding d'Infrastructure de Transport,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les Assemblées générales de votre société, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Holding d'Infrastructures de Transport (HIT) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit de la société Abertis Infraestructuras, S.A..

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "*Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés*" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires lié aux recettes de « Péages »
(Notes 2.18 et 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Le chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2017 s'élève à 1 806 millions d'euros, dont 1 581 millions d'euros au titre des recettes de Péages.

Ces recettes sont comptabilisées en chiffre d'affaires, au fur et à mesure de la réalisation des prestations correspondantes.

Nous avons considéré que le processus de comptabilisation du chiffre d'affaires au titre des recettes de Péages et des encaissements associés constituait un point clé de l'audit, compte tenu du fait que :

- les transactions liées aux Péages sont caractérisées par un volume important avec des montants individuellement faibles ;
- ce processus s'appuie sur un système d'information complexe, nécessitant de porter une attention particulière à l'alimentation et à la transmission des informations dans les systèmes et aux interfaces entre les applications successives conformément aux règles de gestion définies par le Groupe.

Notre Réponse

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne, ainsi que des contrôles clés, mis en place par le Groupe, en ce qui concerne l'enregistrement en chiffre d'affaires des recettes de Péages et des encaissements associés.

Dans ce cadre, nous avons procédé avec le support de nos experts informatiques aux travaux suivant ;

- vérification des contrôles clefs et des interfaces permettant à la société de s'assurer de la remontée exhaustivite et correcte du chiffre d'affaires journalier dans les systèmes supportant la comptabilité ;
- contrôle par tests, pour une barrière de péage et une période sélectionnées, de la remontée exhaustive et correcte des transactions entre les différentes applications constitutives des systèmes de gestion et de comptabilisation du chiffre d'affaires Péages ;
- examen le cas échéant des écritures manuelles entre les applicatifs et la comptabilité ;
- vérification de la reprise exhaustive et correcte en comptabilité du chiffre d'affaires mensuel enregistré, pour chacune des gares de péage dans le back-office, et rapprochement, pour une période sélectionnée et pour l'intégralité des gares de péage, entre le chiffre d'affaires journalier enregistré dans le back-office et les encaissements comptabilisés.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société HIT par l'Assemblée générale du 16 avril 2012 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 16 décembre 2014 pour le cabinet PHM-AEC.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 6ème année de sa mission sans interruption et le cabinet PHM-AEC dans la 4ème année, dont 4 années pour les deux cabinets, depuis que des titres de créance de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de la société Abertis Infraestructuras, S.A. de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit de la société Abertis Infraestructuras

Nous remettons un rapport au comité d'audit de la société Abertis Infraestructuras, S.A. qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit de la société Abertis Infraestructuras, S.A., figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit de la société Abertis Infraestructuras, S.A. la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit de la société Abertis Infraestructuras, S.A. des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 23 février 2018

Les Commissaires aux comptes

PHM-AEC	Deloitte & Associés
Philippe MOURARET	Laurent ODOBEZ

hit holding d'infrastructures de transport S.A.S.

Groupe HIT

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2017

SOMMAIRE

ETATS DE SYNTHESE 4
1. ETAT DU RESULTAT GLOBAL 4
2. BILAN CONSOLIDE 6
3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES 7
4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE 8
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS 9
1 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE - 9
1.1 INFORMATION SUR LA SOCIETE MERE HIT 9
1.2 INFORMATION SUR LE SOUS-GROUPE SANEF 9
2 METHODES COMPTABLES 12
2.1 REFERENTIEL COMPTABLE 12
2.2 ARRETE DES COMPTES CONSOLIDES 13
2.3 METHODE DE CONSOLIDATION 13
2.4 METHODE DE CONVERSION 13
2.5 INFORMATION SECTORIELLE 14
2.6 ECART D'ACQUISITION 14
2.7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 14
2.7.1 Immobilisations incorporelles du domaine concédé 14
2.7.2 Autres immobilisations incorporelles 15
2.8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES 15
2.9 INSTRUMENTS FINANCIERS 15
2.9.1 Actifs financiers non dérivés 15
2.9.2 Passifs financiers non dérivés 16
2.1.3 Instruments financiers dérivés 16
2.10 STOCKS 17
2.11 CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS 17
2.12 COMPTABILISATION DES IMPOTS SUR LES BENEFICES 17
2.13 CAPITAUX PROPRES 17
2.14 REMUNERATION DU PERSONNEL EN ACTIONS 17
2.15 CHARGES D'INTERETS 17
2.16 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES 18
2.17 ENGAGEMENTS SOCIAUX A PRESTATIONS DEFINIES 18
2.18 RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES 18
2.19 ELEMENTS FINANCIERS EN PRODUITS ET EN CHARGES 19
2.20 DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS 19
2.21 NORMES ET INTERPRETATIONS NON ENCORE EN VIGUEUR 19
3 EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE 21
3.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION 21
3.1.1 Participations dans les sociétés mises en équivalence 22
3.2 CHIFFRE D'AFFAIRES 23
3.3 ACHATS ET CHARGES EXTERNES 23
3.4 CHARGES DE PERSONNEL 24
3.5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES 24
3.6 IMPOTS ET TAXES 25
3.7 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS 25
3.8 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS 26
3.9 IMPOTS SUR LES BENEFICES 27
3.10 RESULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES 28
3.11 ECART D'ACQUISITION 28
3.12 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 29

3.13 IMMOBILISATIONS CORPORELLES 30
3.14 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET COURANTS 31
3.14.1 Valeur comptable des actifs financiers par catégories comptables 31
3.14.2 Analyse des titres de participation non consolidés 33
3.14.3 Instruments dérivés 34
3.14.4 Informations sur les prêts et créances en actifs financiers non courants 34
3.15 CLIENTS ET AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION 35
3.16 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE 35
3.17 CAPITAL ET PRIMES D'EMISSION 36
3.18 PROVISIONS 36
3.19 ENGAGEMENTS SOCIAUX DIFFERES 37
3.19.1 Régimes post-emploi à prestations définies 38
3.19.2 Autres avantages long-terme 39
3.20 PASSIFS FINANCIERS PAR CATEGORIES COMPTABLES 40
3.21 FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES 41
3.22 PASSIFS EVENTUELS 42
3.23 GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES 43
3.23.1 Risques de marché 43
3.23.2 Risques de crédit 45
3.23.3 Risques de liquidité 46
3.24 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES 47
3.25 INFORMATION SECTORIELLE 48
3.26 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 48
3.27 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 49

ETATS DE SYNTHESE

1. *ETAT DU RESULTAT GLOBAL*

(en milliers d'euros)	Notes	2017	2016
Produits opérationnels		**1 832 476**	**1 768 187**
Chiffre d'affaires	3.2	1 806 311	1 733 837
dont chiffre d'affaires hors construction		*1 664 894*	*1 624 433*
dont chiffre d'affaires construction		*141 417*	*109 404*
Autres produits	3.5	26 164	34 351
Charges opérationnelles		**(1 040 542)**	**(1 004 502)**
Achats et charges externes	3.3	(239 014)	(202 707)
dont charges de construction		*(141 417)*	*(109 404)*
Charges de personnel	3.4	(168 296)	(170 051)
Autres charges	3.5	(1 521)	1 491
Impôts et taxes	3.6	(223 245)	(244 915)
Dotations aux amortissements et provisions	3.7	(408 466)	(388 320)
Bénéfice opérationnel		**791 933**	**763 686**
Charges d'intérêts	3.8	(244 182)	(243 760)
Autres charges financières	3.8	(50 086)	(24 955)
Produits financiers	3.8	16 614	14 187
Bénéfice avant impôt		**514 280**	**509 158**
Impôt sur les résultats	3.9	(125 544)	(127 347)
Quote-part du résultat net des mises en équivalence	3.1	2 979	4 441
Bénéfice de l'exercice		**391 716**	**386 252**
Part revenant aux intérêts non contrôlants		36	41
Dont part attribuable aux actionnaires de HIT		**391 680**	**386 211**

Résultat par action *(en euros)*	3.10	0,26	0,26
Nombre moyen pondéré d'actions		1 512 267 743	1 512 267 743
Résultat dilué par action *(en euros)*		0,26	0,26
Nombre moyen pondéré d'actions		1 512 267 743	1 512 267 743

Autres éléments du résultat global :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Bénéfice de l'exercice	**391 716**	**386 252**
Gains et pertes actuariels sur régimes à prestations définies post-emploi	6 741	(13 440)
Effet impôts	(2 321)	4 627
Effet régularisation taux d'impôts nouvelle loi de finance	(663)	(370)
Sous-total des éléments ne pouvant pas être ultérieurement reclassés en résultat	***3 757***	***(9 183)***
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	5 674	(12 302)
Recyclage en autres charges financières des pertes sur swaps de couverture de flux de trésorerie ayant fait l'objet d'une résiliation (note 3.8)	1 316	2 605
Amortissement suite à la vente de la réévaluation de la juste valeur des swaps de taux s à l'acquisition du groupe Sanef par HIT	(102)	(1 242)
Effet impôts (34,43%)	(2 371)	3 766
Effet régularisation taux d'impôts nouvelle loi de finance	(1 651)	(2 982)
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie des sociétés mises en équivalence - nette d'impôts	1 213	(559)
Sous-total des éléments pouvant être ultérieurement reclassés en résultat	***4 078***	***(10 714)***
Total produits et charges comptabilisés dans les capitaux propres	**7 835**	**(19 896)**
Total des produits et charges comptabilisés dans l'exercice	**399 551**	**366 356**
Part attribuable aux actionnaires de HIT	399 515	366 315
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	36	41

2. *BILAN CONSOLIDE*

ACTIF *(en milliers d'euros)*	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Ecarts d'acquisition	3.11	2 820 166	2 820 166
Immobilisations incorporelles	3.12	4 791 610	4 982 874
Immobilisations corporelles	3.13	181 397	181 324
Titres des sociétés mises en équivalence	3.1	57 596	54 799
Actifs financiers non courants	3.14	14 311	17 731
Impôts différés actif			
Total actifs non courants		**7 865 081**	**8 056 895**
Stocks		5 168	5 764
Créances clients et autres créances	3.15	232 770	204 692
Actifs financiers courants	3.14	535	976
Créance d'impôt exigible		12 179	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.16	1 357 517	643 696
Groupe d'actifs détenus en vue de la vente			111 510
Total actifs courants		**1 608 169**	**966 637**
TOTAL DE L'ACTIF		**9 473 250**	**9 023 532**

PASSIF *(en milliers d'euros)*	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Capital	3.17	1 512 268	1 512 268
Primes	3.17		73 434
Réserves consolidées et résultat		525 089	313 498
Capitaux propres part du groupe		**2 037 357**	**1 899 199**
Intérêts minoritaires		**276**	**273**
Total capitaux propres		**2 037 633**	**1 899 473**
Provisions non courantes	3.18	403 223	416 900
Engagements sociaux différés	3.19	56 895	67 738
Dettes financières non courantes	3.20	5 737 104	5 505 916
Provision pour impôts différés		221 833	269 081
Total dettes non courantes		**6 419 055**	**6 259 635**
Provisions courantes	3.18	39 867	81 718
Dettes financières courantes	3.20	726 981	362 744
Dettes fournisseurs et autres dettes	3.21	249 714	276 467
Dette d'impôt exigible		0	38 264
Passifs liés au groupe d'actifs détenus en vue de la vente			105 231
Total dettes courantes	-	**1 016 562**	**864 424**
TOTAL DU PASSIF		**9 473 250**	**9 023 532**

3. *ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES*

(en milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées et résultat	Capitaux propres - Part attribuable aux actionnaires de HIT	Part attribuable aux intérêts non contrôlants	Total capitaux propres
1er janvier 2017	**1 512 268**	**73 434**	**313 498**	**1 899 200**	**273**	**1 899 473**
Distribution de dividendes		(73 434)	(187 880)	(261 314)	(29)	(261 343)
Charges et produits comptabilisés			399 515	399 515	36	399 551
Autres			(44)	(44)	(3)	(47)
31 décembre 2017	**1 512 268**	0	**525 089**	**2 037 357**	**276**	**2 037 633**

(en milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées et résultat	Capitaux propres - Part attribuable aux actionnaires de HIT	Part attribuable aux intérêts non contrôlants	Total capitaux propres
1er janvier 2016	**1 512 268**	**108 796**	**111 959**	**1 733 023**	**260**	**1 733 283**
Distribution de dividendes		(35 362)	(164 638)	(200 000)	(21)	(200 021)
Charges et produits comptabilisés			366 315	366 315	41	366 356
Autres			(138)	(138)	(7)	(145)
31 décembre 2016	**1 512 268**	**73 434**	**313 498**	**1 899 200**	**273**	**1 899 473**

4. *TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE*

	2017	2016
ACTIVITES OPERATIONELLES		
Bénéfice opérationnel	**791 933**	**763 686**
Dotations aux amortissements et provisions	401 440	414 002
Reprises des amortissements et provisions	(36 813)	(13 723)
Plus et moins values de cession		
Variation des stocks	(595)	(815)
Transferts de charges à répartir		
Variation des clients et autres créances	28 542	(6 089)
Variation des fournisseurs et autres dettes	(61 832)	(19 247)
Impôt payé	(263 978)	(227 145)
	858 698	**910 669**
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Paiement d'immobilisations corporelles	(41 810)	(35 973)
Paiement d'immobilisations incorporelles	(210 986)	(158 483)
Produits de cession immobilisations corporelles et incorporelles	1 382	1 977
Paiement des immobilisations financières	(30)	(30)
Encaissement lié à la vente d'immobilisations financières		
Trésorerie nette sur acquisitions & cessions de filiales	23 000	
Intérêts perçus	2 922	4 196
	(225 522)	**(188 313)**
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Dividendes versés à l'actionnaire de HIT	(261 300)	(200 076)
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants	(29)	(21)
Encaissements provenant d'emprunts	985 770	439 123
Remboursement d'emprunts	(385 450)	(304 850)
Subventions d'investissement (brut)	8 522	
Intérêts payés	(239 802)	(242 038)
Prime payée sur refinancement de la dette 2017	(27 066)	
	80 645	**(307 862)**
VARIATION DE TRESORERIE	**713 821**	**414 494**
TRESORERIE A L'OUVERTURE	**643 696**	**229 202**
TRESORERIE A LA CLOTURE	**1 357 517**	**643 696**

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1 *INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE -*

1.1 Information sur la société Mère HIT

La société HIT a été constituée le 2 novembre 2005, en vue de se porter acquéreur des titres de Sanef, dans le cadre de l'appel d'offres lancé par le gouvernement français pour la cession de ses participations dans trois sociétés concessionnaires d'autoroutes.

HIT a été retenue et a acquis la participation de l'Etat français le 3 février 2006. Elle a ensuite lancé une garantie de cours puis une offre publique de retrait obligatoire, lui permettant, à l'issue de ces différentes opérations, d'être l'actionnaire unique de Sanef.

Elle a comme actionnaire majoritaire le groupe Abertis dont le siège est en Espagne à Barcelone. Les comptes consolidés de HIT sont inclus dans les comptes consolidés d'Abertis.

HIT ne détient pas d'autre actif que les titres de la société Sanef.

Le siège social de la société HIT est situé 30, boulevard Gallieni, à Issy-les-Moulineaux (92130).

1.2 Information sur le sous-groupe Sanef

Le groupe Sanef est titulaire de deux concessions lui ayant été attribuées par l'Etat, portant sur la construction et l'exploitation de 1 785 km d'autoroutes, ouvrages et installations annexes, dont 1 406 km pour Sanef et 379 km pour Sapn. Au 31 décembre 2017 comme au 31 décembre 2016, le réseau en service du groupe est de 1 773 km.

Depuis la signature avec l'Etat en 2010 d'un engagement d'investissements pour le développement durable, les termes des contrats de concession de Sanef et Sapn étaient fixés au 31 décembre 2029.

Le Gouvernement français a signé avec les principaux concessionnaires autoroutiers un plan de relance autoroutier d'un total de 3,2 milliards d'euros pour l'ensemble du secteur en 2015. Ce plan de relance s'inscrit dans le cadre de négociations achevées en avril 2015 par la conclusion d'un Protocole d'accord entre l'Etat et les groupes Vinci, APRR-AREA et Sanef (et Sapn).

Le protocole établit la volonté commune de l'Etat et des SCA de poursuivre durablement la relation contractuelle et de l'aménager sur la base des principes suivants :

1. Développement de l'investissement dans le domaine des infrastructures :
   - i) Investissements directs via le Plan de Relance :
     - a) Pour Sanef, le Plan de Relance représente un plan d'investissements de 330 M€ environ et une extension de durée de la concession de 2 ans.
     - b) Pour Sapn, le Plan de Relance représente un plan d'investissements de 260 M€ et une extension de durée de la concession de 3 ans et 8 mois.
   - ii) Investissements indirects via :
     - a) Le versement des SCA à l'AFITF d'une Contribution Volontaire Exceptionnelle (« CVE »). La CVE, d'un montant de 60 millions d'euros par an, sera versée par l'ensemble des SCA signataires de l'accord jusqu'à la fin de concession de chaque société. La quote-part du Groupe Sanef (Sanef et Sapn) représente 17 % du montant total de la CVE.

b) La création par Vinci, APRR et les actionnaires de Sanef d'un Fonds de Modernisation Ecologique des Transports (« FMET ») de 200 millions d'euros. La contribution des actionnaires du groupe Sanef étant de 50 millions d'euros.

2. Stabilisation de la relation contractuelle avec Sanef et Sapn et de l'équilibre économique des concessions :

   i) Mise en place d'une clause dite de « stabilité fiscale » par modification de l'article 32

   ii) Mise en œuvre d'une mesure de plafonnement de la rentabilité des concessions : retranscrite par la modification de l'article 36 des contrats de concession Sanef et Sapn.

3. Compensation de la hausse de la redevance domaniale de 2013 par une hausse additionnelle des tarifs de péage de 2016 à 2018 inclus et compensation du gel des tarifs en 2015 par une hausse additionnelle des tarifs de péage de 2019 à 2023 inclus.

4. Renforcement de la politique commerciale des SCA en matière de développement durable (favorisant notamment le covoiturage, les véhicules écologiques et les jeunes et/ou étudiants)

5. Création d'une autorité de régulation indépendante du secteur autoroutier : le 15 octobre 2015, l'ARAF est devenue l'ARAFER (Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires et Routières) et prend en charge la régulation du secteur autoroutier (i.e. consultation pour les projets de modification d'un contrat de concession, ou de tout autre contrat, lorsqu'ils ont une incidence sur les tarifs de péage ou sur la durée de la concession).

Le Décret n° 2015-1046 du 21 août 2015 approuvant des avenants aux conventions passées entre l'Etat et Sanef et entre l'Etat et Sapn a été publié le 23 août 2015 au Journal Officiel.

Les contrats de concession sont ainsi portés pour Sanef à échéance 31 décembre 2031 et pour Sapn à échéance 31 août 2033.

Les conventions de concession principales, analogues pour les deux sociétés, et les cahiers des charges annexés constituent les instruments fondamentaux définissant les relations entre l'Etat concédant et les deux sociétés concessionnaires. Ces documents régissent notamment la construction et l'exploitation des autoroutes, les dispositions financières applicables, la durée de la concession et les modalités de reprise des installations en fin de concession.

Parmi les principales dispositions susceptibles d'influencer les perspectives d'exploitation figurent notamment :

- L'obligation de maintenir en bon état l'ensemble des ouvrages et d'assurer la continuité de la circulation dans de bonnes conditions de sécurité et de commodité ;

- Les dispositions fixant les taux de péages et les règles d'évolution ;

- Les clauses prévoyant les dispositions applicables en cas d'évolution des règlementations techniques et fiscales applicables aux sociétés d'autoroutes : si une telle évolution était susceptible de remettre en cause gravement l'équilibre des concessions, l'Etat et les sociétés concessionnaires arrêteraient d'un commun accord les compensations à envisager ;

- Les dispositions susceptibles de garantir la remise en bon état des ouvrages de la concession à l'expiration du contrat ;

- Les conditions de retour des actifs à l'Etat en fin de concession et les restrictions grevant les actifs ;

- La faculté pour l'Etat de racheter les contrats de concessions pour motif d'intérêt général.

Dans le cadre du processus de privatisation du groupe Sanef, l'Etat français a procédé à des ajustements des contrats de concession au moyen d'avenants qui ont été approuvés par les Conseils d'Administration de Sanef et de Sapn, respectivement les 27 avril et 4 mai 2006.

Enfin, des contrats de plan sont signés entre les sociétés du groupe Sanef et l'Etat, qui définissent les programmes d'investissements complémentaires et la politique tarifaire : le contrat de plan entre Sanef et l'Etat s'est achevé en 2015 alors que celui de SAPN est toujours en cours de négociation.

L'Etat et le Groupe Sanef ont signé en janvier 2017 un protocole concernant le Plan d'Investissement Autoroutier (PIA) d'un montant de près de 140 millions d'euros.
Ce plan prévoit l'aménagement d'échangeurs pour améliorer la desserte des territoires et la réalisation d'aménagements en faveur de l'environnement (places de covoiturage et mesures de protection des milieux naturels).
Ce plan sera financé par une hausse complémentaire des tarifs de péage entre 2019 et 2021 et par les collectivités territoriales pour certaines opérations.

Les projets d'avenants au cahier des charges ont été arrêtés avec les services de l'État courant 2017 et ont été soumis pour avis consultatif à l'ARAFER en mars 2017. L'avis a été rendu en juin 2017.

L'entrée en vigueur du PIA est désormais subordonnée à l'avis du Conseil d'Etat sur le projet de décret approuvant les avenants aux contrats de concessions de Sanef et Sapn.

Le siège social de la société Sanef est situé : 30, boulevard Gallieni, à Issy-les-Moulineaux (92130).

2 METHODES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'exercice 2017 du Groupe HIT ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales publiées par l'IASB telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2017.
Les textes publiés par l'IASB et non adoptés au niveau européen ne sont pas applicables au groupe.

Ils sont établis selon le principe des coûts historiques, sauf exception indiquée ci-après. L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de faire des choix sur la manière d'appliquer les normes à certaines opérations.

Les normes et interprétations applicables à compter de l'exercice 2017 ont été les suivantes :

- Procédure annuelle d'amélioration des IFRS (cycle 2010-2012) de décembre 2013 : les amendements inclus dans cette procédure d'amélioration annuelle des IFRS sont applicables aux exercices annuels ouverts à compter du 1er février 2015 et concernent 6 normes. Ces derniers n'ont pas eu d'impact matériel sur les états financiers consolidés du groupe.

- Procédure annuelle d'amélioration des IFRS (cycle 2012-2014) de septembre 2014 : les amendements inclus dans cette procédure d'amélioration annuelle des IFRS sont applicables aux exercices annuels ouverts à compter du 1er janvier 2016 et concernent 4 normes. Ces derniers n'ont pas eu d'impact matériel sur les états financiers consolidés du groupe.

- Amendements à IAS19 « régimes à prestations définies », à IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptable », à IAS1 « présentation des états financiers », ces derniers n'ont pas eu d'impacts matériels sur les états financiers du groupe

- Amendement à IFRS 11 « acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe » ne trouve pas à s'appliquer dans le Groupe et n'a pas d'impact sur ses états financiers.

Le groupe n'a pas anticipé dans ses états financiers intermédiaires les normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2017 (leur impact éventuel sur les états financiers du groupe est en cours d'étude).

Par ailleurs, les principales évolutions réglementaires sur 2017 sont les suivantes :

- La validation de la loi relative au « Devoir de Vigilance » par le Conseil Constitutionnel en mars 2017. Celle-ci contraint les sociétés à prévenir les risques sociaux, environnementaux et de gouvernance par le biais d'un « plan de vigilance » à partir de l'exercice 2017 puis d'un « compte rendu » à compter de 2018.
- L'entrée en vigueur au 1er juin 2017, de la loi Sapin 2 qui prévoit notamment la mise en place de 8 mesures clés destinées à prévenir et lutter contre les risques de corruption. Dès 2018 l'Agence anti-corruption, créée par cette loi, initiera des contrôles envers les sociétés concernées.
  Le groupe HIT conformément au contexte réglementaire a bien pris les dispositions nécessaires pour se conformer à ces évolutions.

Estimations et jugements :

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement, rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables

d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les principales estimations effectuées par le groupe portent sur l'évaluation des actifs incorporels du domaine concédé, dans la perspective d'une dépréciation éventuelle, sur les durées d'amortissement des immobilisations renouvelables, sur les provisions et notamment les provisions pour remise en état des infrastructures, et sur des dépréciations de créances.

2.2 Arrêté des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe HIT ont été arrêtés le 23 février 2018 par son Président.

2.3 Méthode de consolidation

Les états financiers incluent les états financiers de HIT et des filiales contrôlées et sociétés mises en équivalence, établis à chaque clôture. Les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence sont préparés pour le même exercice que la société mère.

Les filiales sont consolidées par intégration globale lorsque le groupe en détient le contrôle. Celui-ci est acquis au groupe lorsqu'il a le pouvoir directement ou indirectement, de prendre les décisions d'ordre financier et opérationnel, de manière à obtenir des avantages de la filiale.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte des capitaux propres. La part des actionnaires minoritaires dans les résultats est présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les filiales sont consolidées par mise en équivalence lorsque le groupe y exerce une influence notable. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage de détention des titres est supérieur à 20 %. En l'absence d'une telle détention, d'autres éléments d'appréciation, telle que la participation du groupe au conseil d'administration de la filiale, sont de nature à consolider celle-ci par équivalence. Les filiales sous contrôle conjoint sont également consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées à partir de la date effective de prise de contrôle. Leurs actifs et passifs sont évalués à cette date selon la méthode de l'acquisition.

2.4 Méthode de conversion

Dans les sociétés du groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites dans l'état du résultat global en autres produits et charges financiers.

Les filiales et participations hors zone euro ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au cours de clôture ; leur compte de résultat au cours moyen annuel. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales et participations sont enregistrées dans les capitaux propres consolidés au poste « Réserve de conversion ». Les écarts d'acquisition sur ces filiales sont comptabilisés dans leur monnaie de fonctionnement.

2.5 Information sectorielle

Le groupe n'est pas astreint à l'information sectorielle telle que définie dans IFRS 8 « Information sectorielle ». Cependant quelques indicateurs présentant séparément les concessions, les autres activités (essentiellement la télématique) et la holding sont présentés en note 3.26.

2.6 Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes avant la révision d'IFRS 3, des titres des sociétés contrôlées et la part du groupe dans la juste valeur de leur actif net à la date de prise de contrôle. Il correspond à des éléments non identifiables des sociétés acquises. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

Le groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Un test de dépréciation est effectué dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, les écarts d'acquisitions sont affectés aux unités génératrices de trésorerie, qui correspondent aux ensembles d'actifs les plus petits générant des flux de trésorerie autonomes par rapport aux flux du groupe dans son ensemble.

2.7 Immobilisations incorporelles

2.7.1 Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Conformément à IFRIC 12, les immobilisations incorporelles du domaine concédé représentent le droit d'exploiter les infrastructures de service public mises à disposition par l'Etat dans le cadre du contrat de concession, et de facturer l'utilisateur du service public. Ces infrastructures devront être restituées gratuitement à l'Etat à l'échéance du contrat de concession.

La concession s'étend à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, l'entretien et exploitation de l'autoroute et ses annexes, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et autres au service des usagers ou réalisés en vue d'améliorer l'exploitation. Il peut s'agir d'immobilisations correspondant à la construction initiale ou à des immobilisations complémentaires sur autoroutes en service.

Les immobilisations concédées sont initialement entrées au bilan sur la base de la juste valeur des prestations de construction ou d'amélioration des infrastructures, en contrepartie de la constatation d'un chiffre d'affaires au titre des prestations rendues à l'Etat concédant. En pratique, cette juste valeur est égale au coût de revient des constructions confiées à des tiers et comptabilisées en autres charges externes. Les immobilisations incorporelles du domaine concédé sont amorties sur la durée du contrat de concession (expirant en décembre 2031 pour Sanef et août 2033 pour Sapn, les principales concessions du groupe) selon un rythme reflétant la consommation des avantages économiques attendus du droit incorporel concédé (linéairement sur les concessions « matures », selon les prévisions de trafic pour les concessions « nouvelles »).

L'accord entre le gouvernement français et les Sociétés Sanef et Sapn étant finalisé (voir note 1.2 - Informations sur le sous-groupe Sanef), il a été décidé de comptabiliser en immobilisation incorporelle des concessions la CVE (Contribution Volontaire Exceptionnelle) par application de la norme IFRIC 12, la CVE étant considérée comme un droit complémentaire d'exploiter les infrastructures de service public mises à disposition par l'Etat dans le cadre du contrat de concession, avec une contrepartie en provision au passif.

2.7.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées notamment par les logiciels acquis par le groupe. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis selon le mode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 5 ans en fonction de leur durée d'utilité.

Les frais de développement sont actuellement pour l'essentiel intégralement inscrits dans l'Etat du résultat global de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus dans la mesure où ces frais ne remplissent pas les conditions pour être immobilisés.

2.8 Immobilisations corporelles

Suite à l'application d'IFRIC 12, seules les immobilisations corporelles « renouvelables » non contrôlées par le concédant comme le matériel de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, ainsi que les matériels informatiques, de transport, les matériels et outillages) restent des immobilisations corporelles dans les états financiers du groupe HIT et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation.

Durées d'utilité	**Nombre d'années**
Matériels et outillages	5 à 8 ans
Matériels informatiques	3
Matériels de transport	5
Agencement et installations	8

2.9 Instruments financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

2.9.1 Actifs financiers non dérivés

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont inscrits au bilan à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction.
A la date d'acquisition, le groupe HIT détermine, en fonction de la finalité de l'acquisition, la classification de l'actif financier dans l'une des trois catégories comptables prévues par la norme IAS 39 pour les actifs financiers. Cette classification détermine la méthode d'évaluation de l'actif financier aux clôtures ultérieures : coût amorti ou juste valeur.

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le résultat net sur les actifs détenus jusqu'à l'échéance correspond aux produits d'intérêt et aux pertes de valeur. Le groupe ne détient aucun actif entrant dans cette catégorie.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché réglementé. Ces actifs sont évalués selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Cette catégorie inclut les créances clients, les créances rattachées à des participations, les dépôts de garantie, les avances financières, les cautionnements et autres prêts et créances. Les prêts et les créances sont comptabilisés sous déduction des dépréciations pour pertes de valeur en cas de risque de non recouvrement. Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et aux pertes de valeur.

Les actifs disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées directement en capitaux propres. Cette catégorie inclut principalement les titres de participation non consolidés.

Ces actifs sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition en l'absence d'un marché actif.
Les gains ou pertes nets des actifs disponibles à la vente constatés en produits et charges correspondent aux dividendes, pertes de valeur et plus ou moins-values de cession.

Les actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du résultat comprennent d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, que le groupe a, dès l'origine, l'intention de revendre à court terme et, d'autre part, les actifs désignés à la juste valeur sur option. Le groupe HIT n'a pas vocation à détenir et ne détient pas des actifs financiers de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées dans les charges et les produits de l'état du résultat global. Les actifs financiers en juste valeur en contrepartie du résultat, désignés comme tel sur option, incluent la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le résultat net sur les actifs évalués à la juste valeur par le résultat correspond aux produits d'intérêt, variations de juste valeur et plus ou moins-values de cession.

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie sont des placements très liquides, de maturité inférieure à trois mois, qui ne représentent pas de risque significatif de perte de valeur. Les équivalents de trésorerie ont été désignés dans la catégorie des actifs évalués à la juste valeur par le résultat.

2.9.2 Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres dettes liées à l'exploitation.

A l'exception des passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat, les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif qui intègre un amortissement actuariel des coûts de transaction directement rattachables à l'émission du passif financier. Compte tenu de leur maturité courte, les dettes fournisseurs et les autres dettes d'exploitation figurent au bilan à leur coût historique, la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif aboutissant à des montants très voisins.

2.9.3 Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, que celle-ci soit positive ou négative.

Les instruments dérivés mis en place en conformité avec la politique de gestion de risque de taux du groupe mais ne remplissant pas les conditions pour être qualifiés de couverture, ou pour lesquels le groupe n'a pas choisi la comptabilité de couverture, sont comptabilisés au bilan à la juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en résultat.

Lorsqu'ils remplissent les conditions pour être qualifiés d'instruments de couverture de juste valeur, la variation de leur juste valeur est enregistrée en résultat. La variation de juste valeur de sens inverse de la position couverte, liée au risque couvert, donne lieu à un enregistrement en résultat en contrepartie de l'ajustement de la valeur au bilan de cette position. Compte tenu des caractéristiques des dérivés mis en place par le groupe, l'incidence de ce mode de comptabilisation est non significative pour le compte de résultat.
En présence de dérivés ne remplissant pas les conditions pour être qualifiés de couverture, la variation de valeur des dérivés est enregistrée en résultat.

La couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et qui affecterait le résultat net présenté. Lorsque des instruments dérivés remplissent les conditions pour être qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie, leur variation de juste valeur est enregistrée directement en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat pour la part inefficace de la variation.

2.10 Stocks

Les stocks se composent du carburant et du sel. Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils font l'objet de dépréciations lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure au coût.

2.11 Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti. Les créances d'exploitation à court terme sont comptabilisées sur la base de leur valeur nominale car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer tout ou partie des montants dus.

2.12 Comptabilisation des impôts sur les bénéfices

Les impôts comprennent les impôts sur les bénéfices exigibles et les impôts différés.

Les créances et les dettes d'impôt exigible nées au cours de l'exercice sont classées en actifs et passifs courants.

Les impôts différés sont enregistrés sur les différences temporaires entre la valeur au bilan des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'impôts attendus au moment du dénouement des différences temporaires, dans la mesure où ces taux sont votés à la clôture de l'exercice. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés qu'en fonction de leur probabilité de récupération future. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, quelle que soit leur échéance, lorsqu'ils concernent les entités du groupe d'intégration fiscale. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation. Ils figurent au bilan dans les actifs et passifs non courants.

2.13 Capitaux propres

Les coûts directement imputables aux augmentations de capital sont portés en déduction des primes d'émission.

Les distributions de dividendes aux actionnaires de HIT sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du groupe à la date d'approbation des dividendes par les actionnaires.

2.14 Rémunération du personnel en actions

Les rémunérations du personnel versées en instruments de capitaux propres sont portées en charges en contrepartie des primes d'émission dans les capitaux propres. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », elles sont évaluées à la juste valeur des instruments attribués et la charge est étalée sur la durée nécessaire pour que les droits conférés au personnel soient définitivement acquis.

2.15 Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts supportées pendant la période de construction des ouvrages concédés sont incluses dans le coût de construction des ouvrages.

2.16 Provisions courantes et non courantes

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers provenant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions non courantes correspondent principalement aux obligations contractuelles de maintenance, de remise en état des infrastructures concédées (à l'exclusion de tout élément d'amélioration) ainsi que la CVE. Ces provisions sont évaluées sur la base de la meilleure estimation des dépenses futures de renouvellement des couches de roulement des chaussées et de maintien en l'état des ouvrages d'art et sont constituées au fur et à mesure de l'usage des infrastructures. La provision pour la CVE est constituée des paiements futurs prévisionnels. Ces provisions sont actualisées sur la base d'un taux représentatif de la valeur temps de l'argent. L'effet de la désactualisation des provisions à long terme est constaté en « autres charges financières ».

2.17 Engagements sociaux à prestations définies

Les salariés du groupe HIT bénéficient d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées au moment du départ à la retraite à condition que le salarié soit encore en fonction dans le groupe à cette date. Par ailleurs, le personnel retraité avant 2017 de la filiale Sapn bénéficie d'une prise en charge partielle de son régime complémentaire de prévoyance. Enfin, un régime de retraite supplémentaire à prestations définies au bénéfice des dirigeants du groupe HIT a été mis en place en 2005, ce régime a été dénoncé fin 2016.

En matière d'avantages à prestations définies payés avant le départ à la retraite, le groupe verse des gratifications au titre de l'attribution des médailles d'honneur du travail.

Ces engagements à prestations définies sont comptabilisés au bilan et évalués selon la méthode des unités de crédit projetées en estimant les salaires qui serviront de base au calcul des prestations. Les charges comptabilisées au cours d'un exercice comprennent le coût des services rendus au cours de l'exercice présentés en charges de personnel et le coût financier correspondant à la désactualisation de la dette actuarielle classé en charges financières; sur ce coût financier sont imputés les rendements attendus des actifs de couverture.

Les écarts actuariels résultant de l'évaluation des engagements post-emploi sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ». Les écarts actuariels générés sur les autres avantages long terme sont comptabilisés immédiatement en résultat.

2.18 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provient essentiellement de l'activité péages et est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation des prestations correspondantes.

Conformément à l'interprétation IFRIC 12, le groupe HIT comptabilise en chiffre d'affaires la juste valeur des prestations rendues au concédant au titre des travaux de construction ou d'amélioration des ouvrages concédés, en contrepartie de la constatation d'un actif incorporel reçu (voir note 2.7). Cette juste valeur est égale au coût des prestations de construction sous-traitées à des tiers et enregistrées en « achats et charges externes ». Chiffre d'affaires et coûts de construction sont reconnus selon la norme IAS 11 en fonction du degré d'avancement des travaux.

Les contrats à long terme de prestations de service réalisées par le groupe sont constatés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires » en fonction du degré d'avancement des prestations.

2.19 Eléments financiers en produits et en charges

Les charges d'intérêt incluent les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du coût amorti au taux effectif.

Le résultat sur dérivé de couverture inclut les variations de juste valeur et les flux échangés.

Les autres produits et charges financiers incluent les revenus des prêts et créances calculés selon la méthode du coût amorti au taux effectif, les gains sur les placements de trésorerie et équivalents de trésorerie, les pertes de valeur sur actifs financiers, les dividendes et les résultats de change.

2.20 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.
La majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, collars…) est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers qui s'appuient sur les conditions de marché existantes à la date de clôture.

Les techniques de valorisations, relevant toutes du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs selon IFRS 7, retenues pour la détermination des justes valeurs des instruments financiers dérivés sont les suivantes :

- Les swaps de taux sont valorisés selon la méthode d'actualisation des cash-flows futurs contractuels.
- La valorisation des produits optionnels est opérée à partir de modèles de valorisation (type Black & Scholes) utilisant des cotations publiées sur un marché actif et / ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.
- Les instruments dérivés de change et de taux ont été évalués par actualisation du différentiel de flux d'intérêt.

La juste valeur des emprunts cotés est la valeur de marché à la date de clôture alors que la juste valeur des emprunts non cotés est calculée en actualisant les flux contractuels, emprunt par emprunt, à un taux correspondant au taux auquel le groupe HIT contracterait en fin d'exercice des emprunts similaires.
Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement utilisés par le groupe HIT.

Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte de l'évolution du risque de crédit du groupe HIT.

2.21 Normes et interprétations non encore en vigueur

Certaines normes et interprétations, définitivement adoptées par l'IASB et l'IFRIC, qui pour certaines sont en cours de validation par les autorités européennes et donc non encore applicables, n'ont pas été mises en œuvre par anticipation par le groupe HIT dans ses comptes consolidés 2017

Entrées en vigueur des normes IFRS15, 9 et 16

Les normes IFRS15, relative à la reconnaissance du chiffre d'affaires, et IFRS 9, relative aux instruments financiers, sont applicables au 1er janvier 2018 et ont fait l'objet d'une étude d'impact anticipée au niveau du Groupe Abertis.

La norme IFRS 16 relative aux contrats de location et applicable au 1 janvier 2019, a elle aussi fait l'objet d'une analyse par Abertis.

L'amendement à IAS 19 « Avantages au personnel » relatif aux contributions des salariés n'est pas applicable aux régimes mis en place dans le groupe HIT.

3 EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE

3.1 Périmètre de consolidation

Le groupe HIT est composé de la société mère HIT et des filiales suivantes :

Sociétés	Activité	Méthode de consolidation
Sanef	Concession autoroutière	Intégration globale
Sapn	Concession autoroutière	Intégration globale
Bip&Go	Distribution (Télématique)	Intégration globale
SE BPNL	Exploitation d'autoroutes	Intégration globale
Léonord Exploitation	Exploitation d'autoroutes	Intégration globale
Léonord	Concession autoroutière	Mise en équivalence
Alis	Concession autoroutière	Mise en équivalence
Routalis	Exploitation d'autoroutes	Mise en équivalence
A'Lienor	Concession autoroutière	Mise en équivalence
Sanef Aquitaine	Exploitation d'autoroutes	Intégration globale

Absorption de SEA14 par SAPN en date d'effet du 1er janvier 2017

Un traité de fusion avec effet rétroactif au 1 janvier 2017 a été signé le 17 janvier 2017 entre SEA14 et SAPN. En conséquence, depuis le 1er janvier 2017 l'ensemble des activités de SEA14 a été absorbé par SAPN.

Cession des filiales Eurotoll et Eurotoll ZRT à Abertis en date d'effet du 1er mai 2017

Un accord de cession concernant les filiales Eurotoll et Eurotoll ZRT a été signé le 16 mai 2017 avec effet rétroactif au 1 mai 2017 entre Sanef SA et Abertis ; ainsi les comptes 2017 du groupe Sanef n'incluent que 4 mois d'activité pour ces deux filiales (janvier 2017- avril 2017).

La société Sanef Saba Parking France a été liquidée en date d'effet du 10 mars 2017.

Il n'y a pas eu d'autres évolutions de périmètre entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017.

3.1.1 Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les principaux agrégats financiers des sociétés mises en équivalence sont :

2017 (en milliers d'euros)	A'LIENOR	ALIS	ROUTALIS	LEONORD(*)
Quote-part de capital détenue	*35,00%*	*19,67%*	*30,00%*	*35,00%*
devise	*Euro*	*Euro*	*Euro*	*Euro*
Actifs	1 106 863	1 138 818	3 581	73 374
Passifs hors capitaux propres	851 454	938 455	2 444	73 334
Capitaux propres	255 409	200 363	1 137	40
Chiffre d'affaires	58 675	81 204	10 928	13 947
Bénéfice (perte) opérationnel	26 851	46 728	1 874	0
Bénéfice (perte) avant impôt	9 957	14 799	1 635	0
Bénéfice (perte) de l'exercice	8 475	8 827	1 093	0

2016 (en milliers d'euros)	A'LIENOR	ALIS	ROUTALIS	SSPF	LEONORD
Quote-part de capital détenue	*35,00%*	*19,67%*	*30,00%*	*50,00%*	*35,00%*
devise	*Euro*	*Euro*	*Euro*	*Euro*	*Euro*
Actifs	1 173 598	1 120 721	2 812	181	73 374
Passifs hors capitaux propres	747 062	963 871	1 934	8	73 334
Capitaux propres	426 536	156 850	878	173	40
Chiffre d'affaires	58 000	90 481	10 466	4	13 947
Bénéfice (perte) opérationnel	25 382	38 363	1 402	-4	0
Bénéfice (perte) avant impôt	10 194	3 289	1 223	-4	0
Bénéfice (perte) de l'exercice	8 822	2 505	834	-4	0

*Comptes 2016

Le groupe HIT applique le §29 de la norme IAS 28 selon lequel : « Si la quote-part de l'investisseur dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, l'investisseur cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir. La participation dans une entreprise associée est la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence ainsi que toute part d'intérêt à long terme qui, en substance, constitue une part de la participation dans l'investisseur dans l'entreprise associée. Par exemple, un élément dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une extension de la participation nette de l'investisseur dans cette entreprise associée. »

La direction de HIT considère que le remboursement de la créance détenue par Sanef et Sapn sur Alis est planifié et probable, compte tenu de la durée très longue de la concession. Il n'y a donc pas lieu d'étendre la participation du groupe Sanef pour appréhender les pertes d'Alis.

Le groupe HIT a ainsi cessé de comptabiliser sa quote-part des pertes d'Alis, ces pertes dépassant la valeur de sa participation de 4,2 millions d'euros. Le résultat d'Alis étant bénéficiaire de 8,8 millions d'euros en 2017, la quote-part non comptabilisée en cumulé est de 25,5 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Les sociétés du groupe HIT détiennent par ailleurs des créances sur Alis à hauteur de 11 M€ (voir note 3.24).

3.2 Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	2017 (*)	2016
Péages	1 580 764	1 537 904
Abonnements et prestations télématiques	*20 341*	*29 781*
Redevances des installations commerciales	*32 278*	*29 943*
Services télécom	*7 084*	*6 634*
Prestations d'ingénierie et autres	*24 428*	*20 170*
Chiffre d'affaires hors péages	84 130	86 529
Chiffre d'affaires construction sur travaux confiés à des tiers	141 417	109 404
Chiffre d'affaires	**1 806 311**	**1 733 837**

(*) Les données 2017 comprennent 4 mois du sous-groupe Eurotoll

Les ventes d'abonnement et de services télématiques comprennent la facturation des frais de gestion sur abonnement.

Les redevances des installations commerciales sont versées par les tiers exploitant les installations commerciales situées sur les aires de service.

Les services télécom correspondent aux locations de fibres optiques ou de pylônes à des opérateurs de télécommunications.

Les prestations d'ingénierie et divers comprennent les ventes de carburants, les divers services réalisés sur le réseau ou à proximité immédiate et les prestations des filiales hors concession autoroutière

3.3 Achats et charges externes

(en milliers d'euros)	2017 (*)	2016
Maintenance des infrastructures	(11 360)	(12 060)
Entretiens et réparations	(20 540)	(20 645)
Consommations et charges liées aux opérations	(21 785)	(20 281)
Autres achats et charges externes	(43 912)	(40 316)
Chiffre d'affaires construction sur travaux confiés à des tiers	(141 417)	(109 404)
Achats et charges externes	**(239 014)**	**(202 707)**

(*) Les données 2017 comprennent 4 mois du sous-groupe Eurotoll

3.4 Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2017 (*)	2016
Rémunération du personnel	(93 036)	(97 292)
Charges sociales	(48 791)	(51 363)
Intéressement	(7 942)	(5 426)
Participation des salariés	(13 303)	(13 776)
Autres charges de personnel	(2 786)	(2 601)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	(2 438)	408
Charges de personnel	**(168 296)**	**(170 051)**

(*) Les données 2017 comprennent 4 mois du sous-groupe Eurotoll

En vigueur depuis le 1er janvier 2013, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), qui se présente sous la forme d'une réduction de l'impôt à acquitter, équivaut à une baisse de cotisations sociales ; il est donc classé comme telle dans les charges de personnel.

3.5 Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	2017 (*)	2016
Gains sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 382	1 977
Production immobilisée	4 929	4 272
Subventions d'exploitation	127	89
Autres produits divers	19 726	28 014
Autres produits	**26 164**	**34 351**
Charges diverses	(1 127)	(957)
Dotations nettes aux provisions	(394)	2 448
Autres charges	**(1 521)**	**1 491**

(*) Les données 2017 comprennent 4 mois du sous-groupe Eurotoll

Les charges diverses en 2017 incluent des pertes sur cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles et les dotations nettes des provisions pour litiges.

Les autres produits divers en 2017 incluent les produits de Leonord Exploitation provenant du contrat d'exploitation du périphérique Nord de Lyon (voir note 3.1).

3.6 Impôts et taxes

(en milliers d'euros)	2017 (*)	2016
Taxe d'aménagement du territoire	(108 926)	(107 621)
Contribution économique territoriale	(46 986)	(47 243)
Redevance domaniale	(59 145)	(80 076)
Autres impôts et taxes	(8 189)	(9 974)
Impôts et taxes	**(223 245)**	**(244 915)**

(*) Les données 2017 comprennent 4 mois du sous-groupe Eurotoll

La taxe d'aménagement du territoire est un impôt calculé en fonction du nombre de kilomètres payants parcourus sur l'ensemble du réseau au cours de l'année. Elle est versée mensuellement et fait l'objet d'une régularisation en fin d'année. Le tarif de base de la taxe d'aménagement du territoire applicable est de 7,32 € par millier de kilomètres parcourus.

La redevance domaniale ou redevance annuelle pour occupation du domaine public, instituée par l'article 1 du décret n°97-606 du 31 mai 1997 (codifié à l'article R.122-27 du Code de la voirie routière), est assimilable à une taxe calculée en fonction du chiffre d'affaires du concessionnaire au titre de son activité de concessionnaire d'autoroutes sur le domaine public national et du nombre de kilomètres de voies exploitées au 31 décembre de l'année précédente. Elle est payée en juillet de chaque année pour la période du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante. Cette obligation n'existe ainsi qu'au 1er juillet de chaque année et est passée intégralement lors du 2nd semestre.

L'évolution de ce poste « impôts et taxes » est donc très directement liée à l'évolution du chiffre d'affaires, essentiellement des sociétés concessionnaires.

3.7 Dotations aux amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	2017 (*)	2016
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	(326 296)	(310 157)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles des concessions	(42 129)	(35 578)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles des autres sociétés	(439)	(2 689)
Total des dotations aux amortissements	**(368 865)**	**(348 424)**
Dotations nettes aux provisions sur domaine concédé	(39 601)	(39 896)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des immobilisations des autres sociétés		
Dotations aux amortissements et provisions	**(408 466)**	**(388 320)**

(*) Les données 2017 comprennent 4 mois du sous-groupe Eurotoll

3.8 Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Charges d'intérêts provenant de dettes évaluées au coût amorti	(244 182)	(243 760)
Total des charges d'intérêts	**(244 182)**	**(243 760)**

(en milliers d'euros)	2017	2016
Autres charges financières		
Charges d'intérêts provenant des dérivés de taux		
Amortissement des soultes payées sur annulation partielles de swap	(1 316)	(2 605)
Effet de la désactualisation des provisions à long terme	(21 460)	(21 954)
Soulte payée	(27 066)	
Autres charges financières	(244)	(395)
Total des autres charges financières	**(50 086)**	**(24 955)**

En 2017 les autres charges financières sont essentiellement constituées d'un montant de 27 066 milliers d'euros au titre de la soulte versée dans le cadre du refinancement opéré en novembre 2017 (voir note 3.20) ainsi que des effets de la désactualisation des provisions (Chaussés, Ouvrages d'art et CVE).

(en milliers d'euros)	2017	2016
Produits financiers		
Produits de participation	119	48
Revenus des autres créances et valeurs mobilières de placement	16 039	11 896
Plus value sur cession des titres ITS		
Autres produits financiers	455	2 243
Total des produits financiers	**16 614**	**14 187**

Les produits financiers incluent au 31 décembre 2017 un amortissement de 455 milliers d'euros relatifs à la vente au 1er semestre 2013 des swaps de couverture de Sanef et Sapn (voir note 3.14.3) ; cet amortissement s'élevait à 5 556 milliers d'euros pour l'année 2016.

Les produits financiers au 31 décembre 2017 sont essentiellement constitués du produit consolidé de la sortie du sous-groupe Eurotoll pour un montant de 11 513 milliers d'euros.

3.9 Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	2017	2016
Impôts dus sur les bénéfices et assimilés	(179 471)	(222 430)
Impôts différés	53 927	95 083
Impôts	**(125 544)**	**(127 347)**

La preuve d'impôt pour les exercices 2017 et 2016 est présentée ci-après :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Résultat net part du groupe	**391 680**	**386 211**
Charge d'impôt	125 544	127 347
A exclure : quote-part des sociétés mises en équivalence/Plus value de consolidation	8 534	(4 441)
Intérêts minoritaires	36	41
Résultat avant impôt	**525 793**	**509 158**
Charge d'impôt théorique 39,43% (34,43% en 2016)	(207 320)	(175 303)
Charges non déductibles – différences permanentes	11 366	7 634
Différence de taux sur impôts différés	20 831	45 768
Différences de taux d'imposition sociétés étrangères		(32)
Effet des déficits sans comptabilisation d'actif d'impôt		
Impôts sur les dividendes		(4 940)
Crédits d'impôts et autres, provisions dont limitation de la déductibilité des intérêts	49 579	(474)
Charge d'impôt effective	**(125 544)**	**(127 347)**

La ventilation de l'impôt différé par grandes rubriques du bilan est la suivante :

	Au 31 décembre 2017		Au 31 décembre 2016	
(en milliers d'euros)	**Assiette**	**Impôts**	**Assiette**	**Impôts**
Immobilisations corporelles et incorporelles	(1 238 468)	336 682	(1 336 512)	413 653
Provisions pour risques et charges	378 879	(120 718)	380 402	(123 688)
Endettement, instruments dérivés et autres	(27 082)	5 869	26 835	(20 884)
TOTAL	**(886 671)**	**221 833**	**(929 275)**	**269 081**

Comme au 31 décembre 2016, il n'y a pas d'actif d'impôt non comptabilisé au 31 décembre 2017.

3.10 Résultat par action et dividendes

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action s'identifie au résultat de base par action.

3.11 Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition est de 2 820 166 milliers d'euros au 31 décembre 2017 comme au 31 décembre 2016.

Affectation de la différence de consolidation relative à l'acquisition des titres Sanef

La différence de consolidation, entre le prix d'acquisition des titres (pour 5 324 millions d'euros) et les capitaux propres consolidés de Sanef au moment de l'acquisition (pour 1 360 millions d'euros) soit 3 964 millions d'euros, a été affectée de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	Juste valeur	Valeur comptable	Ecart d'évaluation
Immobilisations	7 478 313	5 219 893	2 258 420
Dette nette	(4 216 571)	(3 701 023)	(515 548)
Ecart d'évaluation	3 261 742	1 518 870	1 742 872
Impôt différé			(600 071)
Ecart d'acquisition initial			**2 820 749**
Total de la différence de consolidation initiale			**3 963 550**
Ecart d'acquisition après ajustements divers constatés en 2009			**2 820 166**

Le test de dépréciation réalisé en 2017 (comme chaque année) n'a pas fait apparaître de perte de valeur.

Le business plan du groupe, utilisé pour effectuer ce test, comprend la projection des cash-flows des concessionnaires Sanef et Sapn jusqu'à la fin de leur concession, ainsi que les flux de dividendes provenant des autres concessions Alis et A'Liénor, respectivement jusqu'en 2067 et 2065. Les flux de trésorerie ont été actualisés au coût moyen pondéré du capital reflétant la répartition prévisionnelle entre les capitaux propres et la dette financière sur l'ensemble de la période prise en compte.

Le groupe a réalisé des tests de sensibilité sur les hypothèses de taux d'actualisation et de niveau de flux de trésorerie. Ainsi, une hausse du taux d'actualisation de 50 points de base ou une baisse de 3% des flux annuels de trésorerie ne conduirait pas à constater une dépréciation de l'écart d'acquisition.

3.12 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2017**	**Acquisitions**	**Cessions**	**Variations de périmètres et autres (*)**	**Au 31 décembre 2017**
Logiciels acquis	83 426	6 469		(5 793)	84 102
Autres immobilisations incorporelles	3 843				3 843
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	11 142 787	141 417	(6 969)	(253)	11 276 982
TOTAL	**11 230 057**	**147 886**	**(6 969)**	**(6 046)**	**11 364 928**

Valeurs brutes *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2016**	**Acquisitions**	**Cessions**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2016**
Logiciels acquis	81 012	6 140		(3 726)	83 426
Autres immobilisations incorporelles	3 866			(23)	3 843
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	11 033 672	109 404		(288)	11 142 787
TOTAL	**11 118 550**	**115 544**		**(4 037)**	**11 230 057**

(*) La colonne « variations de périmètre et autres » inclut notamment en 2017 la sortie du sous-groupe Eurotoll.

Amortissements *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2017**	**Dotations**	**Reprises sur cessions**	**Variations de périmètres et autres (*)**	**Au 31 décembre 2017**
Logiciels acquis	(65 856)	(5 200)		607	(70 449)
Autres immobilisations incorporelles	(3 838)	(3)			(3 841)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(6 177 489)	(321 550)		10	(6 499 029)
TOTAL	**(6 247 183)**	**(326 752)**		**617**	**(6 573 318)**

Amortissements *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2016**	**Dotations**	**Reprises sur cessions**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2016**
Logiciels acquis	(63 111)	(5 119)		2 374	(65 856)
Autres immobilisations incorporelles	(3 852)	(8)		22	(3 838)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(5 872 459)	(305 030)			(6 177 489)
TOTAL	**(5 939 422)**	**(310 157)**		**2 397**	**(6 247 183)**

(*) La colonne « variations de périmètre et autres » inclut notamment en 2017 la sortie du sous-groupe Eurotoll.

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2017	Au 31 décembre 2017
Logiciels acquis	17 570	13 654
Autres immobilisations incorporelles	5	2
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	4 965 298	4 777 954
TOTAL	**4 982 874**	**4 791 610**

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2016	Au 31 décembre 2016
Logiciels acquis	17 901	17 570
Autres immobilisations incorporelles	14	5
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	5 161 213	4 965 298
TOTAL	**5 179 128**	**4 982 874**

Les marchés sur travaux, signés et non exécutés, s'élèvent à 151 921 milliers d'euros au 31 décembre 2017 et à 169 884 milliers d'euros au 31 décembre 2016. Ces travaux correspondent essentiellement à des immobilisations incorporelles.

3.13 Immobilisations corporelles

Valeur brute *(en milliers d'euros)*	Au 1er janvier 2017	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2017
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	723 896	41 288	(12 416)	1 817	754 585
Immobilisations des autres sociétés	3 198	522	(49)	(320)	3 351
TOTAL	**727 094**	**41 810**	**(12 465)**	**1 497**	**757 936**

Valeur brute *(en milliers d'euros)*	Au 1er janvier 2016	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2016
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	703 826	35 076	(14 948)	(58)	723 896
Immobilisations des autres sociétés	8 257	897	(84)	(5 872)	3 198
TOTAL	**712 083**	**35 973**	**(15 032)**	**(5 930)**	**727 094**

Amortissements *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2017**	**Dotations**	**Reprises**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2017**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(543 740)	(42 129)	11 681		(574 188)
Immobilisations des autres sociétés	(2 030)	(1 039)	48	670	(2 351)
TOTAL	**(545 770)**	**(43 168)**	**11 729**	**670**	**(576 539)**

Amortissements *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2016**	**Dotations**	**Reprises**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2016**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(520 401)	(37 796)	14 457		(543 740)
Immobilisations des autres sociétés	(6 751)	(471)		5 192	(2 030)
TOTAL	**(527 152)**	**(38 267)**	**14 457**	**5 192**	**(545 770)**

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	**Au 1er janvier 2017**	**Au 31 décembre 2017**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	180 156	180 398
Immobilisations des autres sociétés	1 168	999
TOTAL	**181 324**	**181 397**

Valeurs nettes *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2016**	**Au 31 décembre 2016**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	183 424	180 156
Immobilisations des autres sociétés	1 506	1 168
TOTAL	**184 931**	**181 324**

3.14 Actifs financiers non courants et courants

3.14.1 Valeur comptable des actifs financiers par catégories comptables

Les actifs financiers présentés dans les tableaux ci-après excluent les « créances clients et autres créances d'exploitation » (note 3.15) et la « trésorerie et équivalents de trésorerie » (note 3.16).

Actifs financiers non courants

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2017, en valeur comptable			Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Valeur nette comptable	
Titres de participation	921		921	921
Créances rattachées à des participations		10 878	10 878	10 878
Prêts		1 940	1 940	1 940
Dépôts et cautionnements		572	572	572
Instruments financiers dérivés				
Autres actifs financiers				
Total des actifs financiers non courants	**921**	**13 390**	**14 311**	**14 311**

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2016, en valeur comptable			Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Valeur nette comptable	
Titres de participation	922		922	922
Créances rattachées à des participations		15 392	15 392	15 392
Prêts		1 976	1 976	1 976
Dépôts et cautionnements		430	430	430
Instruments financiers dérivés				
Autres actifs financiers		(988)	(988)	(988)
Total des actifs financiers non courants	**922**	**16 810**	**17 731**	**17 731**

Les créances rattachées à des participations de 10 878 milliers d'euros au 31 décembre 2017 (15 392 milliers d'euros au 31 décembre 2016) concernent essentiellement la société Alis.

Actifs financiers courants

Actifs financiers courants (En milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2017, en valeur comptable**			**Juste valeur**
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	**Valeur nette comptable**	
Autres créances financières		535	535	535
Total des actifs financiers courants		**535**	**535**	**535**

Actifs financiers courants *(en milliers d'euros)*	**Au 31 décembre 2016, en valeur comptable**			**Juste valeur**
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Valeur nette comptable	
Autres créances financières		976	976	976
Total des actifs financiers courants		**976**	**976**	**976**

Au 31 décembre 2017 comme au 31 décembre 2016, le groupe HIT n'est pas prêteur auprès de sa maison-mère Abertis.

3.14.2 Analyse des titres de participation non consolidés

Les titres de participation non consolidés concernent :

(en milliers d'euros)	**Quote-part capital détenue au 31 décembre 2017**	**Valeur comptable nette**	
		31-déc.-17	**31-déc.-16**
- Sanef 107.7	99,99	15	15
- Centaure Pas de Calais	34,00	259	259
- Centaure Paris Normandie	49,00	343	343
- Centaure Grand-est	14,44	131	131
- Autoroutes Trafic SNC	20,63	72	72
- Sogarel	5,00	100	100
- Emetteur Groupe Sanef (EGS)	100,00	0	1
Total titres de participation non consolidés		**921**	**922**

Les titres de participation classés en actifs financiers disponibles à la vente comprennent des filiales contrôlées qui ne sont pas consolidées, mais dont la consolidation aurait un impact immatériel.

3.14.3 Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont constitués de swaps de taux considérés comme des opérations de couverture de flux de trésorerie pour une valeur de 48 272 milliers d'euros au passif au 31 décembre 2017 (53 946 milliers d'euros au passif au31 décembre 2016),

Les swaps qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont affectés à la couverture du risque de variabilité des charges d'intérêt relatives aux emprunts futurs à émettre pour satisfaire les besoins de refinancement hautement probables. HIT avait procédé en 2011 et 2012 au refinancement d'une partie de sa dette au travers de l'émission 'emprunts obligataires à taux fixe - pour un total de 1 150 millions d'euros - sur le marché réglementé luxembourgeois via sa filiale à 100% HIT Finance BV, fusionnée en 2014 avec HIT SAS. HIT ayant par ailleurs effectué le remboursement du solde du crédit bancaire syndiqué à taux variable, les débouclages partiels du swap en résultant ont entraîné le paiement de soultes de 50,1 million d'euros en 2011 et 26,4 millions d'euros en 2012 aux contreparties du swap.

Les pertes correspondantes avaient initialement été comptabilisées en réduction des capitaux propres (parmi les autres éléments du résultat global) et sont recyclées en résultat au même rythme que celui auquel les cash-flows des éléments couverts affectent le résultat, c'est-à-dire sur la durée de vie des nouveaux emprunts obligataires à taux fixe. Le montant enregistré à ce titre en autres charges financières en 2017 est de1,3 millions d'euros (2,6 millions d'euros sur l'exercice 2016).

Le solde de la perte, soit 0,6 millions d'euros, figurant en réduction des capitaux propres (en autres éléments du résultat global), sera recyclé en résultat sur les exercices futurs, jusqu'en 2018.

Les swaps de taux considérés comme des opérations de couverture de juste valeur (dont la juste valeur représentait 33 118 milliers d'euros à l'actif au 31 décembre 2012) ont été cédés au cours du 1er semestre 2013 pour un montant net de 33 495 milliers d'euros. Cette soulte reçue est étalée sur la durée de vie restante des emprunts couverts, soit jusqu'en janvier 2017 au maximum. En 2017, le montant enregistré en produit financier s'élève à 455 milliers d'euros (5 556 milliers d'euros sur l'exercice 2016). Le montant restant à amortir au 31 décembre 2017 est nul..

3.14.4 Informations sur les prêts et créances en actifs financiers non courants

Les prêts consentis au titre de l'effort construction inscrits au bilan (prêts) pour un montant actualisé de 1 572 milliers d'euros au 31 décembre 2017 (1 510 milliers d'euros au 31 décembre 2016), sont à échéance à 20 ans à la date de leur versement et ne portent pas intérêts. Ils ont été consentis dans le cadre de l'obligation légale faite aux employeurs de contribuer à l'effort construction. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser ces prêts s'élève à 4% et est utilisé pour déterminer les produits financiers enregistrés en résultat.

3.15 Clients et autres créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Avances et acomptes versés sur commandes	668	601
Clients et comptes rattachés : péages	117 224	95 764
Clients et comptes rattachés autres activités	8 391	11 695
Clients douteux	5 769	3 124
Clients, factures à émettre	37 220	19 347
Autres créances diverses	9 817	15 091
Provision pour dépréciation des créances clients	(8 673)	(6 874)
Total clients et autres créances financières (1)	**170 417**	**138 747**
Autres créances non financières	62 354	65 945
Total clients et autres créances	**232 770**	**204 692**

Les créances clients et les autres créances d'exploitation font partie de la catégorie comptable « prêts et créances » selon la norme IAS 39. Elles figurent au bilan à leur valeur nominale, éventuellement dépréciée.

Compte tenu de leurs échéances à très court terme, ce mode de valorisation est très voisin du coût amorti au taux d'intérêt effectif et de la juste valeur.

Les autres créances diverses d'un montant de 9 817 milliers d'euros au 31 décembre 2017 regroupent notamment les autres débiteurs divers (dont mandats TIS chez Sanef et Sapn pour 1 574 milliers d'euros) et les comptes courants et associés groupe.

Les créances non financières regroupent les créances sociales et fiscales, à l'exception, le cas échéant, des créances d'impôt courant sur les bénéfices.

3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le traitement comptable des équivalents de trésorerie choisi par le groupe est celui des actifs à la juste valeur par le compte de résultat. La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la juste valeur.

La ventilation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est présentée dans le tableau ci-après :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Equivalents de trésorerie : SICAV	672 311	313 835
Disponibilités	685 206	329 861
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	**1 357 517**	**643 696**

La politique d'investissement du groupe HIT en matière de liquidité excédentaire consiste à investir en SICAV monétaires auprès d'établissement financiers dont la notation S&P est au moins de A+.

3.17 Capital et primes d'émission

Le capital social de la société HIT au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 est composé de 1 512 267 743 titres d'une valeur nominale de 1 euro chacun. Toutes les actions donnent droit au paiement du dividende. Les primes d'émission, correspondant à des apports des actionnaires excédant la valeur nominale des actions, s'élevaient à 73 434 milliers d'euros au 31 décembre 2016 ; elles ont été diminuées de 73 434 milliers d'euros au cours du 1er semestre 2017 au travers d'une distribution exceptionnelle décidée par la Collectivité des Associés le 12 juin 2017 et s'établissent au 31 décembre 2017 à 0 millier d'euros.

3.18 Provisions

Au 31 décembre 2017 :

Non courant	Au 1er janvier 2017	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2017
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	416,900	39,601	(74,120)		20,842		403,223
TOTAL	**416,900**	**39,601**	**(74,120)**		**20,842**		**403,223**

Courant	Au 1er janvier 2017	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2017
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Litiges	7,243	732	(313)	(1,677)			5,985
Autres	74,475	9,399	(1,982)	(48,010)			33,882
TOTAL	**81,719**	**10,131**	**(2,295)**	**(49,687)**			**39,867**

TOTAL	Au 1er janvier 2017	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2017
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	416,900	39,601	(74,120)		20,842		403,223
Litiges	7,243	732	(313)	(1,677)			5,985
Autres	74,475	9,399	(1,982)	(48,010)			33,882
TOTAL	**498,619**	**49,732**	**(76,415)**	**(49,687)**	**20,842**		**443,090**

Au 31 décembre 2016 :

Non courant	Au 1er janvier 2016	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2016
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	413 723	39 896	(49 606)		14 035	(1 148)	416 900
Autres							
TOTAL	**413 723**	**39 896**	**(49 606)**		**14 035**	**(1 148)**	**416 900**

Courant	Au 1er janvier 2016	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2016
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	10 030		(17 200)		18-août		
Litiges	7 303	3 982	(341)	(2 983)		(718)	7 243
Impôts							
Autres	60 778	32 000	(6 261)	(12 760)		718	74 475
TOTAL	**78 111**	**35 983**	**(23 802)**	**(15 743)**	**7 170**		**81 718**

TOTAL	Au 1er janvier 2016	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2016
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	423 753	39 896	(66 806)		21 205	(1 148)	416 900
Litiges	7 303	3 982	(341)	(2 983)		(718)	7 243
Impôts							
Autres	60 778	32 000	(6 261)	(12 760)		718	74 475
TOTAL	**491 834**	**75 879**	**(73 408)**	**(15 743)**	**21 205**	**(1 148)**	**498 619**

L'ensemble des provisions sur domaine autoroutier concédé (provisions pour renouvellement futur des couches de roulement des chaussées, maintien en l'état des ouvrages d'art et CVE) est classé en non courant.

3.19 Engagements sociaux différés

Les engagements sociaux différés comprennent des régimes à prestations définies post-emploi (indemnités de fin de carrière, mutuelle des retraités) et d'autres types d'avantages (médailles du travail, mesures d'accompagnement de la GEPP).

Leur montant global au bilan s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	2017	2016
Régimes post-emploi à prestations définies	46 511	52 279
autres avantages	10 384	15 459
Total	**56 895**	**67 738**

3.19.1 Régimes post-emploi à prestations définies

Les régimes à prestations définies s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	2017	2016
Engagement et droits	46 511	52 279
Juste valeur des actifs		
Total	**46 511**	**52 279**
Montant net figurant au bilan	**46 511**	**52 279**

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les montants ci-dessus ont été les suivantes :

	31/12/2017	**31/12/2017**
Taux d'actualisation	1,50%	1,25%
Taux de progression des salaires	2,75%	2,75%

La sensibilité de l'engagement à une évolution de ces deux principales hypothèses au 31 décembre 2016 est la suivante :

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2017**			
	Taux d'actualisation		**Taux de progression des salaires**	
	Hausse de 50 bp : 2,0%	Baisse de 50 bp :1 %	Hausse de 50 bp : 3,25%	Baisse de 50 bp : 2,25%
Total des engagements et droits	**43 936**	**49 335**	**49 042**	**44 174**

Au 31 décembre 2015, la sensibilité de ces deux hypothèses se présentait ainsi :

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2016**			
	Taux d'actualisation		**Taux de progression des salaires**	
	Hausse de 50 bp : 1,75%	Baisse de 50 bp : 0,75%	Hausse de 50 bp : 3,25%	Baisse de 50 bp : 2,25%
Total des engagements et droits	**49 072**	**55 873**	**54 991**	**49 774**

Les tableaux ci-après détaillent les droits dus par le groupe au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, ainsi que la juste valeur des actifs financés, pour chaque catégorie d'engagement retraites (indemnités de fin de carrière) et mutuelle des retraités de la société Sapn (prestations médicales).

Engagements sociaux à prestations définies	IFC		Retraites complémentaires		Mutuelle		TOTAL	
(en milliers d'euros)	**31-déc.-17**	**31-déc.-16**	**31-déc.-17**	**31-déc.-16**	**31-déc.-17**	**31-déc.-16**	**31-déc.-17**	**31-déc.-16**
Engagements et droits en début de période	42 550	34 438		3 131	9 729	4 176	**52 279**	**41 745**
Nouveaux engagements & modifications de régime				(2 744)				**(2 744)**
Coût des services	2 239	1 754		377	382	10	**2 621**	**2 141**
Charge d'intérêts financiers	496	631		63	122	84	**618**	**778**
Pertes (gains) actuariels	(1 956)	7 859			(4 785)	5 581	**(6 742)**	**13 440**
Prestations payées	(2 149)	(1 649)			(117)	(122)	**(2 266)**	**(1 771)**
Mouvement de périmètre		(483)		(827)				**(1 310)**
Engagements et droits en fin de période	**41 180**	**42 550**			**5 331**	**9 729**	**46 511**	**52 279**

Le total des gains actuariels engendrés par les engagements sociaux à prestations définies post-emploi au cours de l'exercice 2017 est 6 742 milliers d'euros (13 440 milliers d'euros de pertes actuarielles au cours de l'exercice 2016). Ces gains actuariels sont constitués de 4 133 milliers d'euros de gains liés aux modifications d'hypothèses démographiques, à 2 373 milliers d'euros dues aux modifications d'hypothèses financières (taux d'actualisation passant de 1,25% à 1,50%) et à 235 milliers d'euros d'effet d'expérience (contre en 2016 une perte de 4 676 milliers d'euros lié aux hypothèses financières et ;de 2 417 milliers d'euros de gains d'expérience).

Les gains actuariels de 6 742 milliers d'euros (pertes actuarielles en 2016 de 13 440 milliers d'euros) se répartissent selon leur origine de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	**2017**	**2016**
Pertes / (gains) actuarielles générées durant l'exercice	**(6 742)**	**13 440**
provenant d'écarts d'hypothèses financières	(2 373)	4 676
provenant d'écarts d'hypothèses démographiques	(4 133)	11 181
provenant d'écarts d'expérience générés sur l'engagement	(235)	(2 417)
provenant d'écarts d'expérience générés sur les actifs de couverture		

3.19.2 Autres avantages long-terme

Les autres avantages long terme regroupent les médailles du travail et autres provisions.

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2017**			**Au 31 décembre 2016**			
	Médailles	Provisions	**TOTAL**	CATS	Médailles	Provisions	**TOTAL**
Au 1er janvier	1 371	14 088	**15 459**	158	1 164	16 556	**17 878**
Entrée de périmètre							
Dotation							
Utilisation	(187)	(4 907)	**(5 094)**	(161)	(183)	(2 468)	**(2 812)**
Reprise sans utilisation							
Actualisation financière			**0**	3			**3**
Pertes et gains actuariels	19		**19**		390		**390**
Au 31 décembre	**1 203**	**9 181**	**10 384**	**0**	**1 371**	**14 088**	**15 459**

3.20 Passifs financiers par catégories comptables

Dettes financières courantes et non courantes :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2017				
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	**Valeur nette comptable à la clôture**	**Juste valeur à la clôture**
Emprunts courants et non courants	6 309 035			6 309 035	7 168 476
Instruments dérivés de couverture			48 272	48 272	48 272
Avances de l'Etat	17 318			17 318	17 318
Dépôts et cautionnements reçus	21 132			21 132	21 132
Intérêts courus et non échus	68 328			68 328	68 328
Total dettes financières hors fournisseurs	**6 415 813**	**0**	**48 272**	**6 464 085**	**7 323 526**
Fournisseurs et autres dettes financières (voir note 3.21)	112 738			112 738	112 738
Total dettes financières selon IAS 39	**6 528 551**	**0**	**48 272**	**6 576 823**	**7 436 264**

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2016				
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	**Valeur nette comptable à la clôture**	**Juste valeur à la clôture**
Emprunts courants et non courants	5 697 569			5 697 569	6 657 912
Instruments dérivés de couverture			53 946	53 946	53 946
Avances de l'Etat	17 318			17 318	17 318
Dépôts et cautionnements reçus	20 769			20 769	20 769
Concours bancaires courants	94			94	94
Intérêts courus et non échus	78 965			78 965	78 965
Total dettes financières hors fournisseurs	**5 814 715**	**0**	**53 946**	**5 868 661**	**6 829 004**
Fournisseurs et autres dettes financières (voir note 3.21)	128 950			128 950	128 950
Total dettes financières selon IAS 39	**5 943 665**	**0**	**53 946**	**5 997 611**	**6 957 954**

Les dépôts et cautionnements reçus correspondent principalement aux cautionnements versés par les porteurs de cartes et de badges ; ils sont restitués en cas de résiliation de l'abonnement et après retour de la carte ou du badge. Ils sont assimilables à des dépôts à vue et de ce fait ne requièrent pas d'être actualisés.

Les dettes financières autres que les emprunts ont une juste valeur correspondant à leur valeur comptable.

Le groupe HIT a procédé en septembre 2015 à une opération de refinancement de sa dette obligataire (opération de « Liability Management »).

Le groupe a racheté une partie de sa dette obligataire émise en 2011 et 2012 à un taux de 5,75% d'échéance 2018 d'un total de 1 150 millions d'euros, dont le nominal avait été ramené à 750 millions d'euros en 2014 lors d'une première opération de rachat d'obligation financé par une émission de 450 millions d'euros de maturité 2025 et portant un taux intérêt de 2,25%. Le rachat effectué en 2015 porte sur un montant de 250 millions d'euros. Afin de permettre ce rachat, une prime de 33,3 millions d'euros (la « prime de rachat ») a été versée aux obligataires apportant leurs titres à l'opération de refinancement. Cette prime a été entièrement constatée en charges de l'exercice 2015.

La société HIT SAS a concomitamment émis une dette obligataire pour 200 millions d'euros en abondant la souche mars 2025 offrant un coupon de 2,25% émise en septembre 2014 pour 450 millions d'euros.

Cette opération de refinancement a permis au groupe HIT de s'assurer un financement complémentaire de 200 millions d'euros à un taux coupon de 2,25%.

Par ailleurs, le groupe HIT, au travers de ses filiales Sanef et Sapn, a procédé au refinancement d'une partie de sa dette qui était portée par la « CNA » (Caisses Nationales des Autoroutes) lors du dernier trimestre de l'exercice 2015. Cette opération a permis de réduire les besoins de refinancement du court terme (notamment la maturité CNA 2018) à un coût inferieur et à diversifier les sources de financement du groupe.

Le 19 octobre 2016 Sanef a émis une nouvelle obligation de 300 millions d'euros à échéance 12 ans (19 octobre 2028) avec un coupon de 0,950%.

En novembre 2017, HIT a levé un milliard d'euros sur les marchés obligataires principalement destinés au refinancement d'une partie de la dette existante. HIT a émis deux obligations de 500 millions d'euros chacune avec une date de maturité à 2023 et 2027 et dont les coupons s'élèvent respectivement à 0,625% et 1,625%. Cette nouvelle émission obligataire a permis le rachat d'une partie de l'émission obligataire arrivant à échéance en 2021, pour 140 millions d'euros et permettra le remboursement de l'émission obligataire de 500 millions d'euros qui arrive à échéance en 2018.

3.21 Fournisseurs et autres dettes

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2017**	**Au 31 décembre 2016**
Avances et acomptes reçus sur commandes	(1 205)	9 535
Fournisseurs	31 060	29 558
Dettes sur immobilisations	82 815	89 848
Autres dettes financières	68	9
Total Fournisseurs et autres dettes financières (1)	***112 738***	***128 950***
Dettes fiscales et sociales	125 468	132 642
Produits constatés d'avance	11 508	14 874
Total dettes non financières	***136 976***	***147 516***
Total dettes fournisseurs et autres dettes	**249 714**	**276 466**

(1) Passifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti

Les dettes fournisseurs et autres dettes étant à très court terme, leur valeur comptable est très voisine de leur juste valeur.

3.22 Passifs éventuels

Litiges

Les sociétés du groupe sont parties à un certain nombre de litiges dans le cours normal de leurs activités. Le groupe HIT considère qu'au 31 décembre 2017 aucun de ces litiges n'est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son résultat opérationnel ou sur sa situation financière (en dehors des risques effectivement provisionnés dans les comptes).

Engagement 1% paysage

Dans le cadre de la politique gouvernementale du 1% Paysage et Développement, pour les sections à construire ou en cours de construction, le groupe contribue sous réserve d'une participation des collectivités locales concernées à hauteur d'un même montant, aux dépenses nécessaires à la bonne insertion de l'autoroute dans le paysage environnant.

(en milliers d'euros)	**31/12/2017**	**31/12/2016**
Engagement 1% paysage	3	124

Les dépenses dites du 1% paysage s'inscrivent dans la politique définie par les pouvoirs publics dans une note du 12 décembre 1995 sur l'environnement et le développement économique des régions traversées par les autoroutes et grands itinéraires interrégionaux, et sont ainsi définies dans le cahier des charges de la concession : « Pour les autoroutes à construire ou en cours de construction, la société concessionnaire contribue aux dépenses nécessaires à la bonne insertion de l'autoroute dans le paysage environnant, dans l'intérêt tant des habitants du voisinage que des usagers de l'autoroute y compris les dépenses d'entretien des aménagements paysagers ainsi réalisés. Ces dépenses peuvent éventuellement concerner des interventions en dehors de l'emprise concédée. Le montant des dépenses à la charge de la société concessionnaire ne pourra dépasser 0,5% du coût des ouvrages, sous réserve que les collectivités publiques contribuent, dans les conditions précisées par l'Etat au financement de ces dépenses pour un même montant. » *(Article 12.10).*

Pour pouvoir être utilement invoqué, l'exercice de ce droit par les collectivités publiques est cependant subordonné à l'inscription par décret des travaux autoroutiers prévus sur une liste ; la demande de subventions sur la base de cette liste rend les travaux en cause éligible au 1 % et crée alors une obligation de la société de participer aux aménagements qui seront effectués à ce titre.

Cautions données :

Les cautions données par le groupe HIT sont les suivantes :

Sanef a accordé deux garanties maison-mère en faveur de A'Lienor dans le cadre du contrat d'exploitation de l'A65 pour un total de 2 367 milliers d'euros.

Sanef a accordé trois garanties bancaires en 2016 à la société Ages en pour un montant total de 4 000 milliers d'euros.

Sanef a fait émettre deux garanties bancaires dans le cadre du contrat d'exploitation du Périphérique nord de Lyon pour un montant cumulé de 7 801 milliers d'euro.

Sanef a fait émettre une garantie pour un montant total de 900 milliers d'euros en faveur d'Albea dans le cadre du projet A150.

Le montant total des cautions au 31 décembre 2017 est de 15 541 milliers d'euros (20 811 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

Cautions reçues :

Les sociétés du groupe HIT ont reçu des cautions et garanties sur marchés pour un total de 22 450 milliers d'euros au 31 décembre 2017 (15 726 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

3.23 Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés

3.23.1 Risques de marché

En matière de risque de marchés (taux d'intérêt, changes et valeurs cotées), HIT encourt principalement un risque de taux d'intérêt.

La partie de l'endettement à taux fixe est soumise à un risque de variation de juste valeur en cas de rachat de celle-ci sur le marché alors que les dettes à taux variable impactent les résultats financiers futurs.

Comme mentionné dans la note 3.20, une partie significative de la dette financière du groupe HIT a été contractée à taux fixe.

Au total, HIT n'encourt qu'un risque limité d'augmentation de ses charges financières en cas de hausse des taux d'intérêts (voir l'analyse de sensibilité ci-après).

L'emprunt syndiqué à taux variable émis dans le cadre de l'acquisition de Sanef, pour un montant initial de 1 150 millions est couvert en totalité par trois swaps prêteurs taux variables – emprunteurs taux fixe (voir ci-après). Suite au remboursement partiel de cet emprunt pour 750 millions d'euros en 2011 et du solde de 334 millions en 2012, les couvertures ont été révisées des mêmes montants. Au 31 décembre 2017 comme au 31 décembre 2016, l'encours de la dette, et le nominal des swaps, est nul. Le profil des swaps a été modifié au cours de l'exercice par l'annulation des positions du 19/12/2018 au 19/06/2019 représentant un nominal de 150 millions d'euros. Les swaps deviendront actifs le 21 juin 2021 pour 750 millions d'euros. Ces swaps sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

La structure de taux des emprunts est la suivante :

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2017**	**Au 31 décembre 2016**
Taux fixe ou révisable	6 107 303	5 476 107
Taux variable	201 732	221 462
Total	**6 309 036**	**5 697 569**

Les emprunts à taux variable non capés représentent un montant de 201 millions d'euros au 31 décembre 2017 (221 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Aucune inefficacité n'a été constatée en résultat sur les relations de couverture de flux de trésorerie.

Les caractéristiques des swaps qualifiés de couverture au 31 décembre 2017 sont les suivants :

- Swaps qualifiés de couverture de flux de trésorerie :

(en milliers d'euros) ***Echéance***	**Valeur de marché au 31/12/2017**	**HIT paie le taux fixe**	**HIT reçoit le taux variable**	**Montant nominal**
A fin 2024	**(48 272)**	4,11 %	Euribor 3 mois	**0**

Ce swap, dont la valeur nominale est nulle au 31 décembre 2017 comme au 31 décembre 2016, a été modifié au cours de l'exercice par l'annulation des positions du 19/12/2018 au 19/06/2019 représentant un nominal de 150 millions d'euros. Il deviendra actif le 21 juin 2021 pour 750 millions d'euros et verra sa valeur nominale atteindre un maximum de 750 millions d'euros au cours de l'année 2021 pour s'éteindre en 2024.

Au 31 décembre 2016 :

(en milliers d'euros) ***Echéance***	**Valeur de marché au 31/12/2016**	**HIT paie le taux fixe**	**HIT reçoit le taux variable**	**Montant nominal**
A fin 2024	**(53 946)**	4,11 %	Euribor 3 mois	**0**

La variation au bilan des swaps qualifiés de couverture de flux de trésorerie avant effet d'impôts s'explique de la façon suivante :

Actif (passif) en milliers d'euros :

Juste valeur à l'ouverture	(53 946)
Variation de juste valeur	5 674
Juste valeur à la clôture	**(48 272)**

Par ailleurs, afin de couvrir le risque de remonté des taux d'intérêts lors de l'opération de Liability Management (voir note 3.20), deux swaps de couverture de flux de trésorerie ont été mis en place dont le débouclage en septembre 2014 a entraîné une soulte payée nette de 7 616 milliers d'euros maintenue en capitaux propres jusqu'en mars 2018, date de début de son amortissement.

Au 31 décembre 2017, le solde figurant en capitaux propres (parmi les autres éléments du résultat global) au titre des instruments dérivés qualifiés en couverture de flux de trésorerie se décompose comme suit :

Perte cumulée sur swaps vivants	(48 272)	
Perte restant à recycler en résultat sur swaps résiliés	(573)	cf. note 3.14.3
Perte sur swaps à recycler à partir de 2018	(7 616)	cf. note 3.20
Total	**(56 461)**	

Au 31 décembre 2015, le solde se décomposait ainsi :

Perte cumulée sur swaps vivants	(53 946)	
Perte restant à recycler en résultat sur swaps résiliés	(1 889)	cf. note 3.145.3
Perte sur swaps à recycler à partir de 2018	(7 616)	cf. note 3.20
Total	**(63 451)**	

Le fait qu'une partie de la dette financière de HIT est à taux fixe a pour effet de rendre sensible la juste valeur de cette dette à l'évolution des taux d'intérêt. Une réduction des taux d'intérêts augmente la juste valeur, une augmentation des taux réduit cette juste valeur. L'écart entre la juste valeur des dettes à taux fixe et leur valeur

comptable ne serait constaté en perte ou en profit que si HIT décidait de procéder à des remboursements anticipés, en fonction des possibilités offertes par le marché.

Sensibilité du compte de résultat et des capitaux propres aux variations de taux d'intérêt :

L'analyse de sensibilité sur les flux d'intérêt pour les instruments à taux variables a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments non dérivés et des instruments dérivés. L'analyse est préparée en supposant que les montants de dettes et d'instruments financiers au bilan au 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016 restent constants sur une année.

(en milliers d'euros)	31-déc.-2017				31-déc.-2016			
	Résultat		Capitaux propres		Résultat		Capitaux propres	
	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp
Dette à taux variable	(515)	515	-	-	(705)	705	-	-
Dérivés de taux qualifiés de couverture	-	-	8 132	(8 489)	-	-	7 547	(7 575)
Dérivés de taux (cap et certains collars) non qualifiés de couverture d'un point de vue comptable	-	-	-	-	-	-	-	-

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessus mais n'aurait pas eu d'impact sur les capitaux propres en 2017. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.

Par ailleurs, le groupe HIT a assez peu de risques de change ; en effet le groupe est peu exposé au risque transactionnel dans le cadre de son activité.

3.23.2 Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le groupe HIT dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La valeur comptable de ses actifs financiers (présentée ci-après) représente l'exposition maximale au risque de crédit.

(en milliers d'euros)	Note	31-déc.-2017	31-déc.-2016
Créances rattachées à des participations	3.14	10 878	15 392
Prêts	3.14	1 940	1 976
Dépôts et cautionnements	3.14	572	430
Créances clients et autres créances financières	3.15	170 417	138 747
Actifs financiers courants	3.14	535	976
Trésorerie et équivalent trésorerie	3.16	1 357 517	643 696
	Total	**1 541 859**	**801 217**

Au 31 décembre 2017, les créances clients et autres créances représentent 170 millions d'euros d'actifs (139 millions d'euros d'actifs au 31 décembre 2016) et la trésorerie se situe à environ 1 358 millions d'euros (644 millions d'euros au 31 décembre 2016) : ces montants traduisent en fait un risque négligeable en matière de crédit au vue de la qualité des contreparties du groupe et des conditions d'encaissement des créances clients majoritairement en vigueur dans le groupe (règlement au comptant ou à très court terme).

Les placements financiers des liquidités excédentaires sont effectués auprès d'établissements financiers de premier plan. Ceux-ci sont également les contreparties aux contrats des dérivés.

3.23.3 Risques de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme celui lié aux difficultés susceptibles d'être encourues pour faire face aux échéances de paiement d'emprunts ou d'autres engagements.

Les besoins de financement, hors investissements de développement, ne sont pas suffisamment significatifs pour laisser entrevoir des difficultés à emprunter.

La dette financière principale de HIT (emprunts CNA et BNP/Dexia) est soumise à deux covenants :
- le ratio dette nette/EBITDA
- le ratio EBITDA/charges financières nettes.

Au 31 décembre 2017 comme au 31 décembre 2016, le groupe HIT respecte ces covenants.

La répartition des emprunts par échéance est la suivante :

Année	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
2018	620 203						**620 203**
2019		318 529					**318 529**
2020			255 895				**255 895**
2021				1 573 649			**1 573 649**
2022					262 878		**262 878**
2023						854 608	**854 608**
2024						453 039	**453 039**
2025						591 099	**591 099**
2026						592 900	**592 900**
2027						490 852	**490 852**
2028						295 383	**295 383**
31 décembre 2017	620 203	318 529	255 895	1 573 649	262 878	3 277 881	**6 309 036**
31 décembre 2016	245 599	621 300	318 724	254 371	1 711 330	2 546 245	**5 697 569**

L'endettement du groupe HIT ayant une durée plus courte que le contrat de concession, le groupe devra se refinancer selon un calendrier que le groupe maîtrise grâce à la prévisibilité des flux de trésorerie d'exploitation et d'investissement. Le groupe n'anticipe à ce jour aucune difficulté de refinancement.

(en millions d'euros)	Note	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractu	6 mois ou moins	6 à 12 mois	1-2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés								
Emprunts financiers	**3.21**	6 309	7 539	612	234	516	2 566	3 612
Avances de l'Etat et collectivités	**3.21**	17	17	17				
Dépôts, cautionnements et autres dettes fina	**3.21**	21	21	21				
Dettes fournisseurs	**3.22**	113	113	113				
Autres dettes courantes	**3.22**	0	0	0				
Passifs financiers dérivés								
Instruments dérivés de taux d'intérêts	**3.21**	0,0	0,0					
			Total des flux	**7 691**	**763**	**234**	**516**	**2 566**	**3 612**
			Flux des dérivés de taux actifs	0					
			Total des flux après prise en compte des couvertures	**7 691**	**763**	**234**	**516**	**2 566**	**3 612**

3.24 Transactions avec les parties liées

Le groupe HIT n'est pas prêteur à sa société mère Abertis au 31 décembre 2017 comme au 31 décembre 2016. Aucune autre information n'est donnée au titre des transactions conclues entre les parties liées dans la mesure où ces transactions ont été jugées non significatives au regard de la norme IAS24.

La Caixa, principal actionnaire d'Abertis, est contrepartie d'un swap (flux de trésorerie) d'une valeur nominale nulle au 31 décembre 2017 comme au 31 décembre 2016 mais dont le profil entraînera de nouveau une valeur nominale à partir de l'année 2018.

La Caixa est également contrepartie de la soulte payée sur le dénouement partiel de ce swap survenu en 2011 à hauteur de 9,5 millions d'euros. La part de la Caixa dans l'amortissement constaté en 2017 est de 0,2 millions d'euros, celle restant à amortir à ce titre en résultat au 31 décembre 2017 étant désormais de 0,1 millions d'euros.

Les sociétés mises en équivalences sont présentées dans la note 3.1.

Au 31 décembre 2017, le groupe a une créance totale de 10,8 millions d'euros avec la société Alis (15 millions d'euros au 31 décembre 2016): le montant du prêt accordé par le groupe à la société Alis s'élève, intérêts capitalisés compris, à 4,6 millions dont 0,5 millions d'euros de TVA (9,6 millions d'euros au 31 décembre 2016) au taux d'intérêt de 6%. Le groupe a également une avance actionnaire de 3,8 millions d'euros au taux d'intérêt de 12 % (2,8 millions d'euros au 31 décembre 2016 au taux de 2,08%) ainsi que des créances d'exploitation pour 2 millions d'euros hors taxe, soit 2,4 millions TTC au 31 décembre 2017 (contre 2,1 millions d'euros HT et 2,6 millions d'euros TTC au 31 décembre 2016) remboursable par montant fixe de 179 milliers d'euros par an jusqu'en 2028.

Le tableau ci-dessous présente pour l'année les montants comptabilisés en charge des rémunérations et avantages assimilés accordés par HIT et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui ont été au cours de l'année 2017 ou qui sont à la clôture membre du Comité de Direction ou du conseil d'administration du groupe.

(en millions d'euros)	31-déc.-2017
Rémunérations	2,6
Charges sociales patronales	1,1
Avantages postérieurs à l'emploi	-
Autres avantages à long terme	-
Indemnités de fin de contrat de travail	0,7
Paiements en actions *(*)*	

(*) Charge de l'année constatée conformément à la norme IFRS 2 « Paiements fondé sur des actions » - cf note 2.14.

Le total de ces charges de personnel s'élève à 4,4 millions d'euros en 2017.

Au cours de l'exercice 2017 un montant de 365 milliers d'euros a été alloué au titre des jetons de présence (380 milliers d'euros pour l'exercice 2016).

3.25 Information sectorielle

Les secteurs opérationnels, tels que les suit le management opérationnel du groupe, sont les concessions autoroutières et l'activité Holding de la société HIT SAS.

Les autres activités opérationnelles sont constituées des filiales hors concessions (SE BPNL, Sanef Aquitaine) du groupe et des sociétés intégrées par équivalence (Alis, Routalis,Leonord et A'Lienor).

Les principaux produits et services des autres activités sont l'exploitation du Boulevard Périphérique Nord de Lyon et l'exploitation de l'A65.

Le secteur Holding porte le financement du rachat du sous-groupe Sanef par HIT SAS ainsi que les impacts de l'affectation de la survaleur engendrée lors de ce rachat.

Le management effectue un suivi des secteurs selon leur contribution aux résultats consolidés.

Les principaux indicateurs par activité en 2017 sont les suivants :

2017, en millions d'euros	Concessions autoroutières	Holding	Autres activités	Groupe Eurotoll (*)	**Total groupe HIT**
Chiffre d'affaires	**1 794,9**		**8,5**	**2,9**	**1 806,3**
dont chiffre d'affaires construction	*141,4*				*141,4*
EBITDA	**1 201,2**	**(2,7)**	**1,4**	**0,5**	**1 200,4**
Amortissements d'actifs corporels	(42,1)		(0,3)	(0,1)	(42,6)
Amortissements d'actifs incorporels	(245,3)	(80,8)	(0,0)	(0,2)	(326,3)
Dotations nettes aux provisions	(39,6)				(39,6)
Bénéfice opérationnel	**874,2**	**(83,5)**	**1,1**	**0,2**	**791,9**
Produits d'intérêts	15,1	1,5		(0,0)	16,6
Charges d'intérêts	(135,6)	(158,7)	0,0	(0,0)	(294,3)
Bénéfice avant impôts	**753,7**	**(240,7)**	**1,1**	**0,2**	**514,3**
Quote-part du secteur dans les résultats des sociétés mises en équivalences			3,0		3,0
Charge d'impôt sur le résultat	(293,3)	168,1	(,3)	(0,0)	(125,5)
Résultat net	**460,4**	**(72,5)**	**3,7**		**391,7**
Acquisitions d'actifs corporels et incorporels	182,7		7,0		189,7
Total des Actifs	**4 525,0**	**4 887,7**	**60,6**		**9 473,2**

(*) Comprend 4 mois sur 2017

L'EBITDA correspond au bénéfice opérationnel avant dotations aux amortissements et provisions.

3.26 Honoraires des commissaires aux comptes

Les cabinets Deloitte & Associés et PHM-Audit Expertise et Conseil, ainsi que les membres de leurs réseaux agissent en tant que commissaires aux comptes du groupe HIT au 31 décembre 2017.

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus au titre du contrôle légal des comptes et au titre des services autres que la certification des comptes (« SACC »), pour les entités du périmètre de consolidation HIT, se montent au total à 375 milliers d'euros en 2017, dont 100 milliers d'euros au titre des « SACC » qui correspondent pour l'essentiel à l'émission de lettres de confort, l'établissement du rapport de l'OTI sur les informations RSE, …

3.27 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement de portée significative n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.